



Third Session
Fortieth Parliament, 2010

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Banking, Trade and Commerce

Chair:

The Honourable MICHAEL A. MEIGHEN

Wednesday, October 27, 2010
Thursday, October 28, 2010

Issue No. 11

Fourth meeting on:

The present state of the domestic
and international financial system

Third meeting on:

The 10-year statutory review of the Business
Development Bank of Canada as required by
the Business Development Bank of Canada Act

First (final) meeting on:

User Fee Proposal for Services under the
Canada Not-for-Profit Corporations Act

INCLUDING:

THE FIFTH REPORT OF THE COMMITTEE
(User Fee Proposal for Services under the
Canada Not-for-Profit Corporations Act)

WITNESSES:

(See back cover)

Troisième session de la
quarantième législature, 2010

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Banques et du commerce

Président :

L'honorable MICHAEL A. MEIGHEN

Le mercredi 27 octobre 2010
Le jeudi 28 octobre 2010

Fascicule n° 11

Quatrième réunion concernant :

La situation actuelle du régime financier
canadien et international

Troisième réunion concernant :

L'étude sur la revue statutaire de dix ans de la Banque
de développement du Canada conformément à la
Loi sur la Banque de développement du Canada

Première (dernière) réunion concernant :

La proposition d'imposition de frais d'utilisation en vertu
de la Loi canadienne sur les organisations à
but non lucratif

Y COMPRIS :

LE CINQUIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Proposition d'imposition de frais d'utilisation en vertu de la
Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif)

TÉMOINS :

(Voir à l'endos)

STANDING SENATE COMMITTEE
ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable Michael A. Meighen, *Chair*

The Honourable Céline Hervieux-Payette, P.C., *Deputy Chair*
and

The Honourable Senators:

Ataullahjan	* LeBreton, P.C.
* Cowan	(or Comeau)
(or Tardif)	Massicotte
Gerstein	Mockler
Greene	Moore
Harb	Oliver
Kochhar	Ringuette

* Ex officio members

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Ataullahjan replaced the Honourable Senator Nancy Ruth (*October 22, 2010*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable Michael A. Meighen

Vice-présidente : L'honorable Céline Hervieux-Payette, C.P.
et

Les honorables sénateurs :

Ataullahjan	* LeBreton, C.P.
* Cowan	(ou Comeau)
(ou Tardif)	Massicotte
Gerstein	Mockler
Greene	Moore
Harb	Oliver
Kochhar	Ringuette

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Ataullahjan a remplacé l'honorable sénateur Nancy Ruth (*le 22 octobre 2010*).

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Monday, September 27, 2010:

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Department of Industry User Fee Proposal for Services under the *Canada Not-for-Profit Corporations Act*, pursuant to the *User Fees Act*, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).—Sessional Paper No. 3/40-663.

(Pursuant to rule 28(3.1), this document is deemed referred to the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du lundi 27 septembre 2010 :

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Proposition d'imposition de frais d'utilisation en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*, conformément à la *Loi sur les frais d'utilisations*, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).—Document parlementaire n° 3/40-663.

(Conformément à l'article 28(3.1) du Règlement, ce document est réputé renvoyé au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.)

Le greffier du Sénat

Gary W. O'Brien

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, October 27, 2010
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day, at 4:20 p.m., in room 9, Victoria Building, the chair, Honourable Michael A. Meighen presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Kochhar, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Oliver and Ringuette (12).

Other senator present: The Honourable Senator Murray, P.C. (1).

In attendance: John Bulmer, Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information; and Research and Francine Pressault, Communications Officer, Communication Directorate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 16, 2010, the committee continued its examination of the present state of the domestic and international financial system. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 2*)

WITNESSES:

Bank of Canada:

Mark J. Carney, Governor;

Tiff Macklem, Senior Deputy Governor.

Mr. Carney made a statement and, together with Mr. Macklem, answered questions.

At 6:15 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, October 28, 2010
(25)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met, this day, at 10:30 a.m., in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable Michael A. Meighen presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Ataullahjan, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, P.C., Kochhar, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Oliver and Ringuette (12).

In attendance: John Bulmer, Adriane Yong, Analysts, Parliamentary Information and Research.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, October 5, 2010, the committee continued its examination to undertake the 10-year statutory review of the Business

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 27 octobre 2010
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 16 h 20, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Kochhar, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Oliver et Ringuette (12).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Murray, C.P. (1).

Également présents : John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; et Francine Pressault, agente de communications, Direction des communications.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 16 mars 2010, le comité poursuit son étude sur la situation actuelle du régime financier canadien et international. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Banque du Canada :

Mark J. Carney, gouverneur;

Tiff Macklem, premier sous-gouverneur.

M. Carney fait une déclaration, puis, avec M. Macklem, répond aux questions.

À 18 h 15, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 28 octobre 2010
(25)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui à 10 h 30, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Michael A. Meighen (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Gerstein, Greene, Harb, Hervieux-Payette, C.P., Kochhar, Massicotte, Meighen, Mockler, Moore, Oliver et Ringuette (12).

Également présents : John Bulmer et Adriane Yong, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 octobre 2010, le comité poursuit son examen de la revue statutaire de 10 ans de la Banque de développement du

Development Bank of Canada, as required by the Business Development Bank of Canada Act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue no. 10.*)

WITNESSES:

Canadian Bankers Association:

Terry Campbell, Vice President, Policy;
Marion Wrobel, Director, Market & Regulatory Developments.

Credit Union Central of Canada:

Robert Martin, Senior Policy Analyst;
Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy.

Mr. Campbell and Mr. Pigeon each made a statement and, together with Mr. Wrobel and Mr. Martin, answered questions.

At 11:40 a.m., the committee suspended.

At 11:45 a.m., the committee resumed.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Monday, September 27, 2010, the committee began its examination on the Department of Industry User Fee Proposal Services under the Canada Not-for-Profit Corporations Act, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c.6, sbs. 4(2).—Sessional Paper No. 3/40-663.

WITNESS:

Industry Canada:

Cheryl Ringor, Director, Compliance and Policy Directorate, Corporations Canada.

Ms. Ringor made a statement and answered questions.

It was agreed that the chair report to the Senate, that the committee has examined the user fee proposal of the Department of Industry, and that, in accordance with section 5 of the User Fee Act, recommends that it be approved.

The question being put on the motion, it was adopted.

Pursuant to rule 92(2)(e), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

At 12:24 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Canada conformément à la Loi sur la Banque de développement du Canada. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 10 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association des banquiers canadiens :

Terry Campbell, vice-président, Politiques;
Marion Wrobel, directeur, Évolution des marchés et de la réglementation.

Centrale des caisses de crédit du Canada :

Robert Martin, analyste principal des politiques;
Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier.

MM. Campbell et Pigeon font chacun une déclaration, puis, avec MM. Wrobel et Martin, répondent aux questions.

À 11 h 40, la séance est suspendue.

À 11 h 45, la séance reprend.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le lundi 27 septembre 2010, le comité entreprend son examen de la Proposition d'imposition de frais d'utilisation du ministère de l'Industrie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).—Document parlementaire n° 3/40-663.

TÉMOIN :

Industrie Canada :

Cheryl Ringor, directrice, Direction de la conformité et des politiques, Corporations Canada.

Mme Ringor fait une déclaration, puis répond aux questions.

Il est convenu que le président fasse rapport au Sénat que le comité a examiné la Proposition d'imposition de frais d'utilisation du ministère de l'Industrie et que, conformément à l'article 5 de la Loi sur les frais d'utilisation, il recommande qu'elle soit approuvée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit sa réunion à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

À 12 h 24, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

Wednesday, November 3, 2010

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

FIFTH REPORT

Your Committee, to which was referred the document “User Fee Proposal for Services under the *Canada Not-for-Profit Corporations Act*” has in obedience to the order of reference of Monday, September 27, 2010, examined the user fee Proposal and, in accordance with section 5 of the *User Fee Act*, recommends that it be approved.

Respectfully submitted,

Le président,

MICHAEL A. MEIGHEN

Chair

RAPPORT DU COMITÉ

Le mercredi 3 novembre 2010

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le document « Proposition d'imposition de frais en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* » a, conformément à l'ordre de renvoi du lundi 27 septembre, 2010 étudié la proposition d'imposition de frais d'utilisation et, conformément à l'article 5 de la *Loi sur les frais d'utilisation*, recommande son approbation.

Respectueusement soumis,

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, October 27, 2010

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 4:20 p.m. to examine the present state of the domestic and international financial system.

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Today we are pleased to welcome from the Bank of Canada Mark J. Carney, Governor, and Tiff Macklem, Senior Deputy Governor. They are here to discuss the bank's latest *Monetary Policy Report* and to explore other issues relevant to the bank's mandate.

I cannot help but say that I know the governor and senior deputy governor were in another place yesterday discussing these matters. However, that was really the practice round, governor. This is the real thing here, and we are pleased to have you back with us again, all joking aside.

[*Translation*]

Honourable senators, Mr. Carney was appointed Governor of the Bank of Canada on February 1, 2008, for a term of seven years. As governor, he is chairman of the board of directors of the Bank. He is also a member of the board of directors of the Bank for International Settlements (BIS), and chairman of its Committee on the Global Financial System (CGFS).

Born in Fort Smith, Northwest Territories, Mr. Carney received a bachelor's degree in economics from Harvard University in 1988. He received a master's degree in economics in 1993, and a doctorate in economics in 1995, both from Oxford University. Prior to joining the public service, Mr. Carney had a thirteen-year career with Goldman Sachs in its London, Tokyo, New York and Toronto offices. Mr. Carney was appointed Deputy Governor of the Bank of Canada in August 2003. In November 2004, he left the Bank to become Senior Associate Deputy Minister of Finance — a position he held until his appointment as Governor of the Bank of Canada.

[*English*]

Honourable senators, making his inaugural appearance before our committee is Tiff Macklem, and we welcome him most warmly. He was appointed Senior Deputy Governor for a seven-year term beginning July 1, 2010.

As Senior Deputy Governor, Mr. Macklem is the bank's Chief Operating Officer. He oversees strategic planning, coordinates the bank's operations, shares responsibility for the conduct of monetary policy as a member of the bank's governing council, and participates in fulfilling the bank's responsibilities for promoting financial stability.

Prior to taking up his new position, Mr. Macklem was Associate Deputy Minister at the federal Department of Finance and Canada's G7 deputy.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 27 octobre 2010

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 20, pour étudier la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Nous accueillons aujourd'hui Mark J. Carney, gouverneur de la Banque du Canada, et Tiff Macklem, premier sous-gouverneur. Ils sont venus nous entretenir du dernier Rapport sur la politique monétaire et aborder d'autres questions relatives au mandat de la banque.

Je ne peux pas m'empêcher de préciser que je sais que le gouverneur et le premier sous-gouverneur ont discuté du sujet dans un autre endroit hier. Cependant, ce n'était que l'apéritif, gouverneur. C'est ici que le plat de résistance est servi et nous sommes réellement heureux de vous revoir.

[*Français*]

Honorables sénateurs, M. Carney a été nommé gouverneur de la Banque du Canada le 1^{er} février 2008, pour un mandat de sept ans. À ce titre, il préside le conseil d'administration de la banque. M. Carney est, en outre, membre du conseil d'administration de la Banque des règlements internationaux et président du Comité sur le système financier mondial.

Né à Fort Smith, dans les Territoires du Nord-Ouest, M. Carney a obtenu un baccalauréat en économie de l'Université Harvard, en 1988. Il a poursuivi ses études à l'Université Oxford qui lui a décerné une maîtrise et un doctorat en économie en 1993 et en 1995 respectivement. Avant d'intégrer la fonction publique, M. Carney a travaillé 13 ans chez Goldman Sachs, aux bureaux de Londres, New York, Tokyo et Toronto. Il a été nommé sous-gouverneur de la Banque du Canada en août 2003. En novembre 2004, il a quitté cette dernière pour assumer les fonctions de sous-ministre délégué principal des Finances, poste qu'il a occupé jusqu'à sa nomination à titre de gouverneur de la Banque du Canada.

[*Traduction*]

Honorables sénateurs, accueillons chaleureusement M. Tiff Macklem, qui comparaît pour la première fois devant notre comité. Il a été nommé premier sous-gouverneur et son mandat de sept ans a commencé le 1^{er} juillet 2010.

En sa qualité de premier sous-gouverneur, M. Macklem est le chef de l'exploitation de la Banque. Il supervise la planification stratégique, coordonne l'ensemble des opérations de la Banque, partage, en tant que membre du conseil de direction, la responsabilité de la conduite de la politique monétaire et aide la Banque à s'acquitter de son rôle en ce qui concerne la promotion de la stabilité financière.

Avant sa nomination, M. Macklem assumait les fonctions de sous-ministre délégué au ministère des Finances et de représentant du Canada auprès du G7.

Born in Montreal, he graduated from Queen's University in 1983 with a bachelor's degree in economics and completed a master's degree and a PhD in economics from the University of Western Ontario. In 1984, he joined the Bank of Canada in the Department of Monetary and Financial Analysis for one year. He returned to the bank in 1989 following the completion of his PhD, and he occupied increasingly senior positions in the research department until his appointment as chief in January 2000.

He was appointed Adviser to the Governor in August 2003, and in 2003-04, he was seconded to the Department of Finance, returning to the bank as a deputy governor in December 2004. He rejoined the Department of Finance as associate deputy minister in 2007.

Welcome, Mr. Macklem.

Those are quite the resumés for both these gentlemen.

Governor Carney, we would be pleased if you had some opening remarks. I know you are always willing to take questions, which follow afterwards.

Mark J. Carney, Governor, Bank of Canada: Thank you very much, chair and honourable committee members. It is an honour for Mr. Macklem and me to be here for the main event, as you suggest. I would note how pleased I am, as are my colleagues at the bank and on the bank board, to have Mr. Macklem at the institution. He appropriately joined this institution on Canada Day, after that very impressive resumé and career, which is fitting.

We are pleased to be here to discuss our views on the Canadian economy and our monetary policy stance. I would like to give you some highlights of both of those that were included in our most recent *Monetary Policy Report*, which was published this past week.

[Translation]

The global economic recovery is entering a new phase. In advanced economies, temporary factors supporting growth in 2010, such as the inventory cycle and pent-up demand, have largely run their course and fiscal stimulus will shift to fiscal consolidation over the projection horizon.

The bank expects that private demand in advanced economies will become sufficiently entrenched to sustain the recovery. However, the combination of difficult labour market dynamics and ongoing deleveraging in many advanced economies is expected to moderate the pace of growth, relative to prior expectations.

These factors will contribute to a weaker-than-projected recovery in the United States in particular. Growth in emerging-market economies is expected to ease to a more sustainable pace as fiscal and monetary policies are tightened.

Né à Montréal, il a obtenu un baccalauréat en économie de l'Université Queen's en 1983, puis une maîtrise et un doctorat de l'Université Western Ontario dans la même discipline. En 1984, M. Macklem est entré au département des études monétaires et financières de la Banque, où il a travaillé pendant un an. En 1989, après ses études de doctorat, il est revenu au sein de l'institution et a occupé des postes de responsabilités croissantes au département des recherches jusqu'à sa nomination en tant que chef de ce même département en janvier 2000.

Il est devenu conseiller du gouverneur en août 2003, et en 2003-2004, il a été détaché auprès du ministère des Finances et est revenu à la Banque en décembre 2004 à titre de sous-gouverneur. Il est retourné au ministère des Finances en 2007 en tant que sous-ministre délégué des Finances.

Bienvenue, monsieur Macklem.

Ces messieurs ont des curriculum vitae impressionnants.

Monsieur le gouverneur, nous serions heureux d'entendre vos observations préliminaires. Je sais que vous acceptez toujours de répondre aux questions qui suivent.

Mark J. Carney, gouverneur, Banque du Canada : Merci beaucoup, monsieur le président, ainsi que mesdames et messieurs les membres du comité. C'est un honneur pour M. Macklem et moi-même d'être ici pour le plat de résistance, comme vous l'avez laissé entendre. J'aimerais souligner à quel point je suis heureux, ainsi que mes collègues de la Banque et ceux du conseil de direction, que M. Macklem se joigne à notre institution. Il y a été nommé, de façon tout à fait indiquée, le jour de la fête du Canada, après une carrière et un parcours professionnel très impressionnants, ce qui convient parfaitement.

Nous sommes heureux d'être ici pour partager notre point de vue sur l'économie canadienne et pour vous faire part de notre position sur la politique monétaire. J'aimerais vous communiquer les points saillants de chacun de ces sujets, qu'on peut retrouver dans notre dernier *Rapport sur la politique monétaire* qui a été publié la semaine dernière.

[Français]

La reprise mondiale entre dans une nouvelle phase. Dans les économies avancées, les facteurs temporaires favorisant la croissance en 2010, tels le cycle des stocks et la demande refoulée ont déjà fait sentir leurs effets en grande partie. Les stimulants budgétaires feront place à l'assainissement budgétaire pendant la période de projection.

La Banque du Canada prévoit que la demande privée dans les économies avancées se refermera suffisamment pour soutenir la reprise. Toutefois, elle s'attend à ce que la conjugaison de la dynamique difficile sur le marché et de la réduction de leviers d'endettement aient cours dans bon nombre de ces économies modernes, le rythme de la croissance par rapport à celui qui était projeté.

Ces éléments donneront lieu à une reprise plus faible qu'escomptée, en particulier aux États-Unis. L'expansion des économies de marchés émergents devrait ralentir et s'établir à une cadence plus soutenable à mesure que les politiques budgétaires et

Heightened tensions in currency markets and related risks associated with global imbalances could result in a more protracted and difficult global recovery.

[English]

The economic outlook for Canada has changed. The bank expects the economic recovery to be more gradual than it had projected in July, with growth of 3 per cent in 2010, 2.3 per cent in 2011 and 2.6 per cent in 2012. This more modest growth profile reflects a more gradual global recovery and a more subdued profile for household spending in Canada.

Overall, the composition of demand in Canada is expected to shift away from government and household expenditures towards business investment and net exports.

The strength of net exports will be sensitive to currency movements, the expected recovery in productivity growth, and the prospects for external demand.

Inflation in Canada has been slightly below the bank's July projection. The recent moderation in core inflation is consistent with the persistence of a significant excess supply and a deceleration in the growth of unit labour costs.

The bank judges that the output gap is slightly larger and that the economy will return to full capacity by the end of 2012 rather than the beginning of that year, as had been anticipated in July.

[Translation]

The inflation outlook has been revised down and both total CPI and core inflation are now expected to converge to 2 per cent by the end of 2012, as excess supply in the economy is gradually absorbed and inflation expectations remain well-anchored.

Important risks remain around this outlook. The three main upside risks to the inflation outlook are higher commodity prices, a stronger-than-anticipated recovery in the U.S. economy, and the possibility of greater-than-projected momentum in the Canadian household sector.

These upside risks are balanced by three downside risks relating to Canada's international competitiveness, global growth prospects, and the possibility of a more pronounced correction in the Canadian housing market. These risks are balanced.

[English]

In response to the sharp, synchronous global recession, the bank lowered the target rate rapidly over the course of 2008 and early 2009 to its lowest possible level. We almost doubled our balance sheet to provide the financial sector with exceptional

monétaires seront resserrées. Les tensions accrues sur les marchés de change et les risques connexes associés aux déséquilibres mondiaux pourraient se traduire par une reprise plus lente et plus difficile à l'échelle du globe.

[Traduction]

Les perspectives économiques au Canada ont changé. La banque s'attend à ce que la reprise économique s'effectue de façon plus graduelle qu'elle l'avait prévue en juillet. On parle d'une croissance de 3 p. 100 en 2010, de 2,3 p. 100 en 2011 et de 2,6 p. 100 en 2012. Cette croissance timide traduit une reprise plus graduelle à l'échelle mondiale et signifie que les ménages canadiens sont plus modérés dans leurs dépenses.

Dans l'ensemble, on s'attend à ce que, au Canada, la constitution de la demande ne provienne plus des dépenses des gouvernements et des ménages, mais plutôt de l'investissement commercial et des exportations nettes.

La vigueur de ces dernières sera sensible aux mouvements de change, au regain de croissance attendu de la productivité et aux perspectives de la demande extérieure.

L'inflation au Canada a été légèrement inférieure à la projection de juillet de la banque. La modération récente de l'inflation mesurée par l'indice de référence cadre avec la persistance d'une offre excédentaire importante et le ralentissement de la croissance des coûts unitaires de main-d'œuvre.

La banque juge que l'écart de production est un peu plus marqué et que l'économie retournera à son plein potentiel d'ici la fin de 2012 plutôt qu'au début de cette année-là comme elle l'avait anticipé en juillet.

[Français]

Les perspectives en matière d'inflation ont été révisées à la baisse et on prévoit maintenant que le taux d'augmentation de l'IPC global et celui de l'indice de référence vont converger à 2 p. 100 d'ici la fin 2012, à la faveur de la résorption graduelle de l'offre excédentaire dans l'économie et des attentes d'inflation qui demeurent fermement ancrées.

Ces perspectives demeurent entachées de risques considérables. Les trois principaux risques à la hausse en matière d'inflation sont liés à la montée prévue des cours des produits de base, à une reprise de l'économie américaine, qui serait plus vigoureuse qu'anticipée, et à la possibilité d'un dynamisme plus marqué que prévu au sein du secteur canadien des ménages.

Ces risques à la hausse sont contrebalancés par trois risques à la baisse ayant trait à la compétitivité du Canada sur la scène internationale, aux perspectives de croissance de l'économie mondiale et à la possibilité d'une correction plus prononcée dans le marché canadien du logement. Ces risques sont équilibrés.

[Traduction]

En réaction à la récession prononcée et synchronisée à l'échelle du globe, la banque a abaissé rapidement le taux cible du financement à un jour en 2008 et au début de 2009 pour l'établir au plus bas niveau possible. Elle a presque doublé son bilan afin de

liquidity. With our conditional commitment, the bank provided exceptional guidance on the likely path of our target rate. These policies provided considerable additional stimulus during a period of very weak economic conditions and major downside risks to the Canadian economy.

With the rapid initial narrowing of the output gap, the return of employment to its pre-crisis peak, the highly effective transmission of monetary policy in Canada, and the sustained momentum in household borrowing, the need for such emergency policies passed.

Since the spring, the bank has unwound the last of our exceptional liquidity measures, removed the conditional commitment, and raised the overnight rate to 1 per cent.

On October 19, the bank maintained the target for the overnight rate at that 1 per cent. This leaves considerable monetary stimulus in place, consistent with achieving the 2 per cent inflation target in an environment of still significant excess supply in Canada.

At this time of transition in the global recovery, with a weaker U.S. outlook, constraints beginning to moderate growth in emerging market economies and domestic considerations that are expected to slow consumption and housing activity in Canada, any further reduction in monetary policy stimulus would need to be carefully considered.

With that, senators and Mr. Chair, we would be happy to take your questions.

The Chair: Thank you very much, Mr. Carney. I hope my colleagues will forgive me for exercising my prerogative as chair to open the questioning.

I wanted to mention that Mr. Carney, as you have all noticed and read in the press, is certainly making a name for himself in the world beyond our borders. He played a leading role in the G20, working to create a more sustainable framework for global growth.

This past April, I believe, the governor was named one of the world's 25 most influential leaders by *Time* magazine.

This past summer the governor was named Chair of the Committee on the Global Financial System, a position formerly held by a member of the U.S. federal reserve board.

His committee's mandate, as I understand it, is to look for potential sources of stress in global markets and to promote reforms.

We wish you well, Mr. Governor, and we congratulate you on your appointment.

fournir des liquidités exceptionnelles au secteur financier. Grâce à l'engagement conditionnel qu'elle a pris, elle a aussi donné des indications extraordinaires quant à la trajectoire probable du taux directeur. Ces politiques ont fourni une impulsion additionnelle considérable pendant une période marquée par une conjoncture économique très défavorable et des risques importants à la baisse pesant sur l'économie canadienne.

Grâce au rétrécissement initial rapide de l'écart de production, au retour de l'emploi au niveau observé avant la crise, à la grande efficacité de la transmission de la politique monétaire au Canada et à la vigueur soutenue du crédit aux ménages, de telles politiques d'urgence ont cessé d'être nécessaires.

Depuis le printemps, la banque s'est désengagée de ses dernières mesures exceptionnelles d'octroi de liquidités, a mis fin à son engagement conditionnel et a relevé le taux du financement à un jour pour le porter à 1 p. 100.

Le 19 octobre 2010, la banque a maintenu le taux cible du financement à un jour à 1 p. 100. Cette décision laisse en place un degré de détente monétaire considérable, compatible avec l'atteinte de la cible d'inflation de 2 p. 100 dans un contexte caractérisé par une offre excédentaire importante au Canada.

En cette période de transition de la reprise mondiale et compte tenu de l'affaiblissement des perspectives aux États-Unis, les contraintes qui commencent à modérer la croissance des économies de marché émergentes et les considérations internes qui devraient ralentir la consommation et l'activité dans le secteur du logement au Canada, toute nouvelle réduction du degré de détente monétaire devra être évaluée avec soin.

Honorables sénateurs, monsieur le président, nous serons heureux de répondre à vos questions.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Carney. J'espère que mes collègues me pardonneront d'user de ma prerogative de président pour commencer la série de questions.

Je voulais dire que M. Carney — comme vous l'avez tous remarqué et lu dans les journaux — est certainement en train de se forger une réputation dans le monde qui dépasse nos frontières. Il a joué un rôle important au sein du G20 et s'est employé à créer un cadre de travail plus durable en matière de croissance mondiale.

Au mois d'avril dernier, je crois, le magazine *Time* a inscrit le nom du gouverneur sur sa liste des 25 dirigeants les plus influents au monde.

L'été dernier, le gouverneur a été nommé président du Comité sur le système financier mondial, un poste anciennement occupé par un membre du conseil d'administration de la Réserve fédérale américaine.

Si j'ai bien compris, le mandat de son comité est de chercher les sources potentielles de tensions sur les marchés internationaux et de promouvoir des réformes.

Nous vous souhaitons bonne chance, monsieur le gouverneur, et nous vous félicitons de votre nomination.

My question, Governor Carney, is the following: Current central bank policy is to allow the loonie to float freely, although I know you have said that you would intervene in foreign exchange markets to “counter disruptive short-term movements” in the currency. We recall the events when that happened in 1998.

Some analysts say the Bank of Canada may have to consider intervention if other countries opt to ignore their G20 commitments. For instance, Mr. Avery Shenfeld, the Chief Economist with CIBC World Markets is quoted in today's *National Post* as saying:

If Canada is going to behave like a boy scout and eschew intervention, while others promote devaluation through quantitative easing [the U.S.], central bank intervention [China and Japan] or restraints on capital flows [Brazil and Thailand], it will be stuck with a strong loonie that will impede an export-led expansion . . .

Governor Carney, would you be good enough to comment on this statement? Could you also add a comment or two as to what extent and at what date you would foresee — I think Mr. Shenfeld said robust growth would return in 2012. I think you have said reasonable growth would come back at the end of 2012. To what extent is normal growth, let us say, contingent on having other countries play by the rules with regard to exchange rates?

Mr. Carney: Thank you for the question. It goes to the heart of some of the most important dynamics in the global and Canadian economy today.

Without question, heightened tensions in foreign exchange markets and the associated difficulties with the resolution of global imbalances, large current account imbalances, both surpluses in China, for example, deficits in the United States and their associated impact on the sustainability of global growth are directly relevant to the Canadian situation.

I would say that what we are doing is hardly naive or consistent with the characterization of the economist you reference. We are actively engaged, the Bank of Canada and the Government of Canada through the Minister of Finance and the Prime Minister, with our G20 partners on working on a multi-faceted strategy to address these issues through the G20, also bilaterally at the BIS and IMF. If you will indulge me, I will go through some elements of that and indirectly address our policy on the exchange rate in Canada in conclusion.

We see four elements, and we now have agreement within the G20, which was really cemented at the Toronto summit. I should note for senators the central role that Mr. Macklem played as the Prime Minister's and the minister's economic sherpa for that summit in June in Canada, cementing a strategy to address global imbalances on four pillars.

Monsieur le gouverneur Carney, ma question est la suivante : la politique actuelle de la banque centrale est de permettre au dollar de fluctuer librement, même si je sais que vous avez dit que vous interviendriez sur le marché des changes international pour contrer les mouvements déstabilisateurs à court terme du dollar canadien. Nous nous souvenons de ce qui s'est produit en 1998.

Certains analystes disent que la Banque du Canada pourrait être contrainte d'intervenir si d'autres pays choisissent d'ignorer leurs engagements auprès du G20. Par exemple, M. Avery Shenfeld, économiste en chef de Marchés mondiaux CIBC Inc., est cité dans le *National Post* d'aujourd'hui. Il dit ceci :

Si le Canada a l'intention d'agir en boy scout et d'éviter d'intervenir, tandis que d'autres favorisent la dévaluation grâce à des assouplissements quantitatifs [États-Unis], à l'intervention de la banque centrale [Chine et Japon] ou à des restrictions sur les mouvements de capitaux [Brésil et Thaïlande], il sera pris avec un dollar fort qui va gêner une expansion fondée sur les exportations [...]

Monsieur le gouverneur Carney, auriez-vous l'obligeance de nous dire ce que vous en pensez? Pourriez-vous aussi ajouter un ou deux commentaires pour nous dire dans quelle mesure et à quelle date vous prévoyez... Je pense que M. Shenfeld a dit qu'une forte croissance aurait lieu en 2012. Je crois que vous avez indiqué qu'on verrait une croissance modérée à la fin de 2012. Dans quelle mesure une croissance normale dépend-elle, disons, du respect, par les autres pays, des règles relatives aux taux de change?

M. Carney : Merci d'avoir posé cette question. Elle touche à l'essence même de certains des plus importants mécanismes actuels de l'économie mondiale et canadienne.

Il ne fait pas de doute que les tensions accrues sur le marché des changes — et les problèmes d'élimination des inégalités, à l'échelle mondiale, qui en découlent —, le déséquilibre des comptes courants, les deux excédents en Chine, par exemple, les déficits aux États-Unis et leurs répercussions sur la durabilité de la croissance mondiale sont directement reliées à la situation que vit le Canada.

Je dirais que ce que nous faisons n'est ni naïf ni conforme à la description qu'en fait l'économiste que vous citez. Nous, la Banque du Canada et le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre des Finances et du premier ministre, sommes activement engagés, avec nos partenaires du G20, à mettre au point une stratégie multidimensionnelle pour régler ces problèmes par l'intermédiaire du G20, et aussi de façon bilatérale avec la BRI et le FMI. Si vous me le permettez, je vais en revoir certains éléments et terminer en vous parlant indirectement de la politique canadienne en matière de taux de change.

Nous voyons quatre éléments, et il y a maintenant un consensus à ce sujet au sein du G20 et il a été véritablement renforcé au sommet de Toronto. J'aimerais vous faire part du rôle crucial joué par M. Macklem à titre de guide économique pour le premier ministre et le ministre au cours du sommet de juin qui a eu lieu au Canada et qui a permis de mettre au point une stratégie fondée sur quatre piliers pour régler les problèmes de déséquilibre à l'échelle mondiale.

The first pillar is financial sector reform. We will probably have a chance to discuss that in more detail, but I think we all recognize that we need a more resilient and efficient global financial system that is centered in the advanced economies. There is a host of measures that need to be taken. A lot of progress has been made, and we can talk at more length about that if senators wish.

The second pillar is fiscal sustainability. A key element of the Toronto summit was to get an accord on a time path for moving towards sustainable fiscal balances, having deficits in advanced countries by 2013 and moving to sustainable debt to GDP levels by 2015-16, something that all advanced countries signed up to. Now they have to implement that and implement the policies that are consistent with that.

The third pillar is a host of structural reforms to enhance growth potential both in advanced and emerging economies, particularly in emerging economies, although in some advanced economies, such as Germany, structural reforms are necessary to enhance domestic demand to provide a new source of demand that will help adjust these imbalances.

This in many respects is the most difficult element of the package. These are multi-faceted. They will take place over many years. It is difficult to predict the exact impacts of them. Now that we are moving towards the Seoul summit and through the French presidency of the G20 next year, these should become more concrete and actionable.

The last element is obviously a move to enhance flexibility of exchange rates amongst all G20 partners. I am just back, with the Minister of Finance, from a meeting in Gyeongju City, South Korea. For the first time, we have a commitment from all G20 partners to move towards market-based exchange rates and to refrain from the competitive devaluations that you just referenced in your opening question. This is progress as a commitment but, of course, commitments have to be implemented and we have to see this measure put in place.

We are very aware of the potentially unfavourable dynamics that could arise from these tensions in currency markets. At a point earlier this year, more than 40 per cent of the trade weight of the U.S. dollar was being managed. The countries against which the United States trade were managing their currencies in some respect and this, in effect, pushes adjustment pressure onto others, including Canada. We are working hard to get that percentage down, and all elements of the G20 strategy I referenced are central to that.

Canada's policy with respect, which is a shared policy between the Government of Canada and the Bank of Canada — it is ultimately the government's decision — to the currency

Le premier pilier est la réforme du secteur financier. Nous aurons probablement l'occasion d'en discuter plus en détail, mais je pense que nous reconnaissons tous que nous avons besoin d'un système financier mondial plus résistant et plus efficace centré sur les économies développées. Il y a une série de mesures qui doivent être adoptées. Beaucoup de progrès ont été réalisés, et nous pouvons en discuter davantage si vous le désirez.

Le deuxième pilier est la viabilité financière. Un des éléments importants du sommet de Toronto était de parvenir à un accord sur un calendrier pour atteindre un équilibre budgétaire durable, éliminer les déficits des pays développés d'ici 2013, et arriver à un rapport dette-PIB viable d'ici 2015-2016, ce que tous les pays développés se sont engagés à faire. Maintenant, ils doivent aller dans cette direction et mettre en place des politiques qui sont conformes à cette orientation.

Le troisième pilier est un ensemble de réformes structurelles qui permettront d'augmenter le potentiel de croissance tant dans les pays développés que dans les pays en développement — particulièrement dans les pays en développement —, même si dans certains pays développés, comme l'Allemagne, des réformes structurelles sont nécessaires pour stimuler la demande nationale, de façon à créer une nouvelle source de demande qui permettra de lutter contre les déséquilibres.

À bien des égards, il s'agit de l'élément le plus problématique de l'entente. Ce sont des mesures à plusieurs facettes. Leur mise en œuvre s'étalera sur de nombreuses années. Il est difficile de prévoir avec précision quels effets elles auront. Maintenant que nous nous dirigeons vers le sommet de Séoul et que la France assumera la présidence du G20 l'an prochain, ces mesures devraient devenir plus concrètes et réalisables.

Le dernier élément est, évidemment, une mesure pour améliorer la flexibilité des taux de change entre tous les partenaires du G20. Je reviens tout juste, avec le ministre des Finances, d'une réunion à Gyeongju, en Corée du Sud. Pour la première fois, tous les partenaires du G20 se sont engagés à se diriger vers des taux de change soumis aux lois du marché et à ne pas avoir recours aux assouplissements quantitatifs dont vous avez parlé dans votre première question. Il s'agit d'un progrès sous forme d'engagement, mais, bien sûr, les engagements doivent être mis en œuvre et nous devons nous assurer de mettre cette mesure en place.

Nous sommes très conscients de la dynamique potentiellement néfaste qui pourrait découler des tensions sur le marché des changes. Plus tôt cette année, dans le cas du dollar américain, plus de 40 p. 100 du taux de change pondéré en fonction des échanges était attribuable à la gestion. Les pays qui sont contre cette façon de procéder et avec lesquels les États-Unis ont des échanges commerciaux géraient leurs devises jusqu'à un certain point ce qui, en somme, fait porter la pression des fluctuations sur d'autres pays, y compris le Canada. Nous travaillons très fort pour faire baisser ce pourcentage et tous les éléments de la stratégie du G20 dont j'ai parlé vont en ce sens.

La politique du Canada, et c'est une politique commune du gouvernement du Canada et de la Banque du Canada — en fin de compte, il s'agit de la décision du gouvernement —, par rapport à

contemplates intervention in the foreign exchange markets in two scenarios. The first is, as you referenced, Mr. Chair, if there is a disruption in the foreign exchange market, if there is gapping or if there are abrupt moves that could happen from time to time. This is relatively rare, but in order to have an orderly market, the bank would step in on those scenarios. Second, which is more to the point, is if extreme movements in the currency seriously imperilled the conditions that would support sustainable long-term growth in this country, which is a judgment that we would make, if necessary.

Finally, in terms of this issue unilateral intervention without backing policy action seldom works sustainably. If conditions warranted, we would look to act with our partners in advanced economies and emerging economies, if necessary. We would always work to ensure that underlying policy was consistent with the action.

Let me close on this issue with the point that, ultimately, our responsibility is to manage monetary policy to achieve the inflation target of 2 per cent. The exchange rate is extremely important in that context, but it needs to be seen in that context as well.

You asked one other question, I believe, on when we will return to normal growth. As I referenced to the opening comments, we see the output gap in the economy closing by the end of 2012. The pace of growth that we are forecasting at this point brings the economy back to its level of potential at the end of 2012. It is a different path than we had expected in July. It is a more modest path early on and there is a bit more of an acceleration later on. We effectively get to the same point in terms of the level of economic activity in the economy at that point.

Then from there on, if all transpires as forecast, once the economy is at potential, the normal rate of growth is the rate of growth of potential of our economy, which, as we detail in this report, we see now at 2 per cent real rate of growth by 2012, obviously that being the product or the sum of growth and labour input and productivity growth. I will stop there.

[*Translation*]

Senator Hervieux-Payette: I have a question about the contribution of exports and imports to the annual growth. You are expecting a decline in exports and imports for 2011 and 2012. What factors will be affecting this decline?

Mr. Carney: That is a very good question. I would first like to point out that the net exports are greater than the government's expenditures for the 2011 and 2012 projection period. But, as you said, that is not a big deal.

In terms of the 2011 decline and compared to the July report, the main factor is our projection of the decrease in growth rates and economic activity in the United States.

la devise est la suivante : on considère l'intervention sur le marché des changes de deux façons. La première — comme vous l'avez dit, monsieur le président —, c'est lorsqu'il y a des perturbations sur le marché des changes, un écart ou des situations brusques qui se produisent de temps en temps. C'est assez rare, mais pour assurer la stabilité du marché, la banque interviendrait dans de tels cas. La seconde, qui se rapporte davantage à notre propos, c'est lorsque des fluctuations extrêmes du cours de la devise menacent sérieusement les conditions nécessaires au maintien d'une croissance viable à long terme au pays. Dans ce cas, nous aurions une décision à prendre, au besoin.

Enfin, les interventions unilatérales qui ne s'appuient pas sur une politique fonctionnent rarement de façon viable. Si les conditions le permettaient, nous envisagerions d'agir en collaboration avec nos partenaires des pays développés et en développement, le cas échéant. Nous pourrions toujours nous assurer que la politique sous-jacente va dans le même sens que l'intervention.

Permettez-moi de conclure en disant que, fondamentalement, notre responsabilité est de gérer la politique monétaire de façon à atteindre notre objectif d'inflation de 2 p. 100. Dans ce contexte, le taux de change est extrêmement important, mais il faut aussi le regarder dans ce contexte.

Vous avez posé une autre question, je crois, à savoir quand nous retournerons à une croissance normale. Comme je l'ai dit au cours de ma déclaration préliminaire, nous prévoyons que l'écart de production se refermera à la fin de 2012. Le taux de croissance que nous prévoyons en ce moment relève l'économie à son potentiel à la fin de 2012. C'est un scénario différent de celui que nous avons prévu en juillet. On prévoit une croissance plus modérée au début et un peu plus rapide par la suite. À ce moment-là, en matière d'activité économique, nous atteindrons le même niveau que celui que nous avons prévu.

Ensuite, si tout se passe comme prévu, lorsque l'économie aura atteint son potentiel, le taux normal de croissance est le taux de croissance potentiel de notre économie. Comme vous le verrez en détail dans le rapport, nous estimons maintenant que le taux réel de croissance sera de 2 p. 100 d'ici 2012, ce qui est évidemment le produit ou la somme de la croissance et du facteur travail et de la croissance de la productivité. Je vais m'arrêter ici.

[*Français*]

Le sénateur Hervieux-Payette : Ma question concerne la contribution des exportations et les importations à la croissance annuelle. Vous prévoyez une réduction des exportations et des importations en 2011 et 2012. Quels sont les facteurs qui contribueront à cette réduction?

M. Carney : C'est une très bonne question. Je voudrais d'abord souligner le fait que la contribution des exportations nettes est plus importante que les dépenses du gouvernement et ce, pendant la période de projections en 2011 et 2012. Mais comme vous venez de le dire, ce n'est pas grand-chose.

Et en ce qui concerne la réduction en 2011, comparativement au rapport de juillet, le principal facteur est notre prévision à la baisse du taux de croissance et d'activité économique aux États-Unis.

We have brought our 2011 projection for the United States down from 2.9 to 2.3 percentage points in real terms. The other factor, which is very significant and positive in terms of net exports, is an increase in the productivity of Canadian companies. That depends on the investment rhythm of Canadian companies. We are now expecting a sharp increase in our companies' investments. The increase started in the second quarter of this year, it is still continuing and we expect it to continue through the projection period.

Senator Hervieux-Payette: I have another quick question that will perhaps clear things up for us. We are told that, of all the G7 or G8 members, Canadians are among the most indebted, if not the ones with the highest debt. But there is also the issue of housing and mortgage. Is there a cause and effect relationship? We have studied the whole credit card matter here. I had an increase from 28.9 per cent to 29.9 per cent on one of my credit cards. You are supposedly keeping interest rates very low, but then I get a notice saying that there will be an interest rate increase on one of my credit cards — needless to say, I am going to return it.

I am trying to understand, because our consumers with average incomes who need to make payments and perhaps do not pay the total amount due on their credit cards, but keep a balance of just \$200 at the end of the year, are increasing the debt significantly. What mechanisms make Canadians have higher debt than anywhere else?

Mr. Carney: Two main mechanisms have triggered the increase in the debt of Canadians since the beginning of the 2008 crisis — conventional mortgages and home equity lines of credit.

In the economy as a whole, these two credit factors go up much faster than the others. Personal credit, such as credit cards, does not go up very quickly and it is not the main reason. There is the fact that Canadians have been increasingly using equity loans to pay their credit cards; at the same time, their overall debt goes up. It is one of the challenges our economy is facing right now because the personal debt level has hit an all time record. It has reached over 140 per cent of personal income for the first time.

[English]

Senator Gerstein: In releasing your *Monetary Policy Report* last week, you indicated certain factors that are likely to moderate the pace of economic recovery. You suggested that the private sector demand is expected to become entrenched over the coming months; I believe you said in *The Globe and Mail* that the underlying momentum in the economy is there. You suggested that the focus in the medium term should be on increasing productivity and keeping household debt under control. From my perspective, I believe the government is very much on the same page.

Nous avons réduit notre prévision pour les États-Unis, en 2011, de 2,9 à 2,3 points de pourcentage en termes réels. L'autre facteur, qui est très important et positif en ce qui concerne les exportations nettes, c'est une augmentation de la productivité des entreprises canadiennes. Cela dépend du rythme d'investissement des entreprises canadiennes. Maintenant, nous nous attendons à ce qu'il y ait une forte augmentation des investissements de nos entreprises. Cela a commencé au deuxième trimestre de cette année, cela continue actuellement et cela devrait continuer pendant la période des projections.

Le sénateur Hervieux-Payette : Une autre courte question, peut-être pour nous enlever le petit nuage au-dessus de la tête; on nous dit que parmi les pays du G7 ou du G8, les citoyens canadiens sont parmi les plus endettés ou sinon les plus endettés. En même temps, il y a la question du logement ou des hypothèques. Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet? On a étudié ici toute la question des cartes de crédit; j'ai reçu une augmentation de 28,9 p. 100 à 29,9 p. 100 pour une de mes cartes de crédit. Vous maintenez le taux directeur à un niveau très bas et pendant ce temps-là je reçois un avis d'augmentation du taux d'une de mes cartes de crédit — inutile de dire que je vais la retourner.

J'essaie de comprendre, car nos consommateurs, qui ont des revenus moyens, qui font face à des paiements, qui ne paient peut-être pas tout leur solde de crédit mais conservent juste un solde de 200 \$ à la fin de l'année, augmentent la dette considérablement. Quels sont les mécanismes qui font que les Canadiens sont plus endettés qu'ailleurs?

M. Carney : Il y a deux mécanismes principaux de l'augmentation de l'endettement des Canadiens depuis le commencement de la crise en 2008. Ce sont les hypothèques officielles et les lignes personnelles de crédit liées à la valeur nette des maisons — Home equity lines of credit.

Dans l'ensemble de l'économie, ces deux facteurs de crédit augmentent beaucoup plus rapidement que les autres. Le crédit personnel, comme par exemple les cartes de crédit, n'augmente pas très rapidement, ce n'est pas la raison principale. Il y a l'aspect lié au fait que les Canadiens utilisent de plus en plus les prêts sur la valeur nette afin de rembourser leurs cartes de crédit; en même temps, ils augmentent, dans l'ensemble, leurs dettes. C'est un des défis pour notre économie, parce que, maintenant, le niveau d'endettement personnel est à un niveau record. C'est la première fois que c'est plus de 140 p. 100 du revenu des individus.

[Traduction]

Le sénateur Gerstein : La semaine dernière, lorsque vous avez publié votre *Rapport sur la politique monétaire*, vous avez mentionné que certains facteurs ralentiraient la reprise économique. Vous avez indiqué qu'on prévoit que la demande du secteur privé stagnera au cours des prochains mois. Si je ne me trompe pas, vous avez dit dans le quotidien *The Globe and Mail* que l'élan nécessaire à la reprise économique était présent. Vous avez dit qu'à moyen terme, on devrait se concentrer sur la croissance de la productivité et sur le contrôle de la dette des ménages. De mon point de vue, je crois que le gouvernement abonde dans le même sens.

Given the nature of the recent recession, the ongoing recovery, and the policy responses you have put in place and which had been put in place, is there anything you would like to see happening from a policy perspective that is not?

Mr. Carney: Ah, from a policy perspective. There are lots of things I would like to see happen, like see the Oilers win the Stanley Cup. It is a young team; we are thinking long term.

On both those issues you raise, I will say first that our view at the bank is that there is always more to do in terms of laying the groundwork to enhance productivity in this country, from a policy perspective. However, it is important to recognize that much has been done by successive governments, both federal and provincial. The tax system has become much more competitive. There have been major investments, not only recently in infrastructure, but over more than a decade in our universities in primary research and development and in human capital.

There is a host of other framework type policies that have been put in place to look to enhance competition. We are dropping tariffs, signing trade deals and doing the things one needs to do. Also, at its base we have sound macroeconomic management. Obviously, from the bank's perspective, that is keeping inflation low, stable and predictable, and from all levels of government it means sustainable finances.

Much is there. We have to do more of same; we have to focus on some areas where there are log jams. We can talk more about that. There are issues in terms of the transition from a small enterprise in Canada to a medium-sized enterprise, where a lot of the advantages available to smaller enterprises are not available up the chain, and that may cause some friction.

Though this is more of a business orientation, but can be aided by government, we also need to change orientation more from north-south to all the way east and all the way west in terms of orientation to build new markets for Canadian business.

I should say "not just north-south," but all the way south to Brazil and Latin America. We are very under-represented in the parts of the global economy that will grow for a considerable period of time, and there are tremendous opportunities there. There is a role for government.

Ultimately, these are private decisions and many of the conditions are in place. It is time to move on them.

On the household spending side, we see a moderation of it, as you noted, but not a cessation. We see it moving towards levels more consistent with the growth of income in the economy, so less of this increase in debt that we were just speaking of to finance household expenditures.

Compte tenu de la nature de la récente récession, de la reprise continue et des politiques que vous avez mises en place et qui avaient été mises en place, y a-t-il quelque chose — en matière de politiques — que vous aimeriez voir se produire et qui ne se produit pas?

M. Carney : Ah, en matière de politiques. Il y a beaucoup de choses que je voudrais voir se produire, comme voir les Oilers gagner la Coupe Stanley. C'est une jeune équipe, nous pensons à long terme.

D'abord, au sujet des deux points que vous avez soulevés, je dirai qu'à la banque, nous sommes d'avis qu'on peut toujours en faire plus, en matière de politiques, pour préparer le terrain de façon à augmenter la productivité au pays. Cependant, il est important de reconnaître que beaucoup de choses ont été faites par les gouvernements successifs, à l'échelle fédérale et provinciale. Le système fiscal est devenu beaucoup plus concurrentiel. Il y a eu d'importants investissements, et je ne parle pas seulement des investissements récents en infrastructure, mais aussi des investissements en recherche et développement et en capital humain — dans nos universités — depuis plus d'une décennie.

Il y a tout un éventail d'autres politiques-cadres qui ont été mis en place pour essayer d'améliorer la concurrence. Nous éliminons les droits compensateurs, signons des accords commerciaux et faisons ce qui s'impose. De plus, nous bénéficions, à la base, d'une saine gestion macroéconomique. Évidemment, du point de vue de la banque, cela permet de garder un taux d'inflation faible, stable et prévisible et, du point de vue de tous les ordres de gouvernement, cela signifie des finances viables.

Il y a donc beaucoup de mesures en place. Nous devons poursuivre dans la même voie et mettre l'accent sur certains domaines aux prises avec des impasses. Nous pourrions y revenir. Au Canada, un des problèmes concerne la transition d'une petite entreprise à une moyenne entreprise; en effet, les petites entreprises ont droit à beaucoup d'avantages qui ne sont pas disponibles plus haut dans la chaîne, ce qui risque de causer des frictions.

Bien qu'il s'agisse davantage d'une orientation d'affaires, le gouvernement peut fournir de l'aide; ainsi, quand vient le temps de créer de nouveaux marchés pour les entreprises canadiennes, nous devons changer, passer de l'axe nord-sud à l'axe est-ouest.

Autrement dit, nous ne devrions pas nous en tenir à l'axe nord-sud, mais aller aussi loin qu'au Brésil et en Amérique latine. Nous sommes très sous-représentés dans les différentes régions de l'économie mondiale qui connaîtront une période de croissance considérable. Ces régions présentent d'énormes débouchés, et le gouvernement a un rôle à jouer.

Au bout du compte, ces décisions relèvent du secteur privé, et bon nombre des conditions sont déjà en place. Il est temps d'agir.

En ce qui concerne les dépenses des ménages, nous observons une modération, comme vous l'avez fait remarquer, mais cela ne veut pas dire que les ménages cesseront de dépenser. D'après ce que nous pouvons constater, les dépenses des ménages correspondent davantage à la croissance du revenu dans l'économie et moins à la croissance de l'endettement, dont nous venons de parler.

This goes to Senator Hervieux-Payette's question, but we need to be vigilant in a low interest rate environment, with relative price stability. In other experiences in this case, there have been real financial vulnerabilities that have built up. There were lots of other reasons for what happened in the United States in the first half of this last decade, but low and stable interest rates were one contributing factor, in our opinion. Therefore, we and other authorities who oversee the financial system need to be vigilant about the possibility of build up of excessive debt and vulnerabilities. There are some tools that can be used, and the government did act earlier this year with some adjustment to elements of the mortgage insurance qualifying levels. Mr. Macklem cannot respond because it is cabinet confidence, but he was there at the time.

This sort of use of a macro-prudential tool is the type of instrument that, in this environment, should be considered at the appropriate time. As I said, the government has acted and we are seeing some impact of that action, some impact of the move of interest rates and we are seeing some diminution of the rate of increase of household debt.

However, we need remain vigilant. Therefore, we are not calling for additional action at this stage except for the vigilance that needs to be there.

Senator Moore: I have a couple of points. Regarding Senator Gerstein's question, I do not know how the bank can act; your role must be limited in terms of trying to reduce household debt.

You have been here before, and you cautioned the public about six months ago about household debt, namely, the need to get personal debt, provincial debt and national debt down. I do not know how the central bank can effect reduction in personal debt. I understand your role, inflation at 2 per cent and so forth, but I do not know how you can have an impact unless people realize they are in some difficulty.

I was in Boston in July for the annual meeting of the National Governors Association, and we had a report by retired Senator Simpson and Mr. Erskine Bowles who were co-chairing the president's commission on the financial sector's responsibility and reform. Thinking about what you said in your report regarding the importance of the U.S. recovery, I want to cite a couple things they said, which may have a deep impact on what you are hoping for. Medicaid, Medicare and social assistance: those three things consume 100 per cent of the revenues that flow into the U.S. treasury each year. Everything else — defence, education, infrastructure, research — is all borrowed money. It is the highest deficit they have had historically, and if they do not get it in line by 2015, they will be paying out \$1 trillion a year in interest.

Cela revient à la question du sénateur Hervieux-Payette, mais nous devons être vigilants dans un contexte où les taux d'intérêt sont faibles et où les prix sont relativement stables. Si l'on se fie à d'autres expériences semblables, on remarque que ces conditions ont entraîné de véritables vulnérabilités financières. Il y avait beaucoup d'autres raisons à l'origine de ce qui s'est passé aux États-Unis durant la première moitié de la dernière décennie, mais à mon avis, la présence de taux d'intérêt faibles et stables était l'un de ces facteurs. Par conséquent, nous devons faire preuve de vigilance — aussi bien moi que d'autres autorités qui surveillent le système financier — pour éviter de créer des dettes excessives et exposer les gens à des vulnérabilités. À cet égard, certains outils peuvent être utilisés, et le gouvernement a agi au début de l'année en apportant certains ajustements aux critères d'admissibilité aux assurances hypothèque. M. Macklem ne peut pas en parler parce qu'il s'agit d'un secret du cabinet, mais il était là à l'époque.

Le recours à un outil macroprudentiel devrait être envisagé dans le contexte actuel, au moment approprié. Comme je l'ai dit, le gouvernement a agi, et nous voyons certains impacts de l'ajustement des taux d'intérêt, notamment une diminution du taux de croissance de l'endettement des ménages.

Toutefois, nous devons rester vigilants. Voilà pourquoi, à ce stade-ci, nous ne faisons pas appel à des mesures supplémentaires, outre la vigilance.

Le sénateur Moore : J'ai quelques observations à formuler. En ce qui a trait à la question du sénateur Gerstein, je ne sais pas comment la banque pourrait agir; votre rôle est quand même limité pour ce qui est d'essayer de réduire l'endettement des ménages.

Vous avez déjà comparu devant nous, et vous avez mis en garde le public, il y a environ six mois, contre l'endettement des ménages; vous avez notamment insisté sur le besoin de réduire les dettes personnelles, la dette provinciale et la dette nationale. J'ignore dans quelle mesure la banque centrale peut favoriser la réduction des dettes personnelles. Je comprends votre rôle, c'est-à-dire l'inflation à 2 p. 100, et cetera, mais je ne sais pas comment vous pourrez avoir un impact, sauf si les gens se rendent compte qu'ils éprouvent des difficultés.

J'étais à Boston en juillet pour la réunion annuelle de la National Governors Association, et nous avons eu droit à un compte rendu de la part de M. Simpson, un sénateur à la retraite, et de M. Erskine Bowles, qui coprésidaient la commission du président sur la responsabilité et la réforme du secteur financier. Je pense à ce que vous avez dit dans votre rapport relativement à l'importance de la reprise des États-Unis et, à ce titre, j'aimerais vous faire part de quelques points qu'ils ont soulevés et qui pourraient avoir un profond impact sur ce que vous espérez. Prenons les régimes d'assurance-maladie Medicaid, Medicare et l'aide sociale : ces trois programmes consomment 100 p. 100 des revenus qui entrent dans les coffres du gouvernement des États-Unis chaque année. Tout le reste — la défense, l'éducation, l'infrastructure, la recherche — se fait à partir de fonds empruntés. Il s'agit du plus grand déficit de l'histoire américaine, et si les États-Unis ne parviennent pas à s'en sortir d'ici 2015, ils devront payer 1 billion de dollars par année en frais d'intérêt.

I am sitting here thinking about all those factors. The United States is our biggest trading partner. We are counting on them to lead the advancing nations and their economies back into some area of stability and reasonable growth.

Do you want to comment on that? They are issuing the report in December, not before the election.

Mr. Carney: That is clever.

Senator Moore: They knew it would be a political football.

Mr. Carney: If I may, I will make two comments. First, with respect to the debt issue and the role of the bank, you are correct in that our role is limited, and, at this stage, our role is principally to identify the issue rigorously. There is an element of identification of the issue to the public, to ask people to be aware and remind them that we are living in abnormal times. Rates are abnormally low, and it will not always be the case. It is only prudent to ensure that people can service their debts under normal circumstances. It is also the responsibility of financial institutions to do that as well.

With respect to policy levers, it is early in the development of other policy levers that can address these types of situations. I reference the adjustments to the CMHC mortgage insurance. That is a sort of ad hoc, one-off episodic type adjustment. It could be done again, but it is not a continuum of adjustment of these types of levers.

We are working at the international level in developing counter cyclical capital buffers so that the capital requirements for banks would increase in situations, not necessarily exactly like Canada's, but more extreme versions of that under Basel iii. It is one of the elements of Basel iii, and that would help address more directly these types of things. These systemic instruments or macro prudential instruments are in their infancy. They need to be developed, and as the instruments are developed in all jurisdictions, including Canada, authorities will have to decide whether to implement them and how best to organize the implementation of them — who has the tools, who decides to implement the tools, et cetera. It is a big issue.

With respect to the U.S. fiscal situation, I will ask Mr. Macklem. I do that in part because he knows the answer — that is the main reason — but also because it is useful to put this issue into the framework of what was discussed in Toronto and to give that perspective.

Tiff Macklem, Senior Deputy Governor, Bank of Canada: Thank you, chair, I am very pleased to be here, and I hope it is the first of many visits over my seven-year term.

Je réfléchis donc à tous ces facteurs. Les États-Unis représentent notre plus grand partenaire commercial. Nous comptons sur eux pour ramener les pays avancés et leurs économies vers un niveau de stabilité et de croissance raisonnable.

Aimeriez-vous dire quelques mots à ce sujet? Le rapport sera publié en décembre, pas avant les élections.

M. Carney : C'est bien pensé.

Le sénateur Moore : Ils savaient que ce serait un enjeu politique.

M. Carney : Si vous me le permettez, je vais faire deux observations. Tout d'abord, en ce qui concerne la dette et le rôle de la banque, vous avez raison de dire que notre rôle est limité et, à ce stade-ci, notre rôle consiste principalement à cerner le problème de façon rigoureuse. Il s'agit donc d'exposer le problème à la population, de demander aux gens d'en être conscients et de leur rappeler qu'ils vivent dans des temps exceptionnels. Les taux sont anormalement bas, mais ce ne sera pas toujours le cas. Par simple prudence, il faut s'assurer que les gens peuvent rembourser leurs dettes dans des conditions normales. Les institutions financières doivent, elles aussi, assumer cette responsabilité.

Pour ce qui est des leviers politiques, il est encore tôt pour mettre au point d'autres mécanismes destinés à remédier à ces situations. Je fais allusion aux rajustements de l'assurance hypothécaire de la SCHL. Il s'agit là, en quelque sorte, d'un redressement spécial, épisodique et ponctuel. On pourrait le répéter, mais il ne s'agit pas d'une série de rajustements de ces leviers particuliers.

Nous travaillons à l'échelle internationale pour créer des réserves de fonds anticycliques afin que les banques aient droit à des normes de fonds propres accrues dans certaines situations — pas nécessairement dans les conditions qui prévalent au Canada, mais dans des situations plus extrêmes que celles prévues en vertu de l'Accord de Bâle III. C'est d'ailleurs l'un des éléments de l'Accord de Bâle III, et une telle mesure aiderait à régler plus directement ces types de problèmes. Ces mécanismes systématiques ou macroprudentiels en sont à leurs premiers balbutiements. On doit les perfectionner et, à mesure que ces outils seront élaborés dans tous les pays, y compris au Canada, les autorités devront déterminer s'il faut les mettre en œuvre et, le cas échéant, comment y arriver de façon optimale — par exemple, déterminer qui dispose des outils, qui doit décider de les mettre en œuvre, et cetera. C'est une question très importante.

Relativement à la situation financière des États-Unis, je vais laisser à M. Macklem le soin de vous en parler. Je lui cède la parole non seulement parce qu'il connaît la réponse — c'est la principale raison —, mais aussi parce qu'il est utile de mettre en contexte la question par rapport aux discussions tenues à Toronto.

Tiff Macklem, premier sous-gouverneur, Banque du Canada : Merci, monsieur le président. Je suis heureux d'être ici et j'espère que ce sera la première de plusieurs autres comparutions durant mon mandat de sept ans.

Coming back to the G20 summit in Toronto, one of the important elements of this package of adjustments that need to happen around the world to sustain the recovery, as the governor mentioned, is sustainable fiscal policies on the part of advanced countries.

The U.S. government deficit is very large. Given the extreme gravity of the global downturn, that was needed. Looking forward, it will be important to unwind that fiscal stimulus and turn to consolidation.

There is a balancing act here. On the one hand, we certainly know from experience that if you leave it too late, risk premiums start to get built into the term structure, monetary policy becomes less effective and fiscal policy itself becomes less effective and self-defeating. On the other hand, if there is a sudden synchronized global withdrawal of fiscal stimulus, there is a risk that the recovery will seriously stumble. There is a balancing act to be achieved.

At the Toronto summit, the G20 countries, in particular the advanced countries, agreed on a suitably gradual but sustainable withdrawal of fiscal stimulus, and the advanced countries agreed to cut their deficits in half by 2013 and get their debt-to-GDP ratios on a sustainable track by 2016. Certainly, we believe that achieves this appropriate balance, and President Obama wrote a letter at that time which committed to that proposal.

Are there challenges? Absolutely, there are challenges, and as with every aspect of what is called the "Framework for Strong, Sustainable, and Balanced Growth," the challenge is implementation. That is where everyone around the G20 table needs to live up to their commitments.

Senator Moore: There seems to be a strong possibility that in the U.S., they will do a second round of quantitative easing. I am thinking about that, and I am thinking about the agreement around the G20 table. Then there is the huge concern in the U.S. about the possibility of deflation. That is being mentioned there in the financial sector. How does all that look in terms of what you are trying to forecast in a reasonable way for our economy?

Mr. Carney: The concern that inflation will not be as high as the Federal Reserve would like or would be lower than a level consistent with their interpretation of their dual mandate is a real concern of the Fed. That is in the public domain, and the chairman and others have talked about that frequently.

In our forecast of the U.S. economy, there is an assumption of additional monetary stimulus by the Federal Reserve over the forecast horizon precisely to address this issue of inflation being lower than the Fed would want. That has a positive impact in the sense of a better U.S. growth outcome than otherwise would be the case — a knock on there — but it also has other impacts through the financial channels.

Pour revenir au sommet du G20 à Toronto, un des éléments importants de cet ensemble d'ajustements qui doivent être apportés dans le monde entier pour soutenir la reprise, comme le gouverneur l'a mentionné, c'est l'élaboration de politiques fiscales durables par les pays avancés.

Le déficit du gouvernement américain est énorme. En raison de l'extrême gravité du ralentissement économique mondial, il fallait prendre une telle mesure. Avec le temps, il sera important d'annuler cette mesure de relance budgétaire et de recourir à la consolidation.

Il faut trouver le juste milieu. D'une part, nous savons d'expérience que si cette mesure reste en vigueur pendant trop longtemps, les primes de risque commencent à entrer en ligne de compte dans la structure des échéances, la politique monétaire devient moins efficace et la politique budgétaire devient contre-productive. D'autre part, s'il y a soudainement un retrait mondial synchronisé des mesures de relance budgétaire, la reprise risque sérieusement de dérailler. Il faut donc établir un équilibre.

Au sommet de Toronto, les pays du G20, en particulier les pays avancés, ont convenu de procéder à un retrait convenablement graduel, mais durable des mesures de relance budgétaire, de réduire leurs déficits de moitié d'ici 2013 et de ramener leurs ratios de la dette au PIB sur la voie de la viabilité d'ici 2016. Nous croyons qu'une telle approche permet de trouver le juste milieu, et le président Obama a écrit une lettre à ce moment-là pour prendre cet engagement.

Y a-t-il des difficultés? Absolument, et comme n'importe quel aspect du « Cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée », le défi réside dans la mise en œuvre. C'est là que tous les pays du G20 devront honorer leurs engagements.

Le sénateur Moore : Il y a de fortes chances que les États-Unis procèdent à une deuxième série d'assouplissement quantitatif. C'est ce à quoi je pense, dans le contexte de l'accord qui a été conclu à la réunion du G20. Ensuite, la possibilité d'une déflation aux États-Unis donne lieu à de sérieuses préoccupations. Cette inquiétude est d'ailleurs exprimée par le secteur financier là-bas. Comment le tout se traduit-il dans ce que vous essayez de prévoir de façon raisonnable pour notre économie?

M. Carney : La crainte que l'inflation ne soit pas aussi élevée que ce que la Réserve fédérale souhaiterait ou qu'elle soit inférieure à un niveau conforme à leur interprétation de leur mandat double a vraiment de quoi inquiéter la Banque fédérale des États-Unis. Cette préoccupation a été rendue publique, et le président et d'autres personnes en ont souvent parlé.

Dans nos prévisions de l'économie américaine, nous émettons l'hypothèse que la Réserve fédérale prendra une mesure de stimulation monétaire supplémentaire au cours de l'horizon prévisionnel, justement pour régler cette question, à savoir la possibilité que l'inflation soit inférieure au niveau voulu de la Réserve fédérale. Cette mesure a un impact positif sur la croissance des États-Unis, c'est-à-dire qu'elle donne un meilleur résultat que ce à quoi l'on aurait pu s'attendre autrement, sans compter d'autres impacts par l'entremise des canaux financiers.

With respect to quantitative easing, that is one mechanism by which the Fed, given that they are at the zero lower bound, could provide additional stimulus. What we chose to do, when we were at the zero lower bound to provide additional stimulus was to provide additional transparency on the path for monetary policy, and we found that was quite effective in providing that additional stimulus for our circumstances. It is no secret that additional quantitative easing is being discussed by the Federal Reserve, and the point is to avoid further disinflation and deflation. Given the debt dynamics in the United States not just at the government level but, very importantly, at the personal level, it would not be helpful to move into a deflationary environment. That is a downside risk, obviously, for the Canadian economy, and it is one we watch closely.

Senator Oliver: All of my questions relate to Basel iii, and I have three or four questions related to it.

As I understand it, after the crisis of 2008, the central bank governors got together and looked at possible new regulations and safeguards designed to prevent an overexposure of banks to the kind of risks that caused a lot of damage. Basel iii found new capital and liquidity regulations. What are some of them? What are the proposed or known higher levels of capital acquired? You indicated to the chairman that you just came back from Korea. How have the details of the Basel iii Accord changed following the G20 meetings in South Korea last week? Is the Bank of Canada opposed to any of the proposals being discussed there? Does the bank think there are any missing components to the changes that are being proposed in Korea?

Finally, how will Canadian banks be affected by all this by way of costs or benefits? When can our banks start lending again? Is there anything they should be afraid of in terms of more capital requirements?

Mr. Carney: This is a very important topic. I will try to do it justice. Please follow up if I do not.

First, let me say that Basel iii makes the global capital regime look more like Canada's did coming into the crisis. There are some innovations, without question, for Canada as well. We commend the Superintendent of Financial Institutions for running effective add-ons to Basel ii.

To go to your point about some of the risks and risk capture, there are some very important and sizable technical adjustments to how risk is captured in the trading books of banks, which effectively triple the capital required to be held against trading assets.

Senator Oliver: That applies to Canadian banks?

En ce qui concerne l'assouplissement quantitatif, il s'agit là d'un mécanisme qui permettrait à la Réserve fédérale d'assurer une stimulation supplémentaire, étant donné qu'elle a atteint le taux plancher de zéro. Pour notre part, quand nous avons atteint le taux plancher de zéro et que nous avons décidé de prendre des mesures de relance supplémentaires, nous avons assuré une transparence accrue dans l'élaboration de la politique monétaire et nous avons trouvé que cette approche était assez efficace dans notre contexte. Ce n'est un secret pour personne que l'assouplissement quantitatif fait l'objet de discussions par la Réserve fédérale; le but, c'est d'éviter une désinflation et une déflation supplémentaires. En raison de la dynamique de l'endettement aux États-Unis, non seulement sur le plan du gouvernement, mais surtout, sur le plan personnel, il ne serait pas utile de passer à un contexte déflationniste. C'est un risque de perte, bien entendu, pour l'économie canadienne. Voilà pourquoi nous devons surveiller cet aspect de près.

Le sénateur Oliver : J'aimerais vous poser trois ou quatre questions qui portent toutes sur l'Accord de Bâle III.

D'après ce que je comprends, après la crise de 2008, les gouverneurs de la banque centrale se sont réunis pour envisager l'élaboration de nouveaux règlements et mesures de protection possibles en vue de prévenir une surexposition des banques au type de risques qui ont causé beaucoup de dommages. L'Accord de Bâle III a prévu de nouveaux règlements en matière de capitaux et de liquidités. Quels sont certains d'entre eux? Quels sont les niveaux supérieurs, proposés ou réels, des capitaux acquis? Vous avez dit au président que vous revenez tout juste de la Corée. Comment les détails de l'Accord de Bâle III ont-ils changé après la réunion du G20 qui a eu lieu en Corée du Sud la semaine dernière? La Banque du Canada s'oppose-t-elle à l'une ou l'autre des propositions faisant l'objet de discussions? La banque croit-elle qu'il manque des éléments dans les modifications proposées en Corée?

Enfin, comment les banques canadiennes seront-elles touchées par ces modifications, qu'il s'agisse de coûts ou de bénéfices? Quand nos banques pourront-elles recommencer à consentir des prêts? Y a-t-il quelque chose qu'elles devraient craindre pour ce qui est des besoins accrus en capitaux?

M. Carney : C'est un sujet très important. Je vais essayer de lui rendre justice. Dans le cas contraire, n'hésitez pas à me le faire savoir.

D'abord, permettez-moi de dire que l'Accord de Bâle III rend le régime budgétaire mondial semblable à la situation du Canada au début de la crise. Il y a, sans contredit, des mesures innovatrices pour le Canada aussi. Nous félicitons la surintendante des institutions financières d'avoir apporté des ajouts efficaces à l'Accord de Bâle II.

Pour revenir à votre argument sur certains des risques et la prise en compte de ces risques, on a apporté certains ajustements techniques très importants à la façon dont les risques sont comptabilisés dans les portefeuilles de transaction des banques, ce qui fait tripler les capitaux requis par rapport aux éléments d'actif commerciaux.

Le sénateur Oliver : Cela s'applique aux banques canadiennes?

Mr. Carney: Everything that I will say applies to Canadian banks.

Second, there is an introduction on a global basis for the first time of a leverage ratio, which is something we had in Canada. The Basel ii Accord is quite complicated because it says you need so much capital against not your assets but a risk weighting of your assets, so it shrinks the actual level of the assets. It is a more sophisticated way of doing things. That is great if you get the risk weightings right. The problem is if you think something is risk free and you put a very low risk weighting on it but it is actually risky. That was the problem that we found in the financial crisis in that the most senior tranche of structured products, of the securities — more securitized products. If you took a pool of loans — the triple-A tranche was viewed as triple-A and so is likely to fault in theory as a triple-A sovereign such as Canada. The fact was it was misrated by the rating agencies and it was much riskier to the borrower. From a Basel perspective, you only had to put a tiny bit of capital against that asset.

Where we were helped tremendously in Canada is we had a leverage ratio, which is a very simple tool that says forget about all the fancy risk weighting; just tell me how many assets and how much capital you have, and you cannot go above, in our case, 20 times that ratio. That saves an institution and a financial system from risks that you think are low but in fact are not. That innovation has been brought in. You need both.

Senator Oliver: Is the Basel rating 20, like in Canada?

Mr. Carney: It is 33. It is a different definition of capital. It is substantially equivalent because it is a tighter definition of capital than in Canada.

There are other aspects of risk that are captured better now, including bringing back onto the balance sheet a bunch of off balance sheet measures, particularly securitizations and liquidity facilities.

One of the key elements, though, moving to the second key change for Basel, which again is more like Canada, is that not only does the capital have to be higher but it also has to be higher quality. We use the word “capital.” It is used fairly freely around the world. In Canada, it basically means tangible common equity. In Canadian banks, 75 per cent of your Tier 1 capital has to be tangible common equity. It is a real equity.

M. Carney : Tout ce que je vais dire s'applique aux banques canadiennes.

Deuxièmement, pour la première fois, on met en œuvre un ratio de levier financier à l'échelle mondiale, ratio que nous utilisons déjà au Canada. Les normes de Bâle II sont très compliquées, parce qu'elles stipulent que vous devez disposer d'un certain capital pour garantir non pas vos actifs, mais un pourcentage de vos actifs pondéré en fonction des risques. Par conséquent, cela réduit la valeur actuelle de vos actifs. C'est une façon plus élaborée de faire les choses qui fonctionne bien si les risques sont pondérés correctement. Toutefois, les choses dérapent si vous croyez qu'un produit ne présente aucun risque et que vous lui attribuez un faible facteur de risque, alors qu'il est en fait très risqué. C'est le problème qu'au cours de la crise financière, nous avons observé dans la tranche supérieure des produits structurés, des valeurs mobilières — des produits les plus titrisés. Si vous preniez, par exemple, un regroupement de prêts, la tranche triple A était considérée comme ayant une cote de crédit triple A et, par conséquent, la probabilité que les prêts ne soient pas remboursés était, en théorie, aussi faible que celle d'un non-remboursement par un pays ayant une cote de crédit triple A, comme le Canada. Le fait est que ces actifs avaient été cotés incorrectement par les agences de cotation et qu'ils étaient beaucoup plus risqués pour les emprunteurs. Selon les normes de Bâle II, il fallait seulement un peu de capital pour garantir ces actifs.

Ce qui nous a beaucoup aidés au Canada, c'est le fait que nous utilisons un ratio de levier financier, un outil très simple qui ne se préoccupe pas de pondérer les risques, mais qui compare les actifs et les capitaux d'une banque et qui, dans notre cas, stipule que ce ratio ne peut dépasser le chiffre 20. Cela protège une institution financière et un système financier contre des risques considérés faibles, mais qui, en fait, ne le sont pas. Cette innovation a été incluse. On a besoin des deux.

Le sénateur Oliver : Le ratio recommandé par Bâle correspond-il à 20, comme au Canada?

M. Carney : Il s'élève à 33. Ils utilisent une différente définition du capital. Les ratios sont essentiellement équivalents, parce que leur définition du capital est plus restrictive qu'au Canada.

D'autres éléments de risque sont maintenant mieux mesurés en inscrivant, entre autres, au bilan des mesures prises hors bilan, en particulier les titrisations et les concours de trésorerie.

En ce qui concerne le deuxième changement clé apporté par le Comité de Bâle qui, encore une fois, ressemble davantage au système canadien, l'un de ses principaux éléments consiste non seulement à veiller à ce que les fonds propres soient plus substantiels, mais aussi qu'ils soient de meilleure qualité. Nous utilisons l'expression « fonds propres » dont on se sert assez librement dans le monde. Au Canada, cela est constitué essentiellement d'un actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires. Soixante-quinze pour cent des fonds propres de première catégorie des banques canadiennes doivent provenir de l'actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires. Ce sont de vrais capitaux propres.

In effect, in Basel you could get away with 50 per cent under the old system of your assets and tangible common equity. In fact, you could carry a lot of assets that were not really assets if you got in trouble, so you could get away with 25 per cent. We are at 75 at least. In fact, many of these international players had only 25 per cent of their Tier 1 capital in tangible common equity.

The market did not care when everything was fine, but as soon as the trouble began, they saw right through this and realized the emperor had no clothes over here, whereas the Canadian banks were rock solid in terms of their capitalization.

Basel has now moved to Canadian-style predominance of tangible common equity, and the minimum has been raised much higher. That minimum went — and this is a bit of an apples and oranges comparison — from 4 per cent to 7 per cent for Tier 1 capital. What senators need to know and Canadian institutions understand, in effect, it went from 1 per cent to 7 per cent for the reasons that I just described, that you did not really have to have equity and you could carry these assets that were not assets. It is a sevenfold increase in the level of capital that is required.

For Canadian banks who are carrying high levels of tangible common equity and continued to build through the crisis —

Senator Oliver: They were already there.

Mr. Carney: — their ease of transition to the higher standards will be relatively straightforward, although as the superintendent reminds us today, they should be prudent in adjusting their dividend policies. I am referring to a speech made by the Superintendent of Financial Institutions Canada today.

You asked about unfinished business on Basel. We would highlight two elements particularly of importance. The first is the countercyclical capital buffer that I discussed earlier. I mentioned that it is a bit in its infancy. It is part of the accord, but it still needs to be specified as to how to use it.

The second thing, which is incredibly important, and Mr. Macklem and I have been working directly on this along with the superintendent, is instruments called contingent capital or bail-in securities. The point of these securities is that if an institution gets to a point where it would fail or ceases to be a going concern in the judgment of the Superintendent of Financial Institutions, those securities automatically convert to a lower level of the capital structure. In other words, a contingent capital instrument converts to equity. You get to a point where you need

En effet, selon l'ancien système instauré par le Comité de Bâle, les banques pouvaient s'en tirer en investissant seulement 50 p. 100 de leurs actifs dans l'actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires. En fait, si elles avaient des ennuis, elles pouvaient tenir compte de beaucoup d'actifs qui n'en étaient pas vraiment et, par conséquent se contenter d'avoir seulement 25 p. 100 de leurs actifs investis ainsi. Nous exigeons qu'au moins, 75 p. 100 des fonds propres proviennent d'un actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires. En fait, bon nombre de ces acteurs internationaux avaient investi seulement 25 p. 100 de leurs fonds propres de première catégorie dans l'actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires.

Le marché ne s'en préoccupait pas tant que tout allait bien, mais aussitôt que les problèmes ont commencé, il a compris ce qui se passait et a constaté que l'empereur là-bas était nu, alors que la capitalisation des banques canadiennes était d'une solidité à toute épreuve.

Le Comité de Bâle préconise maintenant une capitalisation fondée principalement sur l'actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires, qui ressemble à celle en vigueur au Canada, et a nettement haussé le minimum requis. Bien que je sois un peu en train de comparer des pommes et des oranges, le minimum est passé de 4 à 7 p. 100 des fonds propres de première catégorie. Ce que les sénateurs doivent savoir et ce que les institutions bancaires canadiennes comprennent, c'est que le minimum est passé de 1 à 7 p. 100 pour toutes les raisons que je vous ai citées plus tôt, à savoir que les banques n'avaient pas véritablement besoin de capitaux propres auparavant et qu'ils pouvaient posséder des actifs qui n'en étaient pas vraiment. Donc, la quantité de capitaux propres nécessaires est sept fois plus élevée qu'avant.

Pour les banques canadiennes qui bénéficiaient déjà d'un important actif corporel net attribuable aux actionnaires ordinaires et qui ont continué de l'accroître au cours de la crise...

Le sénateur Oliver : Elles étaient déjà parvenues à ce stade.

M. Carney : ... le passage à des normes plus élevées devrait être relativement aisé bien que, comme la surintendante nous l'a rappelé aujourd'hui, elles doivent agir avec prudence en ajustant leur ligne de conduite en matière de dividendes. Je fais allusion au discours prononcé aujourd'hui par la surintendante des institutions financières du Canada.

Vous m'avez demandé si le Comité de Bâle avait laissé des travaux en suspens. Je soulignerais deux éléments particulièrement importants. Le premier est le coussin de capital contra-cyclique dont j'ai parlé plus tôt. J'ai mentionné que ce concept en était à ses premiers balbutiements. Cela fait partie de l'accord, mais il faut encore préciser les modalités de sa mise en œuvre.

Le deuxième élément qui est extrêmement important et auquel M. Macklem et moi travaillons directement, en collaboration avec la surintendante, a trait à des instruments appelés capitaux de prévoyance ou valeurs mobilières dites de « bail-in ». Lorsqu'une institution financière est sur le point de faire faillite ou que, de l'avis de la surintendante des institutions financières, sa continuité est compromise, ces valeurs mobilières sont automatiquement converties à l'échelon inférieur de la structure financière. En d'autres termes, les capitaux de prévoyance sont convertis en fonds

more equity, you have it in the contractual terms of that security and the bail-in security is written down *ex ante*, which creates more capital for the institution.

We think this is central to the ability to remove moral hazard from the system, to have more readily resolvable institutions. This is something that Canada along with Switzerland has been pushing for some time, and I am pleased to say that it really does have traction now at the global level. It still has to be finished, but it is there.

I think your last question related to how this all affects Canadian banks. I will generalize it slightly, if I may, as to how it affect Canada. We published a detailed report, which we are happy to have resubmitted to the committee if they would like. We published this summer an economic assessment of the impact of these reforms on the Canadian economy.

Our bottom line is a positive net present value of more than 30 per cent of GDP because these will reduce the probability of crises not just in Canada but very importantly abroad. Of course, I think we all know that it is great having our own financial system in good order, and we got through this crisis better than anybody else, but if some of our G7 partners will blow up in the future, we will still suffer the aftershocks of that.

The sum of these reforms have, in our opinion and in the opinion of the Basel committee — I should say that the Basel iii Accord was approved without change this past weekend by ministers and governors, so it will go for submission to leaders in two weeks' time. Supervisors, ministers and governors have all recommended this to leaders, and we would expect it to be fully endorsed then.

Senator Oliver: That is good news.

Mr. Macklem: I realize that was already a very complete answer, but maybe I would just add one further thought.

The other key element of all this is not only strengthening the rules but actually ensuring they are applied. There is no question that one of the aspects of the crisis, particularly the sub-prime crisis in the U.S., is that the rules that were there were not properly applied.

I will just underline two elements of that. The first is ensuring that rigorous supervision and oversight of the financial system exists in all countries. As part of looking at this aspect of it, the Financial Stability Board, under the leadership of Julie Dickson, Superintendent of Financial Institutions, has developed a series of recommendations on how to strengthen supervision across all countries, effectively learning from the leading practices across countries.

propres. Si vous parvenez à un stade où vous avez besoin de fonds propres supplémentaires, le contrat de la valeur mobilière dite de « bail-in » indique qu'elle peut être amortie, ce qui fournit à l'institution financière des capitaux supplémentaires.

Nous croyons que pour éliminer les risques moraux du système, il faut que les institutions parviennent plus facilement à la solvabilité. C'est un concept que le Canada, ainsi que la Suisse, préconise depuis un certain temps, et je suis heureux d'annoncer qu'à l'heure actuelle, le concept gagne vraiment en popularité à l'échelle mondiale. Il faut encore le mettre au point, mais l'idée est bien implantée.

Je pense que votre dernière question concernait les répercussions que tout cela avait sur les banques canadiennes. Si vous me le permettez, je vais généraliser un peu l'incidence que cela a sur le Canada. Nous avons publié un rapport détaillé que nous remettrons avec plaisir au comité, s'il le souhaite. Nous avons publié cet été une évaluation économique des conséquences que ces réformes auraient pour l'économie canadienne.

Notre bilan correspond à une valeur actualisée nette s'élevant à plus de 30 p. 100 du PIB, parce que cela réduira la probabilité qu'une crise survienne non seulement au Canada, mais à l'étranger, ce qui est très important. Bien sûr, je crois que nous sommes tous conscients qu'il est bon que notre système financier soit en bon état, et nous avons traversé cette crise mieux que tout autre pays mais, si quelques-uns de nos partenaires du G7 devaient faire faillite dans les années à venir, nous en subirions tout de même les conséquences.

Selon nous et selon le Comité de Bâle, l'ensemble de ces réformes... Je devrais dire que l'Accord de Bâle III a été approuvé le week-end dernier sans modification par les ministres et les gouverneurs. Par conséquent, il sera présenté aux chefs d'État dans deux semaines. Les surintendants, les ministres et les gouverneurs ont tous recommandé à leur chef d'État de l'approuver, et nous nous attendons à ce qu'elle soit complètement sanctionnée à ce moment-là.

Le sénateur Oliver : Ce sont de bonnes nouvelles.

M. Macklem : Je me rends compte que cette réponse était déjà très complète, mais j'aimerais peut-être simplement émettre une autre réflexion.

L'autre élément clé de cette approche ne consiste pas simplement à renforcer les règlements, mais à veiller, en fait, à ce qu'ils soient observés. Il ne fait aucun doute que la crise, en particulier celle des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis, est attribuable en partie au fait que les règlements qui existaient n'avaient pas été appliqués correctement.

Je vais simplement souligner deux aspects de la solution. Premièrement, il faut s'assurer qu'il y a dans tous les pays un organisme qui surveille attentivement le système financier. À cet effet, le Conseil de la stabilité financière, sous la direction de Julie Dickson, la surintendante des institutions financières, a formulé une série de recommandations sur la façon de renforcer la surveillance dans tous les pays, en tirant effectivement des leçons des pratiques de premier plan que possède chaque pays.

This speaks to issues around their mandates, their resources and the tools at their disposal. For example, we have something in Canada called early intervention, so they can act proactively.

These recommendations were taken to governors and finance ministers in Guangzhou last weekend, and endorsed. They will go to leaders shortly at the Seoul summit.

The other element is to provide an incentive for countries to live up to their responsibilities. That comes down to effective international assessment and peer review. The IMF plays a big role in this through something called the Financial Sector Assessment Program. Canada had one, fortuitously, before the crisis and that was helpful for us. Now all G20 countries have committed to do those and publish those to be transparent. It is a way of putting peer pressure on the system.

The other new element is an international system of peer review, which is run through the Financial Stability Board. I actually chair what is called the Standard Implementation Committee, which has been charged with creating what we call "Race to the Top" in the adherence of international standards. We have already done two peer reviews; we have further ones in train for this year. There are two types of them. Thematic reviews take a topic. For example, we have done one on compensation practices to look at the application of standards across the FSB membership. We also look at individual countries and examine their adherence to international standards. We have done one for Mexico. Spain and Italy will be done this year.

This is really a way to put some transparency in the system and encourage everyone to live up to the standards.

Senator Greene: I would like to ask a question about a comparison between Canada and the United States. The American central bank right now appears to be on a track of wanting to inject more stimulus, whereas I think the Bank of Canada is really asking only for a pause in the withdrawal of a stimulus. Is that an accurate description? Also, could you give me the three or four underpinnings of the Canadian and American economies which lead their respective central bankers to take those positions?

Given that we as a country came out of the recession, or are coming out of the recession, relatively better than anyone else and given that your knowledge of monetary policy is probably unsurpassed in Canada and perhaps the world, could you describe a couple of things that you learned during the recession with regard to the tools that you have and whether some tools worked better than expected while others did not?

Ces recommandations traitent de leur mandat, de leurs ressources et des outils à leur disposition. Par exemple, au Canada, nous pouvons prendre une mesure dite « d'intervention précoce ». Ainsi, l'organisme de surveillance peut agir de manière préventive.

La semaine dernière, ces recommandations ont été exposées aux gouverneurs et aux ministres des Finances à Guangzhou et ont été approuvées. Elles seront présentées sous peu aux chefs d'État lors du sommet de Séoul.

De plus, il faut motiver les pays à prendre leurs responsabilités. On peut le faire en procédant à des évaluations efficaces à l'échelle internationale ou à des examens par les pairs. Le FMI joue un rôle important dans ce domaine grâce à une initiative appelée le Programme d'évaluation du secteur financier. Avant la crise, le Canada a fait l'objet d'une de ces évaluations inopinées, et cela nous a été utile. Maintenant, tous les pays du G20 se sont engagés à se soumettre à ces examens et à publier les résultats afin de faire preuve de transparence. C'est une façon pour les pairs d'exercer des pressions sur le système.

Il y a également un nouveau système international d'examen par les pairs qui relève du Conseil de stabilité financière. Je préside actuellement ce qu'on nomme le Comité sur la mise en œuvre des normes qui est chargé d'élaborer ce que nous appelons une « course au sommet » visant l'adhésion aux normes internationales. Nous avons déjà procédé à deux examens par les pairs, et nous en avons prévu d'autres pour cette année. Nous effectuons deux sortes d'examen. Les examens thématiques se penchent sur un sujet. Par exemple, nous en avons mené un sur les pratiques d'indemnisation afin d'examiner comment les membres du CSF appliquaient les normes. Nous avons également analysé certains pays, dont le Mexique, et la mesure dans laquelle ils respectent les normes internationales. Nous procéderons cette année à l'examen de l'Espagne et de l'Italie.

C'est vraiment une façon d'assurer une certaine transparence dans le système et d'encourager tous les pays à respecter les normes.

Le sénateur Greene : J'aimerais poser une question à propos de la différence entre le Canada et les États-Unis. À l'heure actuelle, la banque centrale des États-Unis semble vouloir injecter de l'argent dans l'économie, alors que la Banque du Canada demande simplement d'interrompre temporairement le retrait des mesures de relance. Ma description est-elle correcte? De plus, pourriez-vous énumérer les trois ou quatre fondements des économies canadienne et américaine qui ont poussé leur banque centrale respective à adopter ces positions?

Étant donné que le Canada est sorti ou sort de la récession dans un état relativement meilleur que celui de tous les autres pays et que nos connaissances en matière de politique monétaire sont inégalées au Canada et peut-être dans le monde, pourriez-vous décrire quelques leçons que vous avez tirées au cours de la récession à propos des outils dont vous disposez et indiquer si certains de ces outils ont mieux fonctionné que prévu, alors que cela n'a pas été le cas pour d'autres?

Mr. Carney: I will not endorse your characterization of our monetary policy stance. I will merely refer you to my opening statement which states our monetary policy stance as clearly as we would like, and the caution with which we will proceed with respect to any further reduction in monetary policy stimulus.

The situations in Canada and the United States are considerably different. Let me focus on four aspects.

First, if you look at the functioning of the financial sector in the United States, there continue to be considerable tensions in that financial sector. There has been considerable repair in the core of the financial sector and there has been some recapitalization. However, a tremendous amount — up to half — of the credit provision in the U.S. was through, not the regulated financial sector, but through the shadow banking sector and through securitization. It was through chains that ran from money market funds through a variety of vehicles that provided effective finance to U.S. corporations and, ultimately, individuals.

That sector continues to shrink at a significant rate, and aggregate credit creation in the United States continues to fall. The United States continues to “de-lever” on the household and corporate side. Some of that is necessary, but there is also a considerable challenge in the United States with access to credit. It is an element that affects the U.S. housing market and, very importantly, it affects small and medium enterprises in the United States.

It is important to recall that, earlier this year, up to 40 per cent of the job losses in this recession had been through small and medium-sized enterprises in the United States. For the prior recession — the tech recession — that figure was less than 20 per cent. Therefore, this credit constraint has real implications for the economy.

In Canada on the other hand, as we have been discussing, our financial system has continued to function extremely well. Credit is there for large and small enterprises if they want it. The conditions are tighter for small enterprises than it is for larger enterprises, but those conditions have improved.

Credit is available. Credit is available on attractive terms for Canadian households and they have been taking up those terms. We have seen quite remarkable credit growth over the course of this recession and remarkable recovery for the Canadian household sector.

Therefore, there is a marked different between the two. All of this means that the transmission of monetary policy in Canada has been much more direct and effective than it has been in the United States.

The knock-on effect in the United States — embracing my second point — has been to employment. The U.S. job market is in very difficult shape. It is not just a question of the level of unemployment, which is above 9 per cent, but the long-term

M. Carney : Je ne vais pas cautionner votre caractérisation de notre position en matière de politique monétaire. Je vais simplement vous renvoyer à ma déclaration liminaire qui décrit notre politique monétaire aussi clairement que nous le souhaitons et la prudence avec laquelle nous allons procéder en ce qui concerne toute réduction supplémentaire des fonds injectés dans le cadre de notre politique monétaire.

La situation au Canada est très différente de celle des États-Unis. Permettez-moi de mettre l'accent sur quatre aspects.

Premièrement, si vous examinez le fonctionnement du secteur financier aux États-Unis, vous constaterez qu'il connaît toujours des tensions considérables. On a considérablement rectifié le cœur du secteur financier, et une certaine recapitalisation a eu lieu. Toutefois, une grande partie — jusqu'à la moitié — du crédit aux États-Unis provenait, non pas du secteur financier réglementé, mais du secteur bancaire fantôme et de la titrisation. C'est grâce à des chaînes financées par des fonds de placement en instruments du marché monétaire, qu'elles acheminent à l'aide de divers mécanismes, que les sociétés américaines et, finalement, les particuliers, obtiennent un financement efficace.

Ce secteur continue de rétrécir à une vitesse considérable, et la création de l'ensemble du crédit aux États-Unis continue de diminuer. Les États-Unis tirent toujours parti du secteur des ménages et des entreprises. C'est nécessaire dans une certaine mesure, mais l'accès au crédit aux États-Unis est toujours assez problématique. C'est l'un des éléments qui touche le marché du logement américain et qui nuit aux petites et moyennes entreprises américaines, ce qui est très important.

Il est important de rappeler que, aux États-Unis, plus tôt cette année, jusqu'à 40 p. 100 des pertes d'emploi subies au cours de la récession actuelle étaient survenues au sein de petites et moyennes entreprises. Lors de la récession précédente, celle du secteur de la technologie, cette donnée était de moins de 20 p. 100. Pour cette raison, les contraintes relatives au crédit ont une incidence réelle sur l'économie.

De l'autre côté, au Canada, comme nous l'avons dit, notre système financier n'a pas cessé de très bien fonctionner. Les grandes et les petites entreprises peuvent obtenir du crédit, si elles en veulent. Les conditions sont plus strictes pour les petites entreprises que pour les grandes, mais elles se sont améliorées.

Le crédit est accessible. Les conditions de crédit offertes aux ménages canadiens sont attrayantes, et ils les acceptent. Au cours de la récession, la croissance du crédit a été remarquable, et la reprise pour le secteur canadien des ménages aussi.

Il y a donc une différence marquée entre les deux. Tous ces faits signifient que la transmission de la politique monétaire au Canada a été beaucoup plus directe et efficace qu'aux États-Unis.

Les répercussions aux États-Unis — pour en venir à mon deuxième point — touchent le chômage. Le marché du travail américain est dans un bien piètre état. Ce n'est pas seulement une question du taux de chômage, qui s'élève à plus de 9 p. 100; il y a

unemployment in the United States is over 40 per cent, as I think we detail in the report. Therefore, more than 40 per cent of the unemployed have been unemployed for more than half a year.

In Canada that figure is less than 20 per cent. We have recovered all the jobs that we lost in the recession. We have had more people come into the labour force, so the unemployment rate is higher than where it was when we came in. However, we have recovered all the jobs. The United States recovered about a fifth of the jobs that they lost. Their labour force continues to grow with demographics as well. Therefore, it is a very different employment picture between the United States and Canada.

In terms of the overall level of activity in our economy, we are back to the level we were prior to the recession. Officially, we are moving from recovery into an expansion. The United States is not yet back to the level they were.

The last aspect, which is particularly relevant for monetary policy, is that there has only been limited progress in closing the output gap in the United States, which is the difference between activity and potential of the economy. That is because growth has been slower, but also because the potential growth in the U.S. is higher than it is in Canada. There has been limited progress on that.

The combination of all those factors is exerting important disinflationary pressures and prospective ones in the U.S., which is warranting more stimulus policy at the central bank level in the U.S. and prospectively additional stimulus. As I referenced in my opening comments, Canada has seen a rapid initial closing of that output gap. It is still considerable; it is still an important output gap that is left, which is why rates are where they are and why we have taken a pause where we have, but we have made considerable progress.

There is quite a difference between the two countries. All of that said, I think we are all aware of the importance of the U.S. economy and its outlook in terms of the outlook for Canada, so there is a direct link between developments.

Regarding the second part of your question — what we learned in recent years about monetary policy — we did a variety of liquidity measures. They were of varying degrees of effectiveness; some were effective and some were not. I think we would be smarter if we had to provide that liquidity again.

In our view, the conditional commitment that we provided — that transparency — was effective; once we got to the zero lower bound with the rates as low as we could go, was effective. We have done some research on that. It added additional stimulus to the economy, and we felt that it was a superior alternative to the alternatives, which were quantitative easing or credit easing at that time.

aussi le fait que le chômage de longue durée atteint un taux supérieur à 40 p. 100, comme nous le montrons dans le rapport, je crois. Ainsi, plus de 40 p. 100 des chômeurs n'ont pas d'emploi depuis plus six mois.

Au Canada, le chiffre est inférieur à 20 p. 100. Nous avons regagné la totalité des emplois perdus pendant la récession. D'autres personnes se sont jointes à la population active, ce qui fait que le taux de chômage est plus élevé maintenant qu'auparavant. Toutefois, nous avons retrouvé tous les emplois. De leur côté, les États-Unis ont récupéré environ un cinquième des emplois perdus. Leur population active continue aussi à croître en raison de facteurs démographiques. Les États-Unis et le Canada se trouvent donc dans une situation très différente sur le plan de l'emploi.

Par ailleurs, le taux global d'activité dans notre économie est revenu à ce qu'il était avant la récession. Officiellement, nous passons de la reprise à une période d'expansion. Pour leur part, les États-Unis n'ont pas encore retrouvé leur taux antérieur.

Le dernier point, qui est particulièrement pertinent par rapport à la politique monétaire, c'est que peu de progrès ont été réalisés aux États-Unis pour combler l'écart de production, la différence entre l'activité et le potentiel de l'économie. Cela est attribuable au fait non seulement que la croissance est plus lente, mais aussi que le potentiel de croissance est plus grand aux États-Unis qu'au Canada. Très peu de progrès ont été accomplis sur ce plan.

Ensemble, tous ces facteurs contribuent à exercer des pressions importantes et éventuelles sur le plan de la désinflation aux États-Unis, ce qui justifie la création de nouvelles politiques de stimulation à la banque centrale et peut-être même des mesures additionnelles de relance. Comme je l'ai dit pendant ma déclaration, le rétrécissement initial de l'écart de production s'est fait rapidement au Canada. Il est encore considérable; l'écart qui reste demeure important, ce qui explique les taux actuels et pourquoi nous nous sommes arrêtés là pour l'instant, mais nous avons fait de grands progrès.

Il y a de nombreuses différences entre les deux pays. Cela dit, je pense que nous savons tous à quel point l'économie américaine et ses perspectives d'avenir sont importantes par rapport à celles du Canada; il y a donc un lien direct entre les changements.

Pour ce qui est de la seconde partie de votre question — ce que nous avons appris dans les dernières années au sujet de la politique monétaire —, nous avons adopté diverses mesures par rapport à la liquidité. Certaines se sont avérées plus efficaces que d'autres. Je pense que nous saurions mieux faire à l'avenir si nous avions à fournir de la liquidité à nouveau.

À notre sens, l'engagement conditionnel que nous avons fourni — la transparence — était efficace; le fait que nous avons diminué les taux autant que possible et que nous avons atteint la limite inférieure de zéro aussi. Nous avons mené des recherches là-dessus. Ces mesures ont contribué à la stimulation de l'économie, et, à notre avis, la solution était supérieure aux autres, qui étaient, à l'époque, l'assouplissement quantitatif ou l'assouplissement du crédit.

We do not have direct experience with quantitative and credit easing. I would say our read of those non-conventional measures is that these interventions into the markets are most effective when markets are not functioning well, as was the case during the crisis. That is not to say they will not be effective if they are used now that markets are functioning effectively, but the transmission is much broader and diffuse now that some form of stability and functioning has been returned to financial markets.

Senator Harb: There is quite a bit of discussion about the currency issues. There is a lot of blame going around with the Americans as well as the Canadians lately criticizing China for the RMB. Everyone seems to be running toward devaluation of their currencies.

There is a lot to be said for the fact that maybe some attention should be placed on the failure of the trading system. Part of the criticism, particularly by the Americans, against the Chinese seems to be on the balance of trade; the fact that the Chinese currency is low and is helping them to export more to the U.S. market.

I find a part of that debate somewhat distorted in a sense because out of the S&P 500 in the U.S., almost every single one of the companies has a branch plant in China. They use those facilities in order to produce product in China, take it back to the United States and sell it to consumers in the U.S.

To what extent is there a discussion about setting up some proper standard when we talk about accounting when we talk about balance of trade? What do we mean when we talk about the fact that the Chinese balance of trade is to the benefit of China rather than that of the United States when, in fact, over 40 per cent of the import from China to the U.S. is actually done by American companies that have branch plants in China?

I am somewhat bewildered because I do not see a lot of the leaders on the international scene talking about the need for the establishment of proper standards when it comes to those kinds of accounting principles.

Second, in light of this, there seems to be some people talking about moving away from currency, such as the dollar, to gold. Is that a viable option; is that perhaps something that we should be talking more about or is it an issue for speculators and should be avoided at all cost?

Mr. Carney: Those are diverse questions.

First, trade balances can be more directly measured, particularly for economies such as China. Current account balances themselves are a broader measure that includes shorter-term income flows and have elements of survey and estimation to them, so they are not perfect measures.

That said, let us walk through the scenario you are talking about. It is a real scenario, by the way. You take a variety of tech products for which the manufacturing is effectively outsourced in China. The design, the marketing, the head office and all those other elements are resident in the advanced economy.

Nous n'avons pas une expérience directe de l'assouplissement quantitatif ou de l'assouplissement du crédit. Je dirais que notre interprétation de ces mesures non conventionnelles, c'est que ces interventions dans les marchés sont surtout efficaces quand les marchés connaissent des difficultés, comme c'était le cas pendant la crise. Cela ne signifie pas qu'elles ne seront pas efficaces si on y a recours maintenant que les marchés fonctionnent bien, mais la transmission est beaucoup plus générale et diffuse à présent que la stabilité des marchés financiers a été rétablie, dans une certaine mesure.

Le sénateur Harb : On parle beaucoup des enjeux relatifs à la monnaie. Ces temps-ci, les Américains et les Canadiens formulent beaucoup de reproches et de critiques à l'égard de la Chine par rapport au RMB. Tous semblent se diriger vers la dévaluation monétaire.

Je pense que ce serait peut-être une bonne idée de se pencher sur l'échec du système commercial. La plupart des critiques élevées contre la Chine, en particulier par les Américains, semblent porter sur la balance commerciale, sur le fait que la monnaie chinoise vaut peu, ce qui aide ce pays à exporter davantage au marché américain.

Dans un sens, je trouve qu'une partie du débat est quelque peu faussée par le fait que presque toutes les entreprises du S & P 500 aux États-Unis ont une succursale en Chine. Elles se servent de ces installations pour fabriquer des produits en Chine, les renvoyer aux États-Unis et les vendre aux consommateurs américains.

Dans quelle mesure parle-t-on d'établir des normes adéquates par rapport à la comptabilité et à la balance commerciale? Que veut-on dire lorsqu'on affirme que la balance commerciale de la Chine est avantageuse pour la Chine plutôt que pour les États-Unis, alors qu'en réalité, plus de 40 p. 100 de l'importation de la Chine aux États-Unis est faite par des entreprises américaines qui ont des succursales en Chine?

Je trouve plutôt déconcertant que peu de dirigeants sur la scène internationale parlent du besoin d'établir des normes adéquates pour ce type de principes comptables.

Deuxièmement, dans ce contexte, il semble que certaines personnes parlent de laisser tomber la monnaie, comme le dollar, et d'employer plutôt l'or. S'agit-il d'une solution viable; devrions-nous en parler davantage ou est-ce une question que nous devrions laisser aux spéculateurs et éviter à tout prix?

M. Carney : Ce sont là des questions diverses.

D'abord, les balances commerciales peuvent être mesurées plus directement, surtout pour les économies comme la Chine. La balance des paiements courants même est une mesure plus générale qui comprend les mouvements de revenus à court terme et qui compte des éléments d'enquête et d'estimation; ce ne sont donc pas des mesures parfaites.

Cela dit, examinons en détail la situation dont vous parlez. En passant, il s'agit d'une situation réelle. La fabrication de divers produits de technologie est externalisée en Chine. La conception, la commercialisation, le siège social — tous ces éléments sont basés dans l'économie avancée.

We will use the U.S. as an example. The import is a shipment to the U.S., whereas the profit itself largely accrues not to the contract manufacturing but to the higher order elements, which are design, marketing, et cetera.

There is no distortion in terms of the value-added of the product; it is only the element of the product that physically is shipped on a net basis that shows up in the trade accounts. Though it is not a distortion but an important dynamic, ultimately, if one owns a plant in China and it is a profitable plant, one is building up capital in that entity. The question is what happens to the capital. Do the dividends come back to Canada, if it is a Canadian company that has a plant? That is a positive account on our current account; that improves our current account balance.

Given the growth and expansion prospects for China that are considerable, the vast majority of profit capital that is being built up in these entities is being reinvested. That is one of the reasons why foreign direct investment is consistently high into China. That is a net capital inflow, even though it is capital retained in the country.

Ultimately, at some point, given the ownership, there should be some flow back. However, this is a point very far in the future and is not something that would address the scale of the imbalances that are here.

Maybe it is not perfectly clear, and we can talk more about it if you would like. We do see there are very fundamental structural factors — by “structural” I mean policy factors — that are enlarging the Chinese trade surplus and current account surplus. They go from structural policies that affect the social safety net and the way the financial sector is structured, and they very importantly include the exchange rate policy, in our opinion.

There are issues that can be addressed and are being addressed through the G20 process.

Regarding gold, no, it is not a viable solution. I will give you just two aspects to that answer. First, in the looser version of the gold standard, the gold exchange standard, which operated after the First World War, the backing of currency of gold was 40 per cent. In other words, you had to have 40 per cent of the currency in circulation and you had to have gold reserves consistent with that.

Current gold reserves, even at this all-time high price, are not 40 per cent of global money supply. They are not even 40 per cent of global foreign exchange reserves. It is 10 per cent of global foreign exchange reserves. It is a very small proportion of global monies supplies.

Therefore, there is a huge deflation adjustment there.

Second, there was the experience in the 19th century of basically gold shortage relative to the rate of growth of the economy. The monetary policy was whether there was a discovery of gold in South Africa. Gold was discovered, which helped remove some of the deflationary pressures in the latter half of the 19th Century.

Nous allons utiliser les États-Unis comme exemple. On importe une cargaison aux États-Unis, mais les profits reviennent en grande partie non au sous-traitant, mais plutôt aux ordres supérieurs, soit à ceux qui s'occupent de la conception, de la commercialisation, et cetera.

La valeur ajoutée du produit n'est pas faussée; c'est seulement la valeur nette de la partie du produit qui est expédié physiquement qui sera inscrite dans les comptes. Ce n'est pas une distorsion, mais une dynamique importante, au bout du compte; quelqu'un qui est propriétaire d'une usine rentable située en Chine amasse des capitaux là-bas. La question, c'est de savoir ce qui advient de ces capitaux. Les dividendes reviennent-ils au Canada, si c'est une entreprise canadienne qui possède l'usine? C'est une entrée positive dans notre compte courant, ce qui améliore notre balance des paiements courants.

Compte tenu des perspectives de croissance et d'expansion de la Chine, qui sont considérables, la vaste majorité des gains réalisés à ces endroits sont réinvestis. C'est une des raisons pour lesquelles on fait toujours beaucoup d'investissements étrangers directs en Chine. Il s'agit d'une entrée nette de capitaux, même si ces capitaux demeurent au pays.

En fin de compte, à un moment donné, compte tenu des propriétaires, on devrait recevoir quelque chose. Toutefois, ce sera dans un avenir très éloigné et le rendement ne compensera pas l'ampleur du déséquilibre actuel.

Ce n'est peut-être pas tout à fait clair, et nous pouvons en parler plus longuement, si vous voulez. Nous savons que des facteurs très fondamentaux relatifs à la structure — par « structure », j'entends la politique — augmentent l'excédent commercial et courant de la Chine. Il s'agit de politiques structurelles qui ont une incidence sur le filet de sécurité sociale et sur la structure du secteur financier, et elles incluent la politique de taux de change, fait très important, à notre avis.

Certaines questions peuvent être abordées dans le cadre des travaux du G20, et elles le sont.

Pour ce qui est de l'or, non, ce n'est pas une solution viable. Je vais vous donner une réponse en deux temps. Premièrement, dans la version plus laxiste de l'étalon-or, l'étalon de change-or, utilisée après la Première Guerre mondiale, la couverture monétaire de l'or était de 40 p. 100. Autrement dit, 40 p. 100 de la monnaie devait être en circulation, et il fallait avoir des réserves d'or concordantes.

Or, les réserves d'or actuelles, même si le prix de l'or n'a jamais été aussi élevé, n'équivalent pas à 40 p. 100 de la masse monétaire mondiale. Elles ne correspondent même pas à 40 p. 100 des réserves de change mondiales. En fait, elles n'équivalent qu'à 10 p. 100 de ces réserves. Cela représente une très petite proportion de la masse monétaire mondiale.

Il y a donc là un énorme rajustement en fonction de la déflation.

Deuxièmement, au XIX^e siècle, on a connu essentiellement une pénurie d'or relativement au taux de croissance de l'économie. La politique monétaire dépendait de la question de savoir si l'on découvrirait de l'or en Afrique du Sud. On en a trouvé, ce qui a aidé à éliminer une partie des pressions de déflation pendant la seconde moitié du siècle.

We do not see it as viable at all. However, we believe the discussion of adjustments to the international monetary system of a different form will be increasingly prevalent over the coming years.

Senator Ringuette: I will slip into my usual role to bring us back to the crude reality of the situation. People have been told for many decades to rely on market economy. The market economy has failed because of structural financial problems that you described as the emperor having no clothes. I would like to add to that statement that he is still the emperor. You have indicated in regard to the G20 that, over two years, there may be an agreement that may be put in place that may be supervised.

That is many “maybes.” The citizens of most countries had to watch this scenario unveil for the last two years of financial institutions behaving irresponsibly. Canadians and most of the citizens of the world had to bail out those financial institutions through their tax dollars. It was agreed that stimulus programs had to be put in place in order to create some kind of sustainable economy. Now they are being told that because their tax dollars were used to bail out market malfunction, they will now also have to pay the price through cuts in different government programs.

At the same time, I have not seen any bankers going on EI; bankers are collecting their usual bonuses. It is fine and dandy to try to explain to the public what is happening out there, but I am telling you that I have never seen the level of frustration from the public I have seen in the last three months when they hear about government cuts coming. They understand the reality that their tax dollars were used to bail out a financial institution and other economic structures. In Canada, we can talk about GM and Chrysler.

If the leaders of the G20 countries do not shortly enforce the major regulations that you seem to have agreed upon, I do not see how governments will be able to put in place reductions in spending that will affect the average worker.

Mr. Carney: The political economy aspects are extremely important, but we are not best placed to comment on them. However, I would make a couple of points. First, we all recognize that no tax dollars in Canada were used to bail out financial institutions in Canada, but we suffered a sharp, deep recession that affected millions of Canadians as a result of failures of financial systems outside our borders.

We, more than anyone, are intent on ensuring that the global financial system is fixed. We had a system that functioned well. It served us in good stead through this crisis, but it did necessitate extraordinary monetary policy and major fiscal action to limit the fallout from the global financial crisis for Canadians. That will, in

À notre sens, la solution n'est pas du tout viable. Toutefois, nous croyons qu'on parlera de plus en plus d'apporter d'autres types de modifications au système monétaire international au cours des prochaines années.

Le sénateur Ringuette : Je vais assumer mon rôle habituel pour nous ramener à la dure réalité de la situation. Depuis de nombreuses décennies, les gens se font dire de se fier à l'économie de marché. Or, l'économie de marché a échoué en raison de problèmes financiers et structurels que vous avez comparés à l'histoire de l'empereur nu. J'aimerais ajouter à cette affirmation qu'il est encore empereur. Vous avez signalé par rapport au G20 que, sur deux ans, on établira peut-être une entente qui sera peut-être supervisée.

C'est beaucoup de « peut-être ». Au cours des deux dernières années, les citoyens de la plupart des pays ont découvert petit à petit que les institutions financières se comportaient de manière irresponsable. Les Canadiens et la majorité des citoyens de partout dans le monde ont dû renflouer ces institutions au moyen de leurs impôts. En outre, il a été convenu que des programmes de relance devaient être mis en place afin d'apporter une certaine durabilité à l'économie. Maintenant, on leur dit que parce que leurs impôts ont servi à pallier la défaillance du marché, ils vont devoir payer également par des réductions dans différents programmes gouvernementaux.

En même temps, à ma connaissance, aucun banquier n'a été réduit au chômage; ils reçoivent tous leurs bonis habituels. C'est bien beau d'essayer d'expliquer ce qui se passe à la population, mais je vous le dis, je n'ai jamais vu le public aussi frustré que pendant les trois derniers mois, au cours desquels ils ont appris que le gouvernement planifie d'effectuer des compressions. Les gens comprennent que leurs impôts ont servi à renflouer une institution financière ou d'autres structures économiques. Au Canada, on peut parler de GM et de Chrysler.

Si les dirigeants des pays du G20 ne mettent pas bientôt en oeuvre les règles importantes sur lesquelles vous semblez vous être entendus, je ne vois pas comment les gouvernements seront capables de mettre en place des réductions dans les dépenses qui auront des répercussions sur le travailleur ordinaire.

M. Carney : Les aspects liés à l'économie politique sont extrêmement importants, mais nous ne sommes pas les mieux placés pour les commenter. Toutefois, j'aimerais faire quelques précisions. Premièrement, nous reconnaissons tous que l'on n'a pas utilisé l'argent des contribuables au Canada pour venir à la rescousse des institutions financières du pays, mais nous avons souffert d'une récession brusque et profonde qui a touché des millions de Canadiens à la suite des échecs des systèmes financiers à l'extérieur de nos frontières.

Plus que quiconque d'autre, nous avons l'intention de nous assurer que le système financier mondial est réparé. Nous avons un système qui a bien fonctionné. Il nous a bien servi pendant toute cette crise, mais cette dernière a nécessité une politique monétaire extraordinaire et des mesures budgétaires importantes pour limiter

turn, necessitate some tough choices on the fiscal side to which you alluded to return budgets to sustainable levels at all levels of government.

We are intent on ensuring that there is a global financial system that looks more like Canada's, that is more resilient and effective. That is why we at the bank, the Superintendent of Financial Institutions and her colleagues and the Minister of Finance and his colleagues are all devoting a vast proportion of our time to global financial reform. First and foremost is getting it right. Second, it is to ensure, as Mr. Macklem is doing, that our peers around the world are implementing what they say they will do, and that we are putting in mechanisms, including the one he referenced and also with the IMF and their programs to ensure that happens.

I will make another point to close. You referenced my reference to the "emperor has no clothes." That was with respect to the capital of large international banks. One reason these institutions could get away with not having much capital is that there was an implicit guarantee from the state. There was a sense that these institutions were too big to fail. That turned out to be right in the heart of the crisis. The underlying purpose of many of the reforms is to remove that implicit guarantee, to end "too big to fail." That is why we want to have capital structure to be bail-inable. In other words, if you own the debt of a large bank and it has problem, you own the equity and you have lost money. We want to ensure that all supervisors have strong resolution powers to do this effectively in a timely fashion, the so-called Dodd-Frank resolution powers. We want to ensure that the infrastructure for key markets, whether a funding market like a repo market or a derivative market, can survive the loss of one of these institutions, so they do not have to be saved to keep market X, Y or Z open.

Those are all aspects of the reforms. It is a fundamental aspect to re-inject market discipline into the centre of the financial market that should have been there all along.

I take the tone of your comments and the point to heart. It is what Canada is working towards, and I would assure you we are making progress on all these fronts. It is not done, but we are making considerable progress. We would have referenced a variety of these factors as Canadian priorities a year ago. Now they are G20 priorities and they are being put in place. They are at the heart of the Basel Accord in many cases, we are moving forward on them, but we have to continue.

[Translation]

Senator Massicotte: Thank you, Mr. Carney and Mr. Macklem. It is always great to have the opportunity to discuss the global and Canadian economy together.

les répercussions de la crise financière mondiale sur les Canadiens. En retour, cela amènera des choix difficiles en matière budgétaire, comme vous l'avez dit, pour ramener les budgets à des niveaux durables pour tous les ordres de gouvernement.

Nous avons l'intention de nous assurer qu'il y a un système financier mondial qui ressemble davantage à celui du Canada, qui est plus résilient et plus efficace. C'est pourquoi, nous, à la banque, le surintendant des institutions financières et ses collègues, et le ministre des Finances et ses collègues, avons tous consacré une grande partie de notre temps à la réforme du système financier mondial. D'abord et avant tout, il faut le réparer. Deuxièmement, il faut s'assurer, comme le fait M. Macklem, que nos homologues dans le monde mettront en oeuvre ce qu'ils ont dit qu'ils feraient, et que nous mettons sur pied des mécanismes, y compris celui dont il a parlé, et également, avec le FMI et ses programmes, pour nous assurer que cela se fait.

Je vais faire une dernière précision. Vous avez fait allusion à mon allusion au fait que l'« empereur est nu ». Cela concernait le capital des grandes banques internationales. L'une des raisons pour lesquelles ces institutions pouvaient se permettre de ne pas avoir beaucoup de capital, c'est qu'il y avait une garantie implicite de l'État. On avait le sentiment que ces institutions étaient trop grosses pour faire faillite. Et cela s'est vérifié au coeur de la crise. Le but sous-jacent d'un grand nombre de ces réformes, c'est de faire disparaître cette garantie implicite, pour mettre fin à l'idée qu'elles sont « trop grosses pour faire faillite ». Voilà pourquoi nous voulons avoir une structure de capital qui est « bail-in-able ». En d'autres mots, si vous êtes propriétaire de la dette d'une grande banque et que cette dernière éprouve des difficultés, vous êtes propriétaire des actions et vous avez perdu de l'argent. Nous voulons nous assurer que tous les superviseurs auront des pouvoirs de résolution suffisant pour faire cela de manière efficace en temps opportun, les soi-disant pouvoirs de résolution de Dodd-Frank. Nous voulons nous assurer que l'infrastructure des marchés clés, qu'il s'agisse d'un marché financier comme un marché des opérations de pension ou un marché des produits dérivés, peut survivre à la perte de l'une de ces institutions, de manière qu'elles n'aient pas à être renflouées pour garder le marché X, Y ou Z ouvert.

Ce sont tous des aspects des réformes. C'est un aspect fondamental que de rétablir la discipline de marché qui aurait dû déjà exister au coeur du marché financier.

Je comprends le ton de vos observations et c'est quelque chose que je prends à coeur. C'est ce que le Canada tente de faire, et je peux vous assurer que nous faisons des progrès sur tous les fronts. Ce n'est pas encore fait, mais nous faisons des progrès considérables. Il y a un an, nous aurions caractérisé un certain nombre de ces facteurs des priorités canadiennes. Maintenant, ce sont des priorités du G20 et on est en train de les mettre en place. Elles sont au coeur de la Convention de Bâle dans de nombreux cas, et nous avançons, mais nous devons continuer.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Merci, messieurs Carney et Macklem, il est toujours très bienvenu d'avoir cette opportunité de discuter ensemble de l'économie mondiale et de l'économie canadienne.

I would like to bring up the matter of the currency war. We have already talked about it at great length and I am deeply concerned about this topic. I would first like to congratulate you on reaching an agreement with South Korea and also on your news release on principles. Protecting our currency is, in fact, an indirect subsidy like protectionism. Congratulations on your accomplishment. My concern and everyone else's is that subsidizing our currency is not in the world's interest.

But, when each finance minister gets home, I do not doubt their intentions and I fully agree, but, as you said earlier, if it threatens long-term growth, reasons are found to manipulate or invest in the currency market. My concern is that it is one thing to make fine statements and another to get to the desired result. Given each country's sovereignty, without any significant leverage or threats, countries like China, the United States or Brazil will not end up honouring this good intention and this fine news release.

What threats or leverage do we have to force those countries to increase their domestic consumption, countries like China, for example? How do we achieve that without the consequences being too severe? Because it would be serious if we had a currency war.

Mr. Macklem: As you have just mentioned, we emphasized in our report that tensions are very high in currency markets. We stressed that this means risks for Canada in the growth of our net exports. So it could have an impact here in Canada for sure.

We are really sharing the risks you mentioned. As you said, when the governors go home, they will feel pressure domestically. But the important aspect of the agreement on strong, sustainable and balanced growth is that it is about a package of policies. That was shown by the IMF, and the Bank of Canada conducted a similar study that led to very similar conclusions.

If all countries put that package of policies into effect, in a context of exchange rate flexibility, the world would be better for it. It is important for some countries to allow flexibility in their exchange rates. There is agreement that it will be difficult to put the package of policies into effect, which is why the G20 leaders have set the agreement as a priority.

Mr. Carney: I would like to add something. There are two other elements, which, in a sense, are the same; but there will be an IMF assessment of the sustainability of economic growth in the large countries and the reasons for it that influence those countries' competitors. That will influence the decisions.

The second point, probably the more important, is that, in the last decade, the G7 was seen as a club of people all thinking the same way, all sharing the same policies and all believing in flexible exchange rates. Today, the G20 is not a club yet. It is more like a forum that is on the way to becoming a club. There is a process of understanding and discussion that is moving slowly forward.

J'aimerais aborder le sujet de la guerre des devises. On en a déjà parlé beaucoup et c'est un sujet qui me préoccupe énormément. Je vous félicite, pour commencer, d'en être arrivés à une entente avec la Corée du Sud, et aussi pour votre communiqué de presse au point de vue des principes. Effectivement, lorsqu'on protège notre devise, c'est une subvention indirecte, c'est comme du protectionnisme. Félicitations pour votre réalisation sur ce plan. Mon souci est que, et tout le monde en est d'accord, ce n'est pas dans l'intérêt mondial de subventionner notre devise.

Cependant, lorsque chaque ministre des Finances retourne dans son pays, je ne doute pas des intentions et je suis tout à fait d'accord, mais, un peu comme vous l'avez dit tantôt, si cela menace notre croissance à long terme, on trouve des arguments pour manipuler ou investir dans notre marché de devise. La crainte que j'ai, c'est que, c'est une chose de faire des belles déclarations, mais comment est-ce qu'on arrive au résultat annoncé? Étant donné la souveraineté de chaque pays, s'il n'y a pas des leviers importants ou des menaces importantes, des pays comme la Chine, les États-Unis ou le Brésil n'arriveront pas à honorer cette belle intention et ce beau communiqué de presse.

Quelles menaces ou quels leviers existent pour forcer ces pays à augmenter leur consommation domestique, par exemple la Chine? Comment y arrive-t-on sans conséquences trop sérieuses? Car cela peut être très sérieux de déclencher une guerre de devises.

M. Macklem : Comme vous venez de le mentionné, nous avons souligné dans notre rapport qu'il y a des tensions élevées dans les marchés de devises. Nous avons souligné que, au Canada, cela implique des risques au sujet de la croissance des exportations nettes; donc cela peut avoir un impact ici au Canada, bien sûr.

On partage vraiment les risques que vous avez mentionnés. Comme vous venez de le dire, lorsque les gouverneurs retourneront chez eux, ils vivront de la pression domestique, mais l'aspect important de l'accord sur la croissance forte, soutenable et équilibrée, c'est qu'il s'agit d'un paquet de politiques. Cela a été démontré par le FMI et la Banque du Canada qui ont fait une étude similaire ayant mené à des conclusions très similaires.

Si tous les pays mettaient en place ce paquet de politiques, dans un contexte de flexibilité des taux de change, ce serait mieux pour tout le monde. Il est important que certains pays retrouvent de la flexibilité de leur taux de change. On s'entend pour dire qu'il serait difficile de mettre en place ce paquet de politiques et c'est la raison pour laquelle les dirigeants du G20 ont mis l'accent sur l'accord.

M. Carney : J'aimerais ajouter quelque chose. Il y a deux autres aspects qui, dans un sens, sont les mêmes, mais il y aura une évaluation du FMI sur la soutenabilité de la croissance économique des grands pays et sur les raisons qui en découlent et qui influent sur les concurrents de ces pays. Cela influencera les discussions.

Le deuxième point, probablement le plus important, c'est que dans la dernière décennie, le G7 était perçu comme un club composé de gens qui pensent de la même façon, qui partagent les mêmes politiques et qui croient aux devises flexibles. Aujourd'hui, le G20 n'est pas encore un club. C'est davantage un forum en voie de devenir un club. Il y a un processus de compréhension et de discussions qui progresse lentement.

Senator Massicotte: You say that this is not very reassuring. We all agree that the principles work to the benefit of the world. But everyone goes home, and I hope that Canada will be the exception by keeping its currency very low and encouraging exports. I assume that the implication is that the biggest members will say, “You want to start a war? We have a tax if you impose tariffs and we have limits on imports.” That is real life, clearly, everyone is looking out for their own interests. It is dangerous, and we have to talk about it because major countries like China are going to go home and do what suits their interests best.

Will there be discussions? There have to be eventually.

Mr. Macklem: I think that, if that happens, everyone will lose; it is not in a country’s interests to take that route. That is a major reason why all countries are going to continue the discussion process. As the governor mentioned, we have put a lot of effort into that process and we are pushing as hard as we can. We are looking forward to seeing more progress. It is clear that the recovery is going to continue, and the rate should increase, making the recovery sustainable.

Senator Massicotte: Can I —

[English]

Senator Ataulhjan: Last June, Canada played host to both the G8 and G20. Would you term these meetings a success, and would you say that progress was made in setting the stage for sustainable economic growth? In addition, what would you consider to be the key accomplishments of these meetings?

Mr. Carney: I will respond first and I will pass to Mr. Macklem, who attended both meetings.

From our perspective, these were extremely important meetings, the G20 particularly from an economic perspective. We have talked a bit about the elements of the Toronto summit accord with respect particularly to fiscal policy but also the financial reform structural policies and exchange rate flexibility.

There was an important move by the Chinese in the run up to Toronto that was connected to Toronto to further enhance the flexibility of their currency. There was the agreement on fiscal sustainability, which book-ended, if you will, the process that began with the London summit a year earlier when there was an agreement on coordinated fiscal expansion. Then the Toronto summit produced a path towards fiscal sustainability, which was extremely important.

Further progress was made on a variety of financial reforms, including important discussions on the margins of Toronto, in which we both participated, that I believe helped set the stage for

Le sénateur Massicotte : Vous dites que ce n’est pas très rassurant. On est tous d’accord pour dire que ces principes sont en faveur du bénéfice mondial, mais chacun retourne chez eux et j’espère que le Canada fera exception en maintenant sa devise très basse et en favorisant les exportations. Je présume que ce qui est sous-entendu, c’est que les importants membres diront : «Vous voulez commencer une guerre? Nous avons une taxe sur l’imposition de tarifs et des limitations sur les importations. » Évidemment, c’est la vraie vie, chacun voit à ses propres intérêts. C’est dangereux et il faut en parler parce que les pays de grande importance tels que la Chine vont retourner chez eux en faisant ce qui est dans leur intérêt.

Est-ce que des discussions auront lieu? Éventuellement, il faut que cela se produise.

M. Macklem : Je crois que si cela arrive, tout le monde va perdre et ce n’est pas dans l’intérêt d’un pays d’emprunter cette avenue. C’est une raison importante pour laquelle tous les pays poursuivront le processus de discussion. Comme le gouverneur l’a mentionné, nous avons fait beaucoup d’efforts dans ce processus et on pousse le plus possible. Nous sommes impatients de constater davantage de progrès. Il est clair que la reprise se poursuivre et que la rotation devrait s’accélérer et favoriser une reprise soutenable.

Le sénateur Massicotte : Est-ce que je peux...

[Traduction]

Le sénateur Ataulhjan : En juin dernier, le Canada a accueilli les sommets du G8 et du G20. Qualifieriez-vous ces réunions de succès et diriez-vous que des progrès ont été faits dans la préparation du terrain pour une croissance économique durable? De plus, quelles sont, d’après vous, les réalisations clés de ces réunions?

M. Carney : Je vais répondre en premier et je vais ensuite céder la parole à M. Macklem, qui a participé aux deux réunions.

De notre point de vue, il s’agissait de réunions extrêmement importantes, surtout celle du G20 d’un point de vue économique. Nous avons parlé un peu des éléments de l’accord de Toronto en ce qui concerne, en particulier, la politique budgétaire, mais également les politiques structurelles de la réforme financière et de la flexibilité des taux de change.

Un geste important a été posé par les Chinois à l’approche du sommet de Toronto qui était relié au sommet de Toronto pour augmenter davantage la flexibilité de leur taux de change. Il y a eu l’entente sur la viabilité budgétaire, qui venait mettre un terme, si vous voulez, au processus qui a débuté avec le sommet de Londres un an auparavant, lorsqu’il y a eu un accord sur l’expansion budgétaire coordonnée. Ensuite, le sommet de Toronto a ouvert la voie à la question de la viabilité budgétaire, ce qui est extrêmement important.

D’autres progrès ont été réalisés concernant une variété de réformes financières, y compris des discussions importantes en marge de Toronto, auxquelles nous avons participé tous les deux

the Basel Accord. That accord was reached over the course of the summer, up to early September, and was just ratified over the course of this past weekend.

I recognize that it is difficult sometimes with fat, wordy communiqués and peering behind fences with the jargon used at these summits. I was not personally there.

However, I would say that these were important steps along the path to achieving a more sustainable and balanced growth in the global economy and they will ultimately have great benefit for Canada. It also reflected well, I believe, on the government's and Canadians' efforts to secure these agreements.

Mr. Macklem: I would like to add briefly to that. I think the G20 summit was very successful in getting the G20 focused on the truly core issues, the things that will really make a difference.

In the depths of the crisis, there was a strong common interest in taking coordinated action. It was clear the global economy was on the brink of collapse. All the indicators were pointing down and there was a strong incentive for everyone to come together to provide considerable stimulus. That worked. We got ourselves back from the brink and got our economies into recovery.

The challenge was in how to maintain that degree of cooperation. It comes back to Senator Ringuette's point that this cannot happen again. What will we do to ensure that it does not happen again?

I think we were very pleased that the Toronto summit got the G20 focused on the core issues. In terms of the so-called framework for strong sustainable balanced growth, what are the key elements of ensuring the appropriate rotation in global demand so that the recovery is sustained and the type of global imbalances that no doubt fuelled the crisis do not re-emerge?

This is an ongoing project; it is not over. However, I think Toronto was very successful in getting us focused on a policy package that would make the difference. That has to be implemented.

Second, on financial reform, there are many ideas about what needs to be done. Certainly, Canada's view is there is a complex crisis, but there are basic things that were proven to work, such as higher capital standards and cap on leverage. We were very pleased to see as a result of Toronto more focus on some of the core things that worked. I also talked about strengthening supervision. Then there is a system of peer review and international assessments. Every country has an appropriate incentive to live up to its commitments.

et qui, je crois, ont aidé à préparer le terrain à l'Accord de Bâle. Cet accord a été conclu au cours de l'été, jusqu'au début septembre, et vient juste d'être ratifié au cours de la dernière fin de semaine.

Je reconnais qu'il est parfois difficile de comprendre le jargon utilisé dans ces sommets, avec des communiqués ampoulés, très longs, et regarder derrière des clôtures. Je n'étais pas là personnellement.

Toutefois, je dirais que c'était des étapes importantes dans la voie menant à la réalisation d'une croissance plus durable et équilibrée de l'économie mondiale et elles constitueront un avantage important pour le Canada. Et je crois que les efforts du gouvernement et des Canadiens pour amener la conclusion de ces accords ont bien paru.

M. Macklem : J'aimerais ajouter un mot. Je pense que le sommet du G20 a bien réussi à concentrer l'attention des pays du G20 sur les questions vraiment centrales, les facteurs qui vont faire une différence réelle.

Au plus fort de la crise, il y avait un intérêt commun important à prendre une action coordonnée. Il était clair que l'économie mondiale était au bord de l'effondrement. Tous les indicateurs pointaient vers le bas et il y avait un très fort incitatif pour travailler ensemble pour offrir une stimulation importante. Cela a fonctionné. Nous sommes revenus du bord du gouffre et avons réussi à remettre nos économies sur la voie de la reprise.

Le défi, c'était comment maintenir ce degré de coopération. Cela revient aux points soulevés par le sénateur Ringuette, à savoir que cela ne peut pas arriver une autre fois. Que ferons-nous pour nous assurer que cela n'arrive pas une autre fois?

Je pense que nous sommes très heureux que le sommet de Toronto ait permis de concentrer l'attention du G20 sur les questions fondamentales. En ce qui concerne le soi-disant cadre pour une croissance forte, durable et équilibrée, quels sont les éléments clés pour assurer une rotation appropriée de la demande mondiale, de sorte que la reprise soit durable et que le genre de déséquilibres mondiaux qui, sans aucun doute, ont alimenté la crise ne réapparaissent pas?

C'est un projet qui est en cours; ce n'est pas terminé. Toutefois, je pense que Toronto a bien réussi à nous concentrer sur un ensemble de politiques qui feront la différence. Elles doivent être mises en œuvre.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réforme financière, il y a de nombreuses idées au sujet de ce qui doit être fait. Certainement, le point de vue du Canada, c'est qu'il s'agit d'une crise complexe, mais qu'il y a des facteurs fondamentaux qui ont fait leurs preuves, par exemple, une augmentation des normes en matière de fonds propres et un plafonnement du levier d'endettement. Nous étions très heureux de voir, comme résultat du sommet de Toronto, une focalisation sur certains de ces éléments fondamentaux qui ont fonctionné. J'ai également parlé de renforcement de la supervision. Ensuite, il y a un système d'examen par les pairs et d'évaluations internationales. Chaque pays a un incitatif approprié pour respecter ses engagements.

Again, Toronto was successful in getting in those core elements. There is much more work to do and there will be, no doubt, more distractions. Our challenge is to keep it on the right path.

[*Translation*]

Senator Mockler: Gentlemen, I am going to give you some quotations. I also want to make an observation and then I will finish with a quick question.

[*English*]

According to what John Thompson, Chairman of the Board of the TD Bank, told the Agriculture and Forestry Committee, of which I am the chair, that venture capital is very low in Canada. Here is a quotation of one of your statements:

Overall, the composition of demand in Canada is expected to shift away from government and household expenditures towards business investment and net exports. The strength of net exports will be sensitive to currency movements, the expected recovery in productivity growth, and the prospects for external demand.

I want to talk about farmers, fishermen, the forest sector and the resource-based industries. Without credit, you cannot buy equipment or make other capital investments. Without credit, we cannot finance our inventory or buy fuel to run our tractors, and the list goes on with the loggers, et cetera. However, during the financial crisis that began two years ago, many people who had been good credit risks in the traditional banking system were cut off. Then the government stepped in with measures to help them under the following structures: the Business Credit Availability Program, the expanded mandates of the Export Development Corporation and the Business Development Bank of Canada, and Farm Credit Canada.

Would you agree that that played a role to help mitigate the effects of the financial crisis on the agriculture and resource sectors? Will your policy framework help SMEs have better access to venture capital and better access to credit?

Mr. Carney: As I said earlier, during the course of the crisis, the financial system in general functioned very well, but there were areas of difficulty. Farm credit was one. Conditions were tightened more for small- and medium-sized enterprises than for larger enterprises. Export credit was an issue. Export insurance related to exporting and receivables insurance was also an issue. There were important issues in certain private label securitization markets, including auto leases and floor plans for auto dealerships, which are in relatively small in global terms but important in Canadian terms. Equipment dealerships would have an impact for the agricultural sector as well.

Encore une fois, Toronto a réussi pour ce qui est de ces éléments fondamentaux. Il y a encore beaucoup de travail à faire et il y aura, à n'en pas douter, plus de distractions. Notre défi, c'est de garder le processus dans la bonne voie.

[*Français*]

Le sénateur Mockler : Messieurs, je vais utiliser quelques citations. Je veux également faire un constat et je vais terminer avec une petite question.

[*Traduction*]

Selon ce que John Thompson, président du conseil d'administration de la Banque TD, a dit au Comité de l'agriculture et des forêts, dont je suis le président, le capital de risque est très rare au Canada. Je vous cite :

Dans l'ensemble, la composition de la demande au Canada devrait se déplacer des dépenses des administrations publiques et des ménages vers les investissements des entreprises et les exportations nettes. La vigueur de ces dernières sera sensible aux mouvements de change, au regain de croissance attendu de la productivité et aux perspectives d'évolution de la demande extérieure.

Je veux parler des agriculteurs, des pêcheurs, du secteur forestier et des industries axées sur les ressources naturelles. Sans crédit, vous ne pouvez pas acheter d'équipements ou faire d'autres dépenses en immobilisations. Sans crédit, nous ne pouvons pas financer notre inventaire ou acheter de carburant pour faire fonctionner vos tracteurs, et la liste se poursuit pour les ouvriers forestiers, et cetera. Toutefois, au cours de la crise financière qui a débuté il y a deux ans, de nombreuses personnes qui étaient considérées comme représentant un bon risque de crédit ont été rayées de la liste. Ensuite, le gouvernement est intervenu avec des mesures pour les aider en vertu des structures suivantes : le Programme de crédit aux entreprises, les mandats étendus d'Exportation et développement Canada, de la Banque de développement du Canada et de Financement agricole Canada.

Êtes-vous d'accord pour dire que cela a joué un rôle pour aider à atténuer les effets de la crise financière sur les secteurs de l'agriculture et des ressources naturelles? Est-ce que votre cadre de politique aidera les PME à avoir un meilleur accès au capital-risque et au crédit?

M. Carney : Comme je l'ai dit plus tôt, durant la crise, le système financier en général a très bien fonctionné, mais il y a des endroits où il y a eu des difficultés. Le crédit agricole en était un. Les conditions ont été resserrées davantage pour les petites et moyennes entreprises que pour les grandes entreprises. Le crédit à l'exportation était un problème. L'assurance à l'exportation liée à l'assurance des exportations et au recouvrement de créances sur l'étranger était également un problème. Il y avait des problèmes importants dans certains marchés de titrisation privée, y compris la location de voitures et le financement des stocks des concessionnaires d'automobiles, qui sont de taille relativement petite à l'échelle mondiale, mais importante à l'échelle canadienne. Dans le cas des concessionnaires d'équipements, cela aurait également eu des répercussions sur le secteur agricole.

The government put in place a variety of measures to try to target these issues. The overall stance, of course, of the Bank of Canada was to assess and recognize the impact of these restrictions, as well as more general restrictions as banks as a whole became more risk averse and banks' cost of funding went up considerably. Our job was to recognize the sum of this impact and its implications for investment activity and, ultimately, economic activity in Canada.

Our view is that we recognized very quickly the scale of the issue, which is why we moved rapidly to lower the interest rate and, ultimately, bring the interest rate to its lowest possible level of 25 basis points.

That in and of itself brought accommodating credit conditions to most but not all aspects of the Canadian economy, and you have touched on several of them. The government did put in place the programs that you referenced, including a program that my colleague worked on when he was at the Department of Finance for auto leases, and the elements of securitization that had gone away that were important.

The presence of these programs did, in our opinion, have success, and their presence helped to encourage associated lending in these sectors as well because there was competition. For example, there was less take-up of the securitization program. It had more allocated to it than was taken up, but in part, its presence catalyzed some banks to lend to those sectors on balance sheet, so they had a broad effect.

With the recovery and with the sharp drop in the cost of bank funding, credit conditions are improving quite considerably for the small and medium-sized enterprise sector. We monitor this closely, both by surveying senior loans officers and by surveying directly the enterprises, meeting with enterprises, with the CFIB, and discussing with others. Things have improved. However, they are not perfect, and that is part of the factor that determines where monetary policy is in Canada.

Your specific question on venture capital is not an area for which the bank itself has a policy. This is ultimately equity that has to be put in place as opposed to financing, but I would agree with where you started, and where Mr. Thompson started, which is that there is a deficiency of venture capital in Canada. It is one of our longer-term challenges. It will have an impact on productivity in the country and currently has an impact on the effectiveness of some of the investments that are made in public universities, in primary R&D, because the transmission of those investments to the commercial sector is inhibited by the absence of venture capital.

It is an issue. It is not one we can address directly.

Le gouvernement a mis en place une variété de mesures pour essayer de cibler ces problèmes. La position globale, évidemment, de la Banque du Canada était d'évaluer et de cerner les répercussions de ces limites, ainsi que des limites générales du fait que les banques dans leur ensemble avaient une aversion de plus en plus grande pour le risque et que les coûts de financement des banques avaient augmenté considérablement. Notre travail était de déterminer la somme de cet impact et de ses répercussions sur les activités d'investissement et, en fin de compte, sur l'activité économique au Canada.

Notre point de vue, c'est que nous avons reconnu très rapidement l'importance du problème, ce qui explique pourquoi nous avons agi rapidement pour abaisser le taux d'intérêt et, finalement, l'amener à son niveau le plus bas possible de 25 points de base.

Cette mesure à elle seule a permis d'améliorer les conditions de crédit dans la plupart, mais non dans la totalité, des secteurs de l'économie canadienne, et vous avez parlé de quelques-uns d'entre eux. Le gouvernement a effectivement mis en place les programmes auxquels vous avez fait allusion, y compris un programme sur lequel mon collègue a travaillé lorsqu'il était au ministère des Finances pour la location d'automobiles, et les éléments de titrisation qui avaient disparu, et qui étaient importants.

À notre avis, ces programmes ont eu du succès et leur présence a aidé à encourager le crédit associé dans ces secteurs également parce qu'il y avait de la concurrence. Par exemple, il y avait moins de preneurs pour le programme de titrisation. On lui a consacré plus de fonds qu'il y avait de preneurs, mais en partie, sa présence a servi de catalyseur pour inciter certaines banques à prêter à ces secteurs à partir de leur bilan, alors, ils ont eu un effet étendu.

Avec la reprise et la chute abrupte du coût de financement des banques, les conditions de crédit s'améliorent assez considérablement pour le secteur des petites et moyennes entreprises. Nous surveillons la situation de près, à la fois par des enquêtes auprès des responsables du crédit et en faisant enquête directement auprès des entreprises, en rencontrant des responsables d'entreprises, des représentants de la FCEI et en discutant avec d'autres. Les choses se sont améliorées. Toutefois, elles ne sont pas parfaites et c'est une partie du facteur qui détermine où en est la politique monétaire du Canada.

Votre question précise sur le capital-risque n'est pas un domaine où la banque elle-même a une politique. En fin de compte, il s'agit d'un actif qui doit être mis en place par opposition à du financement, mais je suis d'accord avec votre point de départ, et avec le point de départ de M. Thompson, à savoir qu'il y a une pénurie de capital-risque au Canada. C'est l'un de nos défis à plus long terme. Cette pénurie aura des répercussions sur la productivité au pays et, à l'heure actuelle, elle a des répercussions sur l'efficacité de certains des investissements qui sont faits dans les universités publiques, dans la R-D primaire, parce que la transmission de ces investissements au secteur commercial est inhibée par l'absence de capital-risque.

C'est un problème. Mais ce n'est pas un problème que nous pouvons aborder directement.

Senator Kochhar: There are always countries that do not want to play by the rules, and China is one of the few countries that does not allow the value of its currency to fluctuate by market value. They have purchased an immense amounts of currencies of different countries to play different ball games.

Could you elaborate as to the cost to the global economy due to the lack of exchange flexibility on the part of China and other emerging countries?

Mr. Carney: This issue, as we have been discussing this afternoon, is an extremely serious one. It has had an impact in terms of the rate of growth in the global economy. It has a prospectively more serious impact on the level of activity in the global economy over the coming five to 10 years, which is why we are working so hard on this four-pronged strategy for a strong, sustainable and balanced growth, including with the Chinese.

Both the Minister of Finance and I over the weekend met in a broader setting with the Chinese and others in the G20, but we also had individual bilateral meetings with our Chinese peers. I meet my Chinese counterpart every four weeks. It is the advantage of the placement of Canada-China on the alphabet in that we sit next to each other at these meetings. We have a regular dialogue on these and other issues.

Sustained intervention can achieve nominal exchange rate adjustment in economies that have closed capital accounts and relatively suppressed financial systems. The challenge is that the frustrated adjustment of nominal exchange rates does not prevent the ultimate adjustment of real exchange rates. The real exchange rate adjustment does not come by the change in the actual exchange rate but rather from inflation differentials.

We have a situation where Chinese currency has pressure to appreciate. If that nominal appreciation is slow or frustrated, it will come through higher inflation in China relative to its major trading partners. If inflation is relatively low in China, all things being equal, it will push towards a disinflationary — even deflationary — environment in major economies such as the United States.

What we are seeing now is disinflationary pressures in the United States and increasing inflationary pressures in China. That is one of the reasons why Chinese authorities raised interest rates last week for the first time since the crisis. This dynamic is a much more difficult adjustment. It brings ultimate costs in growth.

I am trying to answer your question. Mr. Macklem referenced earlier some work that the Bank of Canada had done and published. It looked at the difference between the scenario we were working towards in Toronto, and which we are now working towards in the run up to Seoul and over the course of the next year for the global economy, and the scenario where there is not sufficient fiscal adjustment and no flexibility in exchange rates.

Le sénateur Kochhar : Il y a toujours des pays qui ne veulent pas respecter les règles du jeu et la Chine est un des pays qui ne permet pas à la valeur de sa devise de fluctuer en fonction de la valeur du marché. Elle a acheté une quantité astronomique de devises de différents pays pour jouer un jeu différent.

Pouvez-vous nous en dire davantage sur le coût que représente pour l'économie mondiale l'absence de flexibilité du taux de change de la part de la Chine et d'autres pays émergents?

M. Carney : Cette question, comme nous l'avons dit cet après-midi, est une question extrêmement sérieuse. Elle a un effet sur le taux de croissance de l'économie mondiale. De manière prospective, elle aura des répercussions plus sérieuses sur le niveau d'activité dans l'économie mondiale au cours des cinq ou 10 prochaines années, et c'est pourquoi nous travaillons si fort sur cette stratégie à quatre volets pour une économie forte, durable et équilibrée, y compris avec les Chinois.

Au cours de la semaine, le ministre des Finances et moi avons rencontré, dans un cadre plus large, les Chinois et d'autres pays du G20, mais nous avons également eu des réunions bilatérales individuelles avec nos homologues chinois. Je rencontre mon homologue chinois toutes les quatre semaines. C'est l'avantage de la proximité du Canada et de la Chine dans l'alphabet qui fait que nous sommes toujours assis l'un à côté de l'autre dans ces réunions. Nous avons un dialogue régulier sur ces questions et d'autres.

Des interventions soutenues peuvent permettre de réaliser des ajustements du taux de change nominal dans les pays qui ont un compte de capital fermé et des systèmes financiers relativement étouffés. Le défi, c'est que l'ajustement reporté du taux de change nominal n'empêche pas l'ajustement du taux de change réel. L'ajustement du taux de change réel ne vient pas du changement du taux de change présent, mais plutôt des écarts d'inflation.

Nous avons une situation où la devise chinoise subit une pression pour s'apprécier. Si l'appréciation nominale est lente ou différée, elle se traduira par une inflation plus élevée en Chine que dans les pays qui sont ses principaux partenaires commerciaux. Si l'inflation est relativement faible en Chine, toutes choses étant par ailleurs égales, cela favorisera un effet désinflationniste — et même un effet de déflation — dans les grandes économies comme celle des États-Unis.

Ce que nous voyons à l'heure actuelle, ce sont des pressions désinflationnistes aux États-Unis et des pressions inflationnistes en Chine. C'est une des raisons pour lesquelles les autorités chinoises ont augmenté les taux d'intérêt la semaine dernière pour la première fois depuis la crise. Cette dynamique constitue un ajustement beaucoup plus difficile. Elle entraîne en fin de compte des coûts en termes de croissance.

J'essaie de répondre à votre question. M. Macklem a fait référence plus tôt à certains travaux effectués et publiés par la Banque du Canada. Il s'agissait de regarder la différence entre le scénario sur lequel nous travaillions à Toronto, sur lequel nous travaillons maintenant à l'approche de Séoul et au cours de la prochaine année pour l'économie mondiale, et le scénario où il n'y a pas suffisamment d'ajustement budgétaire et pas de souplesse au niveau des taux de change.

That difference for the global economy, by our calculations, is that by the end of 2016 — five years' hence — is \$7 trillion net difference in the level of the global economic activity. Now, take all economic projections with a grain of salt, certainly the further out they get. It is illustrative. However, if you think of the global economy that is \$60 or \$65 trillion dollars, it is a material shortfall in the level of economic activity.

That is what we are trying to socialize with these discussions. We want everyone to understand that everyone loses from this suite of policies, and that the numbers are very large.

Mr. Macklem: I will add that the IMF has a study with similarly, impressively large numbers, or depressingly large numbers, perhaps I should say.

The Chair: Thank you all. We are just about on time. Our last questioner is our special guest today, Senator Murray, one of the distinguished senators and former chair of numerous committees.

Senator Murray: I had a couple of softballs to lob on fiscal and monetary policy, but I will pass on them.

I am wondering about another matter. If the proposed takeover of Potash Corporation of Saskatchewan proceeds, would the potential impact on the Canadian dollar be negligible or something more than that? I recall that one of your predecessors, Gerald Bouey, found it necessary at the time of the National Energy Program to point out in his annual report that the otherwise commendable efforts of the Hon. Marc Lalonde to encourage Canadians to buy back foreign-owned oil companies was creating, in that case, an outflow of funds which was causing havoc — my word, not his — for the Canadian dollar.

The only question that is fair to ask you is whether there is an official interest or concern on the part of the bank with regard to a transaction of this nature and of this order of magnitude, and whether you would expect to be consulted by the government on its decision.

Mr. Carney: If the bank is consulted on any matter by the government, we would offer our advice in confidence. It is the prerogative of the government to seek advice on any such matter related to the economy, and we certainly would proffer any advice we had with the appropriate caveats of where we are expert and where we are not.

I am certain there are many considerations that are being looked at by Industry Canada, the federal government and the provincial government with respect to that specific transaction.

I think it would probably be most prudent to not elaborate on our views on aspects of those considerations, given their commercial nature. We are not unaware of the issue, though, I would say.

La différence pour l'économie mondiale, d'après nos calculs, c'est que d'ici la fin de 2016 — c'est-à-dire dans cinq ans —, il y aura une différence nette de 7 billions de dollars dans le niveau d'activité économique mondial. Maintenant, il faut prendre toutes les projections économiques avec un grain de sel, d'autant plus qu'elles sont éloignées. C'est simplement à titre d'illustration. Toutefois, si vous pensez à une économie mondiale qui se situe autour de 60 ou 65 billions de dollars, c'est un manque à gagner important dans le niveau d'activité économique.

C'est ce que nous essayons d'expliquer dans le cadre de ces discussions. Nous tenons à ce que tout le monde sache que ces politiques ne profitent à personne, que le manque à gagner est énorme.

M. Macklem : J'ajouterais que le FMI a réalisé une étude qui fait état de chiffres tout aussi impressionnants ou, devrais-je plutôt dire, décourageants.

Le président : Merci à tous. Notre temps est presque écoulé. Nous allons pour terminer céder la parole à notre invité spécial, le sénateur Murray, membre distingué et ancien président de nombreux comités.

Le sénateur Murray : J'avais quelques petites questions à poser au sujet des politiques budgétaire et monétaire, mais je vais les laisser tomber.

Il y a un autre sujet qui m'intéresse. Est-ce que la prise de contrôle de la Potash Corporation de la Saskatchewan, si elle se concrétise, va avoir un impact éventuel négligeable ou significatif sur le dollar canadien? Un de vos prédécesseurs, Gerald Bouey, a jugé nécessaire, à l'époque du programme énergétique national, de signaler dans son rapport annuel que les efforts autrement louables déployés par l'honorable Marc Lalonde en vue d'encourager les Canadiens à racheter des sociétés pétrolières sous contrôle étranger provoquaient, dans ce cas-là, une sortie de capitaux qui avait des effets dévastateurs sur le dollar canadien.

Je pense qu'il est raisonnable de vous demander si une transaction de cette nature et de cette envergure intéresse officiellement la banque, et si vous vous attendez à ce que le gouvernement vous consulte au moment de prendre une décision.

M. Carney : Si le gouvernement souhaite nous consulter sur un sujet quelconque, nous allons lui donner notre avis de façon confidentielle. Il a le droit de nous consulter sur toute question liée à l'économie. Nous sommes disposés à lui offrir des conseils, en prenant soin de bien préciser les domaines dans lesquels nous sommes spécialisés et non.

Je suis certain qu'il y a de nombreux facteurs entourant cette transaction qui font l'objet d'un examen par Industrie Canada, le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Il serait sans doute prudent de ne pas en dire plus à ce sujet, compte tenu de la nature commerciale de la transaction. Toutefois, nous sommes au courant du dossier.

Senator Massicotte: I have a “soft one.” You have talked about the dollar and about our currency. I will make the observation and maybe you can comment on it. It is amazing that many countries like China and Brazil are putting in exchange controls and working very hard to keep their currency low. I remember that perhaps 10 or 15 years ago, our currency was reasonably low, and all the major policy people told us it was bad because our dollar was far too low, was negative for the economy, discouraging productivity, et cetera.

It is amazing. Now ours is higher and everyone is trying to emulate what we thought was a poor situation. There is something wrong here.

Mr. Carney: I would agree with that. There is something wrong in that, ultimately, exchange rates should find their natural appropriate level that is consistent with fundamentals. We in Canada have benefited tremendously over the years from having a flexible exchange rate. It has acted as a shock absorber for our economy, and it has made Canada a wealthier country as a whole when combined with a host of other factors.

However, it is ultimately unsuccessful to resist fundamental adjustments to currencies. That adjustment will come, as we were just discussing. If it comes through relative inflation rates, that is a far more difficult adjustment than through the nominal.

If I may put myself in the shoes of these other countries, a shared concern is the speed and the sharpness of adjustment. There are mechanisms that can be put in place to address that situation which are still consistent with market-determined exchange rates. The commitment of the G20 as of this last weekend is exactly that, to move towards market-determined exchange rates. We expect to see that progress.

Senator Ringuette: In regard to policy, we have had for many years a 2 per cent inflation target. You are now talking about a price level targeting. How would that differ, and what kind of intervention would you take?

Mr. Carney: To be relatively brief, the bank has been conducting research on the future of the Inflation-target Control Agreement. We have looked at three aspects. The first is whether to lower the inflation target. Would it make sense to have a lower than 2 per cent inflation target, recognizing that 2 per cent means that the value of money is cut in half every 35 years or so, and what are the net benefits of having a lower inflation target?

Second, and I will not go into detail, a very relevant issue that has come out of this crisis has been the relationship between monetary policy and financial stability. We touched on that earlier when we discussed the household debt situation in Canada and the challenges of having low interest rates for a longer period with relative price stability and whether that creates financial vulnerability. Therefore, how do you connect between the two? I will not go into detail on that.

Le sénateur Massicotte : J’ai une petite question à vous poser. Vous avez parlé du dollar, de la devise canadienne. J’aimerais faire un commentaire et savoir ce que vous en pensez. Étonnamment, il y a de nombreux pays, comme la Chine et le Brésil, qui imposent un contrôle des changes, qui travaillent très fort en vue de maintenir leur devise à un taux bas. Il y a 10 ou 15 ans de cela, le dollar canadien était plutôt faible. Les décideurs politiques s’entendaient tous pour dire que c’était une mauvaise chose, que la faiblesse de notre devise nuisait à l’économie, décourageait la productivité, ainsi de suite.

Je trouve cela étonnant. Aujourd’hui, notre dollar est plus fort et tout le monde cherche à reproduire une situation que l’on qualifiait de négative. Il y a quelque chose ici qui cloche dans tout cela.

M. Carney : Vous avez raison. Il y a quelque chose qui cloche, car les taux de change devraient réagir aux données économiques fondamentales. Le Canada a grandement tiré profit, au fil des ans, du taux de change flottant. Celui-ci a constitué un important soutien économique et a fait de lui un pays plus riche, dans son ensemble, grâce aussi à toute une autre série de facteurs.

Cela dit, il ne sert à rien, ultimement, de résister aux ajustements fondamentaux que subissent les devises. Ces ajustements vont finir par se produire, comme nous venons de le mentionner, que ce soit via les taux d’inflation relatifs, et ils seront beaucoup plus difficiles à maîtriser, ou via les taux nominaux.

S’il y a une inquiétude que nous partageons avec ces autres pays, c’est la rapidité et l’importance des ajustements. Il y a des mécanismes qui peuvent être mis en place pour faire face à cette situation, des mécanismes qui tiennent compte des taux de change déterminés par le marché. En fait, les pays du G20 se sont engagés, au cours de la dernière fin de semaine, à instaurer un système de taux de change déterminés par le marché. Nous nous attendons à des progrès de ce côté-là.

Le sénateur Ringuette : Nous avons eu pour objectif, pendant de nombreuses années, de maintenir le taux d’inflation à 2 p. 100. Vous parlez maintenant de cibler le niveau des prix. En quoi cette politique est-elle différente, et quel genre d’interventions implique-t-elle?

M. Carney : Brièvement, la banque a mené des recherches sur l’avenir de l’entente visant la cible de maîtrise de l’inflation. Elle s’est penchée sur trois points. D’abord, la baisse de la cible d’inflation. Serait-il raisonnable d’avoir une cible inférieure à 2 p. 100, vu qu’un taux de 2 p. 100 signifie que la valeur de l’argent est réduite de moitié tous les 35 ans environ, et quels sont les avantages nets de la poursuite d’une cible d’inflation inférieure?

Ensuite, et je n’entrerai pas dans les détails, cette crise a mis en lumière, et il s’agit là d’un point très pertinent, le lien qui existe entre la politique monétaire et la stabilité financière. Nous en avons parlé plus tôt quand nous avons discuté de l’endettement des ménages au Canada, des défis que pose le fait d’avoir, pour une période étendue, des taux d’intérêt faibles et des prix relativement stables, et de la vulnérabilité financière que cela peut créer. D’où la question suivante : comment lier les deux? Je n’en dirai pas plus à ce sujet.

The third issue we have been looking at in some detail — and you referenced it, senator — has been the possibility of moving to a price level target. What is the difference between a price level target and an inflation target? With an inflation target, Mr. Macklem, our four deputies and I get up every day and, sadly — perhaps not “sadly,” as it is our job — the first thing we think about is how we get monetary policy in order to achieve 2 per cent inflation over the relevant horizon from that moment hence. Whatever has happened in the past, bygones are bygones. We look at where the economy is, where we think it is going and how we should set policy.

With a price level target, our job would be to ensure that the path of prices stays on a predetermined path. Let us say it is a path where the equivalents of prices grow at 2 per cent each year. Why not pick on the period when Mr. Macklem joined, so I can blame him? Since July, inflation has been running less than 2 per cent. Our job would be to determine how we make up that difference — that under-shoot relative to the price path. How do we set monetary policy so that we are actually staying on this overall path of increasing at whatever rate is determined? Now, why does that make any sense?

It could make sense if one has a very long-term contract and wants to have a higher degree of certainty about where the price level will actually be; where cumulative inflation actually will be in 10, 20 or 30 years. It makes sense if one is close to the zero lower bound. A host of research suggests that greater certainty about making up past misses will get an economy out of a disinflationary or deflationary environment more effectively and more rapidly if there is a price level target.

That is one reason why you will hear more about price level targeting in the near future. You will hear it not because of the Bank of Canada’s research but because of the situation that some major economies find themselves in. There have been musings about the relative effectiveness of moving out from this situation.

Let me finish with something, if I may. To be absolutely clear to senators, the combination of inflation targeting regime and a floating exchange rate has served Canada extremely well. It is a very high bar to make any adjustment to that regime. It is our job to look at any potential adjustment, and we are doing that. We will report to Canadians. If it is of any interest to this committee, we are happy to devote a session to discuss our research on this.

[*Translation*]

The only thing remaining is for me, on behalf of all the senators, is to thank you, Mr. Governor, and you, Mr. Macklem, for being here. I am sure I am right in saying that we have enjoyed a productive discussion, as always. We look forward to seeing you back here next spring.

Enfin, nous avons examiné en profondeur — et vous en avez parlé, sénateur — l’idée d’adopter une cible de niveau des prix. Quelle est la différence entre la cible de niveau des prix et la cible d’inflation? Dans le cas de la cible d’inflation, monsieur Macklem, les quatre sous-gouverneurs et moi essayons malheureusement tous les jours — je ne devrais pas dire « malheureusement », puisque cela fait partie de notre travail — de trouver un moyen de faire en sorte que le taux d’inflation reste à 2 p. 100 à l’horizon pertinent pour la politique monétaire. Il faut oublier les erreurs du passé, se concentrer sur la situation économique, l’évolution de celle-ci et les orientations à adopter.

Dans le cas de la cible du niveau des prix, notre travail consisterait à faire en sorte que les prix restent fixés à un niveau prédéterminé. Supposons, par exemple, que la croissance visée des prix est de 2 p. 100 par année. Pourquoi ne pas choisir la période qui coïncide avec l’arrivée de M. Macklem pour que je puisse jeter le blâme sur lui? Depuis juillet, l’inflation se maintient à un taux inférieur à 2 p. 100. Notre tâche est de voir comment cette différence peut être comblée. Comment pouvons-nous établir une politique monétaire qui permette la poursuite de la hausse des prix à un niveau déterminé? Ne s’agit-il pas là d’une approche sensée?

Oui, si nous visons le très long terme et que nous voulons une certitude accrue au sujet du niveau des prix, du taux d’inflation cumulatif dans 10, 20 ou 30 ans. Oui, si le taux d’inflation atteint la limite inférieure de zéro. D’après de nombreuses études, on peut éviter les erreurs du passé et permettre à une économie de sortir d’une situation désinflationniste ou déflationniste de manière plus efficace et plus rapidement si l’on instaure un régime axé sur le niveau des prix.

Voilà pourquoi vous allez entendre davantage parler du ciblage du niveau des prix dans un proche avenir. Vous allez en entendre parler pas en raison des études réalisées par la Banque du Canada, mais en raison de la situation dans laquelle se trouvent certaines grandes économies. Elles se demandent comment en sortir de manière efficace.

J’aimerais faire un dernier commentaire, si vous me le permettez. Je tiens à préciser que le ciblage de l’inflation et le taux de change flottant ont très bien servi le Canada. Il est très difficile d’apporter des modifications à un tel régime. Nous allons nous attacher à examiner tout ajustement potentiel qui pourrait être apporté. Nous allons faire part de nos conclusions aux Canadiens. Si le comité le désire, nous pourrions venir le rencontrer pour discuter de nos études sur le sujet.

[*Français*]

Il ne me reste qu’à vous remercier, au nom de tous les sénateurs, monsieur le gouverneur, ainsi que M. Macklem, de votre présence. Comme toujours, nous avons bénéficié d’un dialogue fructueux, si je ne me trompe pas. Nous attendons avec impatience votre retour au printemps prochain.

[English]

Keep up your excellent work and we thank you on behalf of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce and, indeed, all Canadians.

(The committee adjourned.)

OTTAWA, Thursday, October 28, 2010

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met this day at 10:30 a.m. to undertake the 10-year statutory review of the Business Development Bank of Canada as required by the Business Development Bank of Canada Act; and to examine the Department of Industry User Fee Proposal for Services under the Canada Not-for-Profit Corporations Act, pursuant to the User Fees Act, S.C. 2004, c. 6, sbs. 4(2).

Senator Michael A. Meighen (*Chair*) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning and welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

I have a short statement to make. This is not a declaration of private interest for the simple reason that there is no private interest, but rather it is a statement outlining a connection that I wish to make public. On Monday, October 25, a senior partner in the Montreal office of Ogilvy Renault telephoned me to advise that he had just become aware that one of his partners was acting on behalf of the BDC and, more specifically, was advising the Bank with respect to the decennial review of the BDC Act. While I am counsel to Ogilvy Renault and located in the Toronto office, I am not remunerated by the firm and have no financial interest in it. When BDC appeared before this committee on October 20, I was completely unaware that the Bank had retained the services of a lawyer at Ogilvy Renault in Montreal. Not only am I unaware of the identity of this lawyer, but I have not discussed BDC's presentation with any lawyer at Ogilvy Renault, nor do I intend to do so.

I make this public statement solely in the interests of full and complete transparency.

[Translation]

On October 5, 2010, the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, was authorized to undertake a 10-year statutory review of the Business Development Bank of Canada as required by Section 36 of the Business Development Bank of Canada Act.

This review includes an examination of BDC's activities pursuant to the provisions of the Business Development Bank of Canada Act.

The last review of this kind, which dates back to the year 2000, mainly involved the trends and evolution of financial markets for small and medium enterprises from 1995 to 2000 as well as the tools available to the Business Development Bank of Canada to meet their requirements.

[Traduction]

Continuez votre excellent travail. Au nom du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce et de tous les Canadiens, merci.

(La séance est levée.)

OTTAWA, le jeudi 28 octobre 2010

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 30, pour effectuer la revue statutaire de 10 ans de la Banque de développement du Canada conformément à la Loi sur la Banque de développement du Canada, et pour examiner la Proposition du ministère de l'Industrie relative à l'imposition de frais d'utilisation en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation, L.C. 2004, ch. 6, par. 4(2).

Le sénateur Michael A. Meighen (*président*) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour et bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

J'ai une brève déclaration à faire. Ce n'est pas une déclaration d'intérêts personnels pour la simple raison qu'il n'y a pas d'intérêts personnels. Il s'agit simplement d'une relation que je veux rendre publique. Le lundi 25 octobre, un associé principal du cabinet montréalais Ogilvy Renault m'a téléphoné pour m'avertir qu'il venait d'apprendre que l'un de ses collègues représentait la BDC et, plus particulièrement, conseillait la Banque au sujet de la revue décennale de sa loi organique. Même si je suis moi-même conseiller du cabinet Ogilvy Renault et si j'ai un local au bureau de Toronto, je ne suis pas rémunéré par le cabinet et je n'y possède aucun intérêt financier. Lorsque des représentants de la BDC ont comparu devant le comité le 20 octobre, je n'étais pas du tout au courant du fait que la Banque avait retenu les services d'un avocat du cabinet Ogilvy Renault à Montréal. Je ne connais pas l'identité de cet avocat, je n'ai discuté de l'exposé présenté par la BDC avec aucun avocat de chez Ogilvy Renault et je n'ai pas l'intention de le faire.

Je fais cette déclaration publique exclusivement par souci d'une transparence aussi complète que possible.

[Français]

Le 5 octobre 2010, le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a été autorisé à entreprendre un examen décennal de la Loi sur la Banque de développement du Canada, examen prévu par l'article 36 de ladite loi.

Cet examen prévu par la loi comprend un examen des activités de la BDC en vertu des dispositions de la Loi sur la Banque de développement du Canada.

Le dernier examen de ce type, qui remonte à 2000, portait essentiellement sur les tendances et sur l'évolution des marchés financiers en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises de 1995 à 2000, ainsi que sur les moyens dont disposait la Banque de développement du Canada pour répondre à leurs besoins.

[English]

For the first hour of today's meeting, we will hear from a panel of witnesses from both the Canadian Bankers Association and the Credit Union Central of Canada. Joining us from the Canadian Bankers Association is Mr. Terry Campbell, Vice President, Policy; and Mr. Marion Wrobel, Director, Market & Regulatory Developments. He is not unknown to us as he is formerly from the Library of Parliament, if I am not mistaken.

Representing the Credit Union Central of Canada is Mr. Robert Martin, Senior Policy Analyst.

[Translation]

We also have Marc-André Pigeon who has unfortunately left us but who is now director in charge of the financial sector policy at the Credit Union Central of Canada. Welcome to all of you. I think Mr. Campbell has a presentation.

[English]

Mr. Campbell, please proceed. We hope that you and your colleagues will welcome our questions afterwards.

One thing I might say to all: You may or may not have read the presentation of the BDC. Essentially, the BDC has raised five issues that it wants addressed in one way or another and has made recommendations to us in terms of broadened powers to give SMEs a broader range of financial tools and access to a wider range of non-financial services; of enhanced powers in supporting SMEs to expand beyond the domestic market; of the removal of the ceiling that exists for paid-in capital; and of the modernization of BDC's governance structure. Those are the areas where BDC has asked for some changes. If you and your colleagues would address some or all of them, we would be most grateful to know what your opinion is, and more.

Terry Campbell, Vice President, Policy, Canadian Bankers Association: We will comment on some of the specifics. Thank you for this opportunity.

[Translation]

I would like to thank the members of the committee for the opportunity to provide our perspectives on the 10-year review of the Business Development Bank of Canada legislation.

While the formal reason for the committee's deliberations is the 10-year timeline in the statute, the review is also timely in light of the experiences of the last few years, that is, the financial crisis which began outside of Canada's borders in 2007 and the economic disruption that it caused.

[Traduction]

Pendant la première heure de la réunion, nous entendrons un groupe de témoins représentant l'Association des banquiers canadiens et la Centrale des caisses de crédit du Canada. Nous accueillons donc, de l'Association des banquiers canadiens, M. Terry Campbell, vice-président, Politiques, et M. Marion Wrobel, directeur, Évolution des marchés et de la réglementation. Ce n'est pas un inconnu pour nous car, sauf erreur, il a déjà travaillé pour la Bibliothèque du Parlement.

De la Centrale des caisses de crédit du Canada, nous avons M. Robert Martin, analyste principal des politiques.

[Français]

Il s'agit de Marc-André Pigeon, qui nous a malheureusement quittés, mais qui est maintenant directeur chargé de la politique du secteur financier de la Centrale des caisses de crédit du Canada. Bienvenue à tout le monde. Je pense que M. Campbell nous fera une présentation.

[Traduction]

Monsieur Campbell, vous pouvez y aller. J'espère que vos collègues et vous accepterez de répondre à nos questions plus tard.

Il y a une chose que je voudrais dire à tous : vous avez peut-être lu le mémoire de la BDC, mais peut-être pas. En gros, la BDC a soulevé cinq questions qu'elle voudrait voir aborder d'une façon ou d'une autre. Elle nous a présenté des recommandations visant ce qui suit : des pouvoirs élargis pour mettre à la disposition des PME une plus vaste gamme d'outils financiers et de services non financiers; de meilleurs moyens d'aider les PME à étendre leurs activités au-delà du marché intérieur; la suppression du plafond fixé sur le capital versé; la modernisation de la structure de gouvernance de la banque. Voilà les domaines dans lesquels la BDC souhaite avoir des changements. Si vous et vos collègues souhaitez aborder certains de ces points, nous vous serions très reconnaissants de nous faire part de votre avis et de toute autre observation utile.

Terry Campbell, vice-président, Politiques, Association des banquiers canadiens : Nous présenterons des observations sur certains de ces points. Je vous remercie de l'occasion que vous nous avez donnée.

[Français]

Je tiens à remercier les membres du comité de nous avoir donné l'occasion de présenter notre point de vue dans le cadre de cet examen législatif décennal de la Loi sur la Banque de développement du Canada.

La raison officielle de ces délibérations est certes la période de 10 ans prévue par la loi. Toutefois, cette révision arrive à point étant donné les événements survenus au cours des dernières années, notamment la crise financière qui a commencé à l'extérieur du Canada en 2007, et les perturbations économiques qui ont suivi.

[English]

Throughout this period, Canadian banks have had a positive and cooperative relationship with BDC in working together to help Canadian businesses through the global financial crisis. Although Canada's economy and our financial sector fared much better than the economies of many other countries, we were certainly not immune to the impact of the severe disruption experienced around the world. In the fall of 2008 at the height of the crisis, we saw tremendous disruption in the financing marketplace. Finance providers that relied on securitization to fund their lending or leasing activities found that they could no longer raise funds and either left the market or severely curtailed their activities. Many foreign institutions pulled out of the country, leaving many of their business clients high and dry. During this difficult period, banks in Canada stood by their clients and aimed to continue to make credit available.

As you know, the government established the Business Credit Availability Program in Budget 2009 as an emergency measure to strengthen the ability of BDC to help address financing gaps resulting from the extraordinary conditions of the crisis. In our view, BCAP was very well calibrated to the needs at the time.

The key lesson from BCAP and BDC's role during the crisis is that BDC is most successful when it works in coordination with the private sector lenders, such as banks, and when it adopts a complementary role to the private sector rather than competing with it. This complementary approach maximized the strength both of the banks and the BDC during the crisis and helped to maintain the flow of credit to Canadian businesses. We commend the management of BDC for their strong performance and their collaborative relationship with the banks over that period.

As the chair mentioned, we know that BDC has made a number of recommendations for changes to the legislation. The agency did reach out to the CBA to outline what they were proposing, which we appreciated. In our view, however, it is difficult to assess these individual proposals for change without some principles against which these changes to BDC's mandate could be judged. With my comments about BDC's role during the financial crisis as a backdrop, we are suggesting the following principles for the committee's consideration.

The first principle is that BDC should continue to undertake its activities in a way that complements the services that the private sector offers. We fully support Mr. Jean-René Halde's recommendation to the committee last week that "the act reconfirm BDC's special focus on SMEs and keep the concept of complementarity as a way BDC does business." That is important for three reasons: First, Crown agencies should exist to serve very clearly defined public policy goals that do not aim to replicate what the private sector provides. Second, engaging in other activities could detract from BDC's main purpose, which is to assume risks that may not be appropriate for the private sector to assume due to

[Traduction]

Pendant cette période, les banques canadiennes ont eu de bonnes relations avec la BDC et ont coopéré avec elle pour aider les entreprises canadiennes à surmonter la crise financière mondiale. Même si l'économie canadienne et notre secteur financier ont mieux réussi que les économies de nombreux autres pays, nous n'avons certes pas été épargnés par les conséquences des graves perturbations qui ont secoué le monde. Au cours de l'automne 2008, au plus fort de la crise, nous avons été témoins de graves bouleversements sur les marchés financiers. Les fournisseurs de financement qui comptaient sur la titrisation pour financer leurs activités de prêt et de crédit-bail n'étaient plus en mesure de lever des fonds et ont dû soit quitter le marché soit réduire considérablement leurs opérations. De nombreuses institutions financières étrangères ont mis fin à leurs activités dans le pays, laissant en plan beaucoup de leurs clients d'affaires. Au cours de cette période difficile, les banques du Canada ont soutenu leurs clients et se sont efforcées de continuer à leur offrir du crédit.

Comme vous le savez, le gouvernement a établi le Programme de crédit aux entreprises dans le budget 2009, comme mesure d'urgence destinée à permettre à la BDC d'affronter les lacunes de financement qui avait découlé des conditions extraordinaires occasionnées par la crise. À notre avis, le PCE était très bien adapté aux besoins du moment.

La principale leçon à tirer du PCE et du rôle de la BDC durant la crise, c'est que la BDC réussit le mieux quand elle coordonne ses activités avec les prêteurs du secteur privé, comme les banques, et quand elle joue un rôle complémentaire à celui du secteur privé plutôt que de lui faire la concurrence. Cette approche de complémentarité a maximisé la force tant des banques que de la BDC durant la crise et a contribué au maintien du crédit pour les entreprises canadiennes. Nous félicitons la direction de la BDC pour son action énergique et pour ses relations de collaboration avec les banques au cours de cette période.

Comme l'a mentionné le président, nous savons que la BDC a formulé un certain nombre de recommandations sur les modifications à apporter à sa loi. De plus, elle a mis l'Association des banquiers canadiens au courant de ses propositions, ce que nous avons apprécié. À notre avis, cependant, il est difficile d'évaluer ces propositions dans l'absolu sans s'appuyer sur certains principes en fonction desquels il serait possible de juger ces changements du mandat de la BDC. En gardant à l'esprit ce que je viens de dire du rôle de la BDC durant la crise financière, nous voulons soumettre les principes suivants à l'attention du comité.

Le premier principe est que la BDC devrait continuer à mener ses activités en complémentarité des services offerts par le secteur privé. Nous appuyons pleinement la recommandation présentée au comité la semaine dernière par M. Jean-René Halde pour que « premièrement, la loi reconfirme l'attention particulière que nous accordons aux PME et que, deuxièmement, la loi maintienne le concept de complémentarité pour définir notre façon de faire des affaires ». Cela est important pour trois raisons. D'abord, les sociétés d'État devraient seulement servir à atteindre des objectifs très clairement définis de la politique publique qui ne visent pas à offrir des services déjà dispensés par le secteur privé. Ensuite, le

prudential considerations. Third, as a core principle and one that we have held for some time, it is not appropriate for Crown agencies to use the advantages of the Crown, including the ability to borrow at lower interest rates, to compete directly with the private sector.

Given the lack of detail about some of BDC's proposals, it is difficult for us to determine at this time whether they meet the complementarity test or whether they would result in BDC competing directly with the private sector. For example, it is not clear whether the proposed bonding service is filling a gap or whether it is competing directly with a comparable bank service. Some banks, for instance, offer performance standby letters of credit, which perform essentially the same function. Rather than acquiring a new power, it may be more appropriate for BDC to consider using its existing powers to offer guarantees to the banks, which in turn would allow banks to offer products to the customers.

As a general rule, it is our view that BDC should undertake its activities in partnership with the private sector to the greatest extent possible since working in partnership with a business's primary provider is the best way to ensure complementarity.

The second principle that should serve as a guide and a test is that the parameters within which BDC operates should be precisely defined. BDC's scope and role as a government agency should not be open ended, and its powers should be sufficiently clear so as not to cause confusion in the market. There has been a positive relationship between the banking industry and the BDC in the last few years, which has not always been the case. There have been times in the past when we felt that BDC moved out of the realm of complementarity and was competing head-to-head with the private sector. As such, we recommend that the scope of BDC's role and activities be clearly defined in legislation and not be left open to changing interpretations that could shift over time.

For example, we have concerns about the proposal to replace the paid-in capital limit with the broad notion of unspecified additional government investment. A paid-in capital limit helps to set a ceiling on the amount of risk to which the agency, and ultimately the government and the Canadian taxpayer, will be exposed. A key lesson from the financial crisis that we have all lived through is the critical importance for all financial institutions to have strong controls and limits on the risks that they take. If there is a need for greater capital, there should be an opportunity for Parliament and parliamentarians to debate the matter.

BDC's proposals also refer to a broader range of financial services and the facilitation of a fuller range of non-financial services. BDC has provided some examples, and those are useful, but, in our view, the changes are not precisely defined and could be construed as

fait pour la BDC de se livrer à d'autres activités peut l'empêcher d'atteindre son principal objectif, qui est d'assumer des risques qu'il ne convient pas pour le secteur privé d'assumer lui-même pour des motifs de prudence. Enfin, il y a un principe de base qui est généralement admis depuis un certain temps déjà : il n'est pas indiqué que des sociétés d'État se prévalent des avantages que leur assure leur situation, y compris la possibilité d'emprunter à des taux d'intérêt moindre, pour faire une concurrence directe au secteur privé.

Comme nous manquons de détails sur certaines des propositions de la BDC, il nous est difficile, pour le moment, de déterminer si elles satisfont au principe de complémentarité ou si elles risquent d'amener la BDC à faire une concurrence directe au secteur privé. Par exemple, nous ne savons pas si le service proposé de cautionnement d'exécution doit servir à combler des lacunes ou à concurrencer directement des services bancaires comparables. Ainsi, certaines banques offrent des lettres de crédit en garantie d'exécution qui ont essentiellement le même objet. Au lieu de solliciter un nouveau pouvoir, la BDC devrait plutôt utiliser les pouvoirs qui lui sont déjà conférés pour donner des garanties aux banques, qui pourraient alors, à leur tour, offrir les services voulus aux clients.

En règle générale, nous croyons que la BDC devrait, dans la mesure du possible, entreprendre ses activités en partenariat avec le secteur privé puisque le travail en partenariat avec le principal fournisseur d'une entreprise constitue le meilleur moyen d'assurer la complémentarité.

Le deuxième principe qui devrait servir de guide et de critère est que les paramètres de fonctionnement de la BDC devraient être définis avec précision. La portée et le rôle de la BDC, à titre d'organisme gouvernemental, ne devraient pas être illimités. Ses pouvoirs devraient être assez clairs pour ne susciter aucune confusion sur le marché. Les relations entre le secteur bancaire et la BDC ont été positives ces dernières années, mais cela n'a pas toujours été le cas. Il y a eu des périodes, dans le passé, où nous avons l'impression que la BDC outrepassait son mandat de complémentarité en faisant une concurrence directe au secteur privé. De ce fait, nous recommandons que la portée du rôle et des activités de la BDC soit clairement définie dans la loi pour qu'elle ne prête pas à des interprétations pouvant varier avec le temps.

Nous sommes par exemple préoccupés par la proposition visant à remplacer le plafond du capital versé par la notion générale d'un investissement public supplémentaire d'un montant indéfini. Le plafond du capital versé permet de limiter le degré de risque auquel s'expose la BDC et, partant, le gouvernement et les contribuables du Canada. La crise financière que nous venons de vivre nous a appris à quel point il est important pour toutes les institutions financières d'avoir de solides contrôles et des limites sur les risques assumés. Si la BDC a besoin d'un capital plus important, le Parlement et les parlementaires devraient avoir l'occasion d'en discuter.

Les propositions de la BDC mentionnent en outre une plus vaste gamme de services financiers et une gamme plus complète de services non financiers. La BDC a donné quelques exemples utiles, mais, à notre avis, les changements demandés ne sont pas

very broad in nature. Even if this is not the intent, the concern is that, without clarity and further definition, changes in powers could result in activities that are not complementary in nature.

A further concern here is the potential for confusion in the market. BDC proposes to get involved in financing foreign direct investment activities abroad, which, at least on the surface, could result in a duplication of activities between BDC and EDC, or certainly the appearance of that. Also, given that some banks are active in supporting their customers internationally, the question arises of whether these proposed powers would result in BDC offering services that are already available.

In the interests of getting to the discussion, let me conclude by saying we very much appreciate the opportunity to contribute to your discussions this morning by recommending some principles and some criteria that may help guide the committee's deliberations, and we look forward to discussing these with you throughout the hour.

The Chair: We will proceed directly to the Credit Union Central of Canada's statement.

[Translation]

Marc-André Pigeon, Directeur, Financial Sector Policy, Credit Union Central of Canada: Mr. Chair, I want to thank the committee for the opportunity to talk to you about the Business Development Bank of Canada Act. It is a great pleasure for me to be back with you. This committee has done an excellent job.

[English]

Canadian Central has reviewed BDC's submission to the 2010 review of the BDC Act and last week received a briefing from the BDC on its contents. Based on this initial review, we would like to focus our remarks on two issues. The first issue concerns a proposal for ensuring that BDC continues to act in a manner that complements activities in the private sector. The second issue we want to address concerns possible operational overlap among Crown corporations. Before addressing these two issues, I would like to make a few preliminary remarks concerning the role of Canadian Central and, more generally, the credit union system in Canada.

Canadian Central is a federally regulated, financial institution that operates as a national trade association and finance facility for its owners. Our owners are the provincial credit union centrals and, through them, we provide services for approximately 406 affiliated credit unions across Canada. As you may know, credit unions represent an important component of the Canadian economy. There are currently more than 1,700 credit union branches serving some 5 million members, holding more than \$124 billion in assets and employing some 21,000 employees.

précisément définis et pourraient être interprétés d'une façon très large. Même si ce n'est pas l'intention recherchée, nous craignons qu'à défaut d'une définition claire et précise, les changements apportés aux pouvoirs risquent d'occasionner des activités de nature non complémentaire.

Nous estimons aussi que cela peut créer de la confusion sur le marché. La BDC propose de participer au financement d'investissements directs à l'étranger, ce qui, à première vue, pourrait faire double emploi avec les fonctions d'Exportation et Développement Canada. De plus, comme certaines banques appuient activement leurs clients à l'étranger, on peut se demander si les pouvoirs proposés n'amèneront pas la BDC à offrir des services déjà dispensés par le secteur privé.

Pour que nous ayons l'occasion de discuter, je vais maintenant conclure en disant que nous sommes très heureux d'avoir eu la possibilité de participer ce matin à vos délibérations et de proposer certains principes et critères susceptibles de guider le comité. Nous avons hâte d'en discuter avec vous dans l'heure qui vient.

Le président : Je vais directement donner la parole aux représentants de la Centrale des caisses de crédit du Canada.

[Français]

Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier, Centrale des caisses de crédit du Canada : Monsieur le président, merci au comité de nous offrir l'occasion de parler avec vous de la loi sur les Banque de développement du Canada. Il me fait grand plaisir d'être de retour parmi vous. Ce comité fait du très bon travail.

[Traduction]

La Centrale des caisses de crédit du Canada a examiné le mémoire présenté par la BDC à l'occasion de la revue décennale de sa loi, entreprise en 2010, et a assisté la semaine dernière à une séance d'information organisée par la banque sur le contenu de ce mémoire. Sur la base de cet examen initial, nous souhaitons concentrer nos observations sur deux questions. La première concerne la proposition destinée à assurer que la BDC maintiendra le caractère complémentaire de ses activités par rapport au secteur privé. La seconde question concerne un chevauchement possible des activités des sociétés d'État. Avant d'aborder le détail de ces deux questions, je voudrais présenter quelques renseignements sur le rôle de la centrale et, plus généralement, du système des caisses de crédit du Canada.

La Centrale des caisses de crédit du Canada est une institution financière sous réglementation fédérale qui joue le rôle d'association corporative nationale et d'organisme de financement pour ses propriétaires. Nos propriétaires sont les centrales provinciales des caisses de crédit par l'intermédiaire desquelles nous offrons des services à quelque 406 caisses de crédit affiliées partout au Canada. Comme vous le savez peut-être, les caisses de crédit représentent un important secteur de l'économie canadienne. Il y a actuellement plus de 1 700 succursales de caisses de crédit desservant quelque 5 millions de membres, détenant plus de 124 milliards de dollars d'actifs et comptant un personnel de près de 21 000 employés.

Although the global economic slowdown continues to present some challenges to the credit unions and their members, we are pleased to report that our performance throughout the crisis has been consistently strong, with 2008 being one of the most successful years ever for the credit union system and 2009 seeing strong asset and loan growth. Our financial position remains strong, and we have maintained our share of the market in step with growth in the Canadian population.

There is a common misconception in some parts of Canada that credit unions are small, only operate in rural areas and are reserved for employee groups or other interest or affinity groups. Nothing could be further from the facts. In fact, credit unions come in all shapes and sizes and operate in almost every community in Canada. Actually, in more than 380 communities in Canada, we are the only financial institution, and credit unions are the first choice of a significant percentage of the population. In fact, one in three Canadians are members of credit unions and caisse populaires. We believe these numbers reflect the strong cooperative values of the system and Canadians and the commitment of the system to the economic development of their communities. Charitable donations, employee participation in worthwhile causes and scholarships and bursaries are all part of the contributions that Canadian credit unions make every day. In 2009, for example, Canadian credit unions contributed more than \$37 million to their communities.

Canadian Central appreciates the opportunity to speak to you today about the review of the BDC's legislation and powers. In general, credit union's interest in activities of the Crown corporations has increased in recent years. In 2008, for example, Export Development Canada, recognizing the increasing role that credit unions are playing in the SME market, rolled out a strategy to cultivate a closer relationship with credit unions that have members engaged in the export market. The rapid expansion of Farm Credit Canada's market share is a significant concern to the credit unions engaged in agricultural lending. Also, with the SME market now the fastest growing segment of credit union business, credit unions have become increasingly aware of the BDC's presence in that respect. The BDC, to its credit, has also started working with Canadian Central to find ways of collaborating and developing mechanisms to deal with any conflicts in our relationship.

Canadian Central often receives feedback from credit unions in regard to the BDC and, in general, it is quite positive. Many credit unions value their relationship with the BDC and are generally satisfied that the BDC plays a role in the market that complements their activities. There have been instances, however, in which credit unions find themselves in direct competition with the BDC, but these do not appear to originate from BDC policy. Canadian Central and BDC are working to address these issues as they arise.

Bien que le ralentissement économique mondial continue d'occasionner des difficultés aux caisses de crédit et à leurs membres, nous sommes heureux de signaler que notre rendement au cours de la crise a été constamment fort. L'année 2008 a été l'une des meilleures que le système des caisses de crédit ait jamais connues, et nous avons enregistré en 2009 une forte croissance de notre actif et de nos prêts. Notre situation financière demeure forte, et nous avons maintenu notre part du marché, compte tenu de la croissance de la population canadienne.

On croit à tort dans certaines régions du Canada que les caisses de crédit sont petites, desservent uniquement des zones rurales et ont exclusivement pour clientèle des groupes d'employés ou d'autres groupes ayant des affinités ou des intérêts communs. Cette idée est complètement fautive. En fait, les caisses de crédit sont de natures et de tailles très variées et exercent leurs activités dans la quasi-totalité des collectivités du Canada. En fait, elles constituent les seules institutions financières présentes dans plus de 380 collectivités du pays. Les caisses de crédit sont le premier choix d'un important pourcentage de la population, un Canadien sur trois étant membre d'une caisse de crédit ou d'une caisse populaire. Nous croyons que ces nombres témoignent des fortes valeurs coopératives du système et des Canadiens ainsi que de l'engagement du système envers le développement économique des collectivités desservies. La contribution quotidienne des caisses de crédit à la vie de la société comprend des dons de charité, la participation des employés à des causes dignes d'intérêt et l'octroi de bourses d'études. En 2009, par exemple, les caisses de crédit canadiennes ont fait une contribution de plus de 37 millions de dollars à leurs collectivités.

La centrale est heureuse d'avoir l'occasion de s'adresser au comité aujourd'hui dans le cadre de son étude de la loi et des pouvoirs de la BDC. En général, l'intérêt porté par les caisses de crédit aux activités des sociétés d'État s'est accru ces dernières années. En 2008, par exemple, Exportation et développement Canada, reconnaissant le rôle croissant joué par les caisses de crédit sur le marché des PME, a mis en œuvre une stratégie destinée à resserrer ses relations avec les caisses ayant des exportateurs parmi leurs membres. L'expansion rapide de la part de marché de Financement agricole Canada est une sérieuse source de préoccupation pour les caisses qui s'occupent de crédit agricole. De plus, comme le marché des PME constitue le secteur d'affaires qui connaît la croissance la plus rapide pour les caisses de crédit, celles-ci sont de plus en plus conscientes de la présence de la BDC. Disons, pour être justes envers elle, que la BDC a commencé à travailler avec la centrale pour trouver des moyens de collaboration et mettre en place des mécanismes de règlement des différends.

La centrale reçoit souvent des caisses de crédit des réactions concernant la BDC qui sont en général très positives. Beaucoup de caisses se félicitent de leurs relations avec la BDC et sont généralement persuadées que ses activités sont complémentaires avec les leurs. Toutefois, il y a eu des cas où les caisses se sont trouvées en concurrence directe avec la BDC, mais cela ne semblait pas attribuable à sa politique. La Centrale et la BDC travaillent de concert pour régler ces problèmes aussitôt qu'ils se posent.

Turning to the substance of the BDC Act review, we would like to focus on two issues. The first will be the complementary mandate. On that issue, we have a favourable impression of the BDC, at least to the current state of things. This impression derives in large part from the fact that credit unions see the BDC playing a role in the market that complements their own. From time to time, credit unions are able to assist their members on particular transactions by collaborating with the BDC. This cooperation is possible because the BDC offers products and services not necessarily offered by credit unions and because it is not perceived to be a competitor in the market.

The BDC's complementary focus derives from section 14(4) of the act, which states that BDC's loans, investments and guarantees are to fill out or complete services available from commercial financial institutions. Canadian Central is pleased that the BDC has said that it wants to retain or remain a complementary lender. However, as the BDC seeks to expand its powers, it is important to ensure there are mechanisms in place to maintain this focus on complementary lending. As things stand now, it appears that the BDC is left to its own discretion to interpret and carry out its complementary mandate as it sees fit through internal guidelines. There are no attendant regulations that further define how the section 14(4) is to be understood, and the Auditor General's 2009 special examination report of the BDC is silent on this matter as well.

In short, and I repeat, there does not appear to be any external mechanism to examine the BDC's activities and ensure that BDC is interpreting its complementary mandate in an appropriate manner. Also, there are currently no suitable recourse mechanisms if problems do arise.

When the Government of Canada drafted the BDC Act, it believed it was important for this complementary focus to be in there, and the BDC continues to believe this is an important part of its mandate, as do credit unions and the banks, of course. Given this importance, Canadian Central believes that the complementary clause needs to be supported in some manner. Possibly, this could be done by undertaking periodic external audits to ensure that the BDC is maintaining a disciplined focus on providing complementary services. This would increase the transparency of the BDC's operations and provide the government and parliamentarians with a better understanding of its activities. We believe that such a mechanism is of particular importance in a context where the BDC is acquiring broader powers, including notably its request to lift the \$3 billion limit on paid-in capital and enshrine its cost recovery mandate in the act.

The second issue we want to address is the operational overlap among Crowns. In April 1996, this committee issued a report on Crown financial institutions that observed operational overlap emerging among the Crown financial institutions. It highlighted the FCC's move, for example, into financing off-farm activities, rural SMEs and agri business. The report also noted that the BDC was finding mechanisms to support export-oriented businesses, while the EDC was seeking to support SMEs. In

Pour revenir à la revue de la Loi sur la BDC, nous voulons insister sur deux questions. La première concerne le mandat de complémentarité. À ce sujet, nous avons une impression favorable de la BDC, du moins jusqu'ici. Cette impression découle pour une grande part du fait que les caisses de crédit jugent que la BDC joue sur le marché un rôle qui complète le leur. De temps en temps, les caisses sont en mesure d'aider leurs membres à réaliser des opérations particulières en collaborant avec la BDC. Cette coopération est possible parce que la BDC offre des produits et des services que n'offrent pas nécessairement les caisses et qu'elle n'est pas perçue comme un concurrent.

La complémentarité de la BDC se fonde sur les dispositions du paragraphe 14(4) de la loi, d'après lequel les prêts, investissements et garanties de la banque doivent servir à compléter les services offerts par les institutions financières commerciales. La centrale est heureuse du fait que la BDC a dit souhaiter maintenir son rôle de prêteur complémentaire. Toutefois, comme la BDC cherche à étendre ses pouvoirs, il importe de s'assurer de l'existence de mécanismes permettant de maintenir le caractère de complémentarité. Dans la situation actuelle, on a l'impression que la BDC a toute latitude pour interpréter et exécuter son mandat à sa guise en se fondant sur des directives internes. Elle n'est assujettie à aucun règlement qui précise l'interprétation à donner au paragraphe 14(4). Dans son rapport de 2009 sur l'examen spécial de la BDC, la vérificatrice générale passe aussi cette question sous silence.

Bref, je répète qu'il ne semble exister aucun mécanisme externe permettant d'examiner les activités de la BDC pour s'assurer qu'elle interprète correctement son mandat de complémentarité. De plus, il n'y a actuellement aucun mécanisme approprié de recours en cas de problème.

Lorsque le gouvernement du Canada a rédigé la Loi sur la BDC, il a cru bon d'y inclure cette disposition sur la complémentarité de ses activités. La BDC croit aussi que c'est un aspect important de son mandat, de même bien sûr que les caisses de crédit et les banques. Compte tenu de cette importance, la centrale croit que la disposition de complémentarité devrait être renforcée d'une façon ou d'une autre. On pourrait peut-être le faire en procédant à des vérifications externes périodiques destinées à s'assurer que la BDC s'impose la discipline de contrôler la complémentarité de ses services. Cela donnerait plus de transparence aux opérations de la BDC et permettrait au gouvernement et aux parlementaires de mieux comprendre ses activités. Nous croyons qu'un tel mécanisme revêt une importance particulière dans un contexte d'élargissement des pouvoirs de la BDC, comprenant notamment sa proposition de supprimer le plafond de 3 milliards de dollars imposé sur son capital versé et d'inscrire dans la loi un mandat de recouvrement des coûts.

La seconde question que nous voulons aborder porte sur le chevauchement opérationnel des activités des sociétés d'État. En avril 1996, votre comité a publié un rapport sur les institutions financières d'État qui signalait justement ce chevauchement. Le rapport mettait par exemple en évidence le fait que les opérations de la Société du crédit agricole commençaient à s'étendre au financement d'activités non agricoles, de PME rurales et d'entreprises agroalimentaires. Le rapport notait en outre que la

response to this dynamic, the committee recommended merging the FCC and the BDC, while also merging the EDC and the Canadian Commercial Corporation.

Fourteen years later, the scale and scope of activities undertaken by the Crowns has expanded and overlap continues, to a certain extent. Canadian Central receives reports from the field from time to time of the BDC and the FCC competing for business. In its mandate review, the BDC is asking for expanded powers to serve businesses in export markets and to serve supply chains more effectively. At the same time, the EDC is seeking to make permanent some of the domestic powers it received in 2009 so that it may better serve Canadian exporters and businesses participating in internationally oriented supply chains. The EDC is also continuing to focus on SMEs. Meanwhile, the FCC's legislation, while not under the review, also gives it the power to serve SMEs in the rural areas if it wishes to do so. In short, the problem of overlap still exists, and Canadian Central is of the view that it warrants attention by the Government of Canada, perhaps this committee.

The 1996 recommendation that some of the Crowns be merged may not be appropriate. However, as the Crowns grow and their powers expand, it is important that the government ensure that duplication of effort is avoided and that Crown financial institutions do not find themselves competing for similar business down the road.

To conclude, Canadian Central would like to thank the committee for this opportunity to say a few words about the BDC Act. We are continuing to review the BDC submission, and if warranted we will provide the committee with further comments in the coming weeks.

We look forward to your questions.

The Chair: Might I just ask you one question? There are caisse populaire — such as Desjardins — that are not a part of your group, is that correct?

Mr. Pigeon: Yes.

The Chair: Are there any other major credit unions which are not?

Robert Martin, Senior Policy Analyst, Credit Union Central of Canada: There are some credit unions in Ontario that are not affiliated in any way with Canadian Central, but there are very few of them.

Senator Hervieux-Payette: What about the New Brunswick one?

Mr. Martin: And in New Brunswick, I am sorry. Yes, of course.

The Chair: If you take X Caisse populaire Desjardins out of the equation, roughly speaking, what do you represent — would it be 80, 85 or 90 per cent? I suppose it depends on how you measure it.

BDC trouvait des mécanismes lui permettant d'appuyer des entreprises d'exportation tandis qu'Exportation et développement Canada cherchait à appuyer des PME. Pour réagir à cette situation, le comité recommandait une fusion de la Société du crédit agricole et de la BDC, d'une part, et d'Exportation et développement Canada et de la Corporation commerciale canadienne, de l'autre.

Aujourd'hui, 14 ans plus tard, l'importance et la portée des activités des sociétés d'État ont encore augmenté et les chevauchements persistent dans une certaine mesure. La centrale reçoit de temps en temps des rapports signalant des cas de concurrence entre la BDC et Financement agricole Canada. Dans le cadre de la revue de son mandat, la BDC demande davantage de pouvoirs pour aider les entreprises sur les marchés d'exportation et desservir plus efficacement les chaînes d'approvisionnement. En même temps, Exportation et développement Canada cherche à rendre permanents certains des pouvoirs intérieurs qui lui ont été conférés en 2009 pour lui permettre de mieux servir les exportateurs et les entreprises qui participent à des chaînes d'approvisionnement à orientation internationale. EDC continue aussi à concentrer son attention sur les PME. Et même si la loi sur Financement agricole Canada ne fait pas l'objet d'une revue, elle autorise cette société à servir les PME des régions rurales si elle le souhaite. Bref, le problème du chevauchement existe encore. La centrale croit que le gouvernement du Canada devrait s'en occuper, de même peut-être que le comité.

La recommandation formulée en 1996 au sujet de la fusion de certaines sociétés d'État ne convient probablement plus. Toutefois, à mesure que les sociétés d'État et leurs pouvoirs grandissent, il est important pour le gouvernement d'éviter les chevauchements et la concurrence entre les institutions financières d'État.

Pour conclure, la centrale tient à remercier le comité de lui avoir donné l'occasion de présenter quelques observations au sujet de la Loi sur la BDC. Nous continuons à examiner le mémoire de la banque et, s'il y a lieu, nous transmettrons au comité d'autres observations dans les semaines qui viennent.

Nous sommes maintenant prêts à répondre aux questions.

Le président : Puis-je vous poser une question? Les caisses populaires — Desjardins par exemple — ne font pas partie de votre groupe, n'est-ce pas?

M. Pigeon : Oui.

Le président : Y a-t-il d'autres grandes caisses de crédit qui ne relèvent pas de la centrale?

Robert Martin, analyste principal des politiques, Centrale des caisses de crédit du Canada : Quelques caisses de crédit de l'Ontario ne sont pas du tout affiliées à la Centrale des caisses de crédit du Canada, mais leur nombre est très petit.

Le sénateur Hervieux-Payette : Et qu'en est-il du Nouveau-Brunswick?

M. Martin : Excusez-moi, oui, il y en a aussi au Nouveau-Brunswick.

Le président : En excluant les Caisses populaires Desjardins, quel pourcentage représentez-vous en gros? Est-ce 80, 85 ou 90 p. 100? Je suppose que cela dépend de la façon de mesurer.

Mr. Martin: In terms of asset size, we are close to equivalent. They are slightly larger.

The Chair: Do you represent the vast majority of the others?

Mr. Martin: By far. We represent maybe 95 per cent.

The Chair: We have 35 minutes and I have eight questioners, so please keep your questions as crisp as you can. We have another set of witnesses at 11:30.

Senator Oliver: My question is to Mr. Campbell and Mr. Pigeon. That question really deals with two words, “complementary” and “competing.” I would like you to help me draw a line as to when the BDC would start to be competing with the banks or other cooperatives and when it is doing its job of being a complementary lender.

It seems to me that there are times that, if the weather looks good outside, the banks will want to take that risk. As soon as some clouds start to appear, the banks will say “Maybe we better push this off to BDC or, if BDC does not want to do it, maybe they should give us one of their good guarantees. If we are 100 per cent guaranteed, we would love to take that risk.”

Where do you draw that line?

The other part of the same question is foreign direct investment abroad. There are times when our banks get scared; they say “You are a wonderful client and we will fund you all across Canada. However, if you want to go to Mexico and open a plant there, we are a little bit dubious. Get BDC to do it or have them give us a guarantee for 100 per cent because we do not want to take that risk.”

I do not know when they competing and when they are complementary. I need your advice because I think the banks are a little afraid to take a risk.

Mr. Campbell: That comes down to the key question of what that bright defining line is. We have discussed this internally and we have discussed it with BDC quite extensively. There is probably no clear defining line. Let me help you as best I can.

I think it all comes down to the area of risk as pointed out somewhat in your question. This goes to one of the strengths of our system. It was a strength coming into the financial crisis and was certainly a strength throughout the recession period. It is widely recognized.

We have a very strong track record at managing risks. We are lenders at the lower end of the risk spectrum, and we do that because our regulators and shareholders demand it. We take individual’s money on deposit and we have a fiduciary responsibility to lend appropriately.

M. Martin : En fonction de l’actif, nous sommes à peu près égaux. Les caisses Desjardins sont peut-être un peu plus grandes.

Le président : Représentez-vous la grande majorité du reste?

M. Martin : De loin. Nous représentons probablement 95 p. 100 des caisses de crédit.

Le président : Nous disposons de 35 minutes, et j’ai huit noms sur ma liste. Par conséquent, je vous prie d’être aussi concis que possible. Nous accueillons un autre groupe de témoins à 11 h 30.

Le sénateur Oliver : Ma question s’adresse à M. Campbell et M. Pigeon. Elle concerne en fait deux mots : « complémentarité » et « concurrence ». Je voudrais que vous m’aidiez à définir la ligne de démarcation entre le moment où la BDC commence à faire la concurrence aux banques et autres coopératives et le moment où elle fait son travail de prêteur complémentaire.

Il me semble qu’il y a des moments où les banques veulent bien prendre le risque si elles jugent que le temps est au beau fixe. Toutefois, dès qu’elles voient quelques nuages dans le ciel, elles se disent : « Nous ferions peut-être mieux de renvoyer cela à la BDC ou, si la BDC n’en veut pas, elle pourrait peut-être nous donner une bonne garantie. Avec une garantie à 100 p. 100, nous voulons bien prendre le risque. »

Où est donc la ligne de démarcation?

La seconde partie de la même question porte sur les investissements directs à l’étranger. Il y a des moments où nos banques prennent peur. Elles disent : « Vous êtes un excellent client. Nous acceptons de vous financer n’importe où au Canada. Toutefois, si vous voulez ouvrir une usine au Mexique, la situation est un peu plus compliquée. Allez donc voir la BDC ou bien demandez-lui de nous donner une garantie à 100 p. 100 parce que nous ne voulons pas prendre ce risque. »

Je ne sais plus où s’arrête la complémentarité et où commence la concurrence. J’aimerais bien avoir votre avis car je pense que les banques ont un peu peur de prendre des risques.

M. Campbell : Cela revient à l’importante question de savoir en quoi consiste cette ligne de démarcation. Nous en avons discuté longuement aussi bien entre nous qu’avec la BDC. Il n’y a probablement pas de ligne de démarcation bien précise. Je vais essayer de vous répondre de mon mieux.

Je crois que tout revient à cette question de risque que vous avez vous-même soulevée. C’est l’un des points forts de notre système. C’est certainement l’un des points forts qui nous a permis de surmonter la crise financière et de nous sortir de la récession. Cela est largement reconnu.

Nous avons une excellente réputation sur le plan de la gestion du risque. Parmi les prêteurs, nous nous situons dans les couches inférieures de la gamme des risques, tout simplement parce que nos organismes de réglementation et nos actionnaires l’exigent. Nous acceptons les dépôts des gens et avons la responsabilité fiduciaire de prêter cet argent d’une manière prudente.

I think our track record in the sense of loans being paid back and loans in default shows that we manage that very carefully. There are, however, obviously credit demands out there that are higher up the risk scale, and I think that is where that defining line comes in.

We canvass our members and bankers very carefully and look at the statistics and the lending trends. During the “cloudy days,” banks were standing by their customers and were actually increasing authorizations. However, we were seeing that many businesses, particularly smaller businesses, were being very careful. They were not drawing those lines down. They were very cautious about going further into debt and were waiting until they could see the skies brighten again.

In terms of the complementary nature versus direct competition, if we see a Crown agency coming into the territory of offering services and products available in the marketplace and from lenders on terms that are widely accessible, we have to ask ourselves what the public policy reason is for that. I really must say that over the course of the recession, the degree of cooperation from BDC — their openness and their absolute willingness to sit down and discuss concerns that we have — is admirable; they have done a very good job.

They tend to focus on those higher risks of a lending package. An individual bank, a lender or an account officer might say they can go up to X level but not into that extra, either because of internal capital allocation or because of risk. The BDC is tremendously useful there. Though we have not seen much of it lately, there have been instances in the past where we look at deals and say the banks could have solved and addressed that. Why is BDC in that space?

It tends to be a little bit more case by case, but I would say, senator, that the variable is on the risk. Perhaps my colleagues from the credit unions can help.

Mr. Pigeon: We are generally supportive of what our colleague just said.

The other thing to emphasize, at least from our perspective, is that we are not seeing a lot of problems right now. Things are generally good. It is a case-by-case kind of situation. Our concern about the proposals is the potential dynamic that could be unleashed that we are not aware of and which we cannot fully anticipate going forward.

I do not know if Mr. Martin has anything else to add.

Mr. Martin: Overall, we have not seen much out there in terms of credit unions and the BDC bumping into one another. Usually, if that does happen, it tends to be very locally based and maybe the product of a particular dynamic at a BDC office. A lot of cooperation does happen at the local level, too.

Notre rendement, en fonction du rapport des prêts remboursés aux prêts en défaut de paiement, montre bien que nous faisons une gestion très soignée du risque. Il y a bien sûr des demandes de crédit qui se situent plus haut dans la gamme des risques. C'est là qu'on voit apparaître la ligne de démarcation.

Nous interrogeons nos membres et nos banquiers avec beaucoup de soin et analysons les statistiques et les tendances du crédit. Dans les périodes « nuageuses », les banques ont appuyé leurs clients et ont même augmenté les montants autorisés. Toutefois, nous nous rendions bien compte que beaucoup d'entreprises, surtout parmi les plus petites, se montraient extrêmement prudentes. Elles n'utilisaient pas pleinement leurs lignes de crédit parce qu'elles ne voulaient pas s'endetter davantage tant que les nuages persistaient dans le ciel.

Pour ce qui est de la complémentarité, par opposition à la concurrence directe, si nous constatons qu'une société d'État empiète sur notre territoire en offrant des services et des produits qui sont largement disponibles sur le marché à des conditions généralement accessibles, nous devons nous demander s'il y a un motif d'intérêt public qui le justifie. Par ailleurs, je dois dire qu'au cours de la récession, nous avons trouvé admirable le degré de coopération de la BDC, son ouverture et le fait qu'elle était toujours prête à discuter avec nous de toute préoccupation que nous avions. Elle a fait un excellent travail.

La BDC tend à concentrer ses activités sur les opérations de crédit à risque relativement élevé. Une banque, un prêteur ou un préposé aux prêts peut dire qu'il ne peut pas dépasser tel ou tel niveau de risque à cause de la répartition interne du capital ou de la politique de l'institution. C'est dans cette situation que la BDC joue un rôle extrêmement utile. Même si nous ne l'avons pas souvent constaté ces derniers temps, il y a eu des cas dans le passé où nous nous sommes dit, en examinant certaines transactions, que les banques auraient pu s'en occuper et que l'intervention de la BDC n'était peut-être pas justifiée.

Ce sont des situations à examiner au cas par cas, mais je dirais, sénateur, que c'est le risque qui constitue la principale variable. Mes collègues des caisses de crédit peuvent peut-être en dire davantage à ce sujet.

M. Pigeon : Nous appuyons en général ce que notre collègue vient de dire.

L'autre facteur à noter, du moins notre avis, c'est qu'il n'y a vraiment pas de problèmes sérieux à l'heure actuelle. En général, les choses vont bien. C'est une situation dans laquelle on procède au cas par cas. Les propositions suscitent cependant des préoccupations à cause des effets pervers possibles : nous ne savons pas ce qui peut vraiment en résulter à l'avenir.

M. Martin a peut-être quelque chose à ajouter.

M. Martin : Dans l'ensemble, il n'y a pas souvent de conflits entre les caisses de crédit et la BDC. D'habitude, si un problème surgit, il est en général très local et assez souvent attribuable aux conditions particulières d'une succursale de la BDC. Il faut dire par ailleurs qu'il y a aussi beaucoup de coopération au niveau local.

We are careful, as the banks are, with how we lend. In some instances, you could say we might be a bit afraid of risk, but that is another person's prudence. We came through the last crisis with very few difficulties, and we are very proud of that. We can see there is definitely a role for the BDC in the market. We think they are actually addressing higher-risk lending in quite a reasonable fashion right now.

The issue is as Mr. Pigeon was saying: What happens down the road if they have expanded powers, and what if the EDC gets these domestic powers too? They might start bumping into one another more, and there might be pressure to move into less complementary lending.

Senator Gerstein: Mr. Campbell, on page 2 of your statement, you indicate as a core principle that:

It is not appropriate for Crown agencies to use the advantages of the Crown, including the ability to borrow at lower interest rates, to compete directly with the private sector.

In your remarks just a moment ago, you also talked about public policy. Therefore, as a matter of public policy, to what extent do you think BDC should step into the breach to extend credit to Canadian entrepreneurs and SMEs when the chartered banks might be reluctant to do so, particularly in difficult times?

Mr. Campbell: I think as a matter of public policy, BDC has an important role to play in the marketplace. We have no concern with BDC, per se. We think it is a useful organization. As I say, their utility has been clearly demonstrated over the course of the crisis.

In terms of public policy, we need to have a clear sense of what their role is and what the boundaries are.

Entrepreneurs in the early stages of their business or their dreams do not need the kinds of financing that create debt because they do not have a cash flow to manage that debt. They need angel investors; they need venture capital. Banks typically do not get into that because of our role and risk management limits. Therefore, it is a very good role for BDC. Certainly banks have a role in advising.

Senator Gerstein: Mr. Campbell, with all respect, that good role includes stepping into the breach when chartered banks do not do so.

Mr. Campbell: What is the breach?

Senator Gerstein: I cannot get a loan from the chartered bank.

Mr. Campbell: You have to analyze breaches on a case-by-case basis. We have been monitoring our banks closely on this. The facts are clear, as they have told us that they will stand by their customers and continue to provide credit. Furthermore, the amount of authorization has actually increased. There will always

Comme les banques, nous sommes très prudents dans nos prêts. Dans certains cas, on peut même dire que nous craignons un peu le risque. C'est ce que certains qualifient de prudence. Nous avons vécu la dernière crise sans avoir de sérieuses difficultés, ce dont nous sommes très fiers. Nous croyons que la BDC a certainement un rôle à jouer sur le marché et qu'elle s'occupe actuellement d'une façon très raisonnable des prêts à risque relativement élevé.

Comme l'a dit M. Pigeon, la question est de savoir ce qui arrivera à l'avenir si la BDC est investie de pouvoirs élargis et qu'EDC obtienne aussi des pouvoirs intérieurs. Les deux sociétés pourraient commencer à se heurter l'une à l'autre et pourraient alors être tentées d'accorder du crédit sur une base moins complémentaire.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Campbell, à la page 2 de votre mémoire, vous dites que, comme principe de base :

[...] il n'est pas adéquat pour un organisme de la Couronne d'utiliser les avantages offerts par la Couronne, y compris la possibilité d'emprunter à de faibles taux d'intérêt, pour faire concurrence directement au secteur privé.

Vous venez également de parler d'intérêt public. Par conséquent, dans une optique d'intérêt public, dans quelle mesure croyez-vous que la BDC devrait chercher à combler les lacunes en accordant du crédit aux PME et aux entrepreneurs canadiens lorsque les banques à charte hésitent à le faire, surtout dans les périodes difficiles?

M. Campbell : Je crois que, dans une optique d'intérêt public, la BDC a un rôle important à jouer sur le marché. La BDC elle-même ne nous inquiète pas. Nous pensons que c'est une organisation utile. Comme je l'ai dit, la crise a clairement démontré son utilité.

Toujours dans une optique d'intérêt public, nous devons avoir une idée claire de son rôle et de ses limites.

Aux premiers stades de leur entreprise ou de leur rêve, les entrepreneurs n'ont pas besoin du genre de financement qui engendre un endettement parce qu'ils n'ont pas des rentrées suffisantes pour gérer une dette. Ils ont besoin d'un investisseur providentiel, d'un capital de risque. En général, les banques ne s'en mêlent pas à cause de leur rôle et des limites qu'elles doivent respecter dans la gestion du risque. Par conséquent, c'est un très bon rôle pour la BDC. De leur côté, les banques peuvent sûrement donner des conseils à cet égard.

Le sénateur Gerstein : Monsieur Campbell, je dois vous dire avec respect que combler les lacunes fait partie de ce bon rôle quand les banques à charte ne veulent pas s'en mêler.

M. Campbell : De quelles lacunes parlez-vous?

Le sénateur Gerstein : Celles qui existent quand on ne peut pas obtenir un prêt d'une banque à charte.

M. Campbell : Nous devons analyser les lacunes au cas par cas. Nous surveillons étroitement nos banques à cet égard. Les faits sont clairs. Les banques nous ont dit qu'elles appuient leurs clients et continuent à offrir du crédit. De plus, les montants autorisés ont en fait augmenté. Il y aura toujours des cas où, après examen

be cases where, after reviewing the balance sheet and the prospects, we find the risk to be high. If it is past our risk tolerance, we can call upon and work with the BDC. That is entirely an appropriate role for the BDC.

Senator Massicotte: I largely agree with your presentation and that the BDC should be complementary in nature. Crown corporations should not exist unless there is a benefit to Canada and unless the marketplace cannot satisfy that competitive environment.

Having said that, I do not agree with your answer that you examine issues transaction by transaction because that is “foreverland;” and the government should not be involved in that debate.

BDC basically would agree that they should get involved only if there is a market failure or a void in the marketplace. My definition of “a void in the marketplace” is an environment that is not competitive enough to allow customers to receive a reasonably priced service; and there must be many suppliers of the service from which to choose.

Having said that, let us have the debate. Where is there a void in the marketplace? Are the big corporations being satisfied? They probably have access to international funds so I suspect they are being satisfied. There is a great deal of competition among credit card companies. Some people would suggest a void in venture capital. Some people would say that rural clients and small enterprises are not being satisfied. In your world, where is the void? Where is the market failure that prompts the discussion to create a Crown corporation to compete against this marketplace? Where is the void?

Mr. Campbell: Many commentators have pointed this out. A particular weakness — a void, a market failure, a gap — in the Canadian marketplace, is in venture capital. I do not think we have a sufficiently mature, broad and deep venture capital market. Many start-ups, whose assets are their ideas and nowhere else, who do not have an existing client base and, therefore, no regular cash flow to support debt, turn to venture capital.

Venture capital is pretty thin in Canada. We know that BDC has a smallish venture capital role. There is also a venture capital industry association in Canada that would merit a conversation with this committee. There is a gap.

In respect of another gap, we saw the government charge BDC with playing a role during the financial crisis. In the fall of 2008, as I mentioned in my remarks, market securitization dried up. Many non-bank lenders get their funding from the marketplace. That market froze and they were unable to extend new lending, to lease or to roll over their commitments, so they basically exited.

We are beginning to see some normalization in that area, but securitization still has not come back from the highs before the crisis. When it does come back, it will look very different. That is the second gap.

du bilan et des perspectives, nous trouverons le risque trop grand. Si une opération dépasse notre niveau de tolérance du risque, nous faisons appel à la BDC et collaborons avec elle. C’est un rôle tout à fait indiqué pour la BDC.

Le sénateur Massicotte : Je suis généralement d’accord sur ce que vous avez dit dans votre exposé. Je conviens que la BDC devrait avoir un rôle complémentaire. Les sociétés d’État n’ont pas leur place à moins de présenter un avantage pour le Canada ou que le marché concurrentiel ne puisse pas satisfaire certains besoins.

Cela dit, je ne suis pas d’accord quand vous dites que vous examinez les choses au cas par cas parce que cela nous mène trop loin. Le gouvernement ne devrait pas avoir à se mêler d’un débat de ce genre.

En principe, la BDC convient qu’elle ne doit intervenir que s’il y a une lacune ou un échec du marché. Ma définition de cette lacune, c’est un environnement dans lequel il n’y a pas suffisamment de concurrence pour permettre aux clients d’obtenir des services à un prix raisonnable et dans lequel les clients ne peuvent pas faire un choix entre un nombre suffisant de fournisseurs.

Cela étant précisé, nous pouvons discuter. Où y a-t-il des lacunes sur le marché? Est-ce qu’on répond aux besoins des grandes sociétés? Comme elles ont probablement accès au marché international, je suppose qu’elles sont satisfaites. Il y a une forte concurrence parmi les sociétés de cartes de crédit. Pour certains, il y a des lacunes du côté du capital de risque. D’autres diront qu’on ne répond pas aux besoins des clients ruraux et des petites entreprises. Dans votre sphère, où se situent les lacunes? Dans quels domaines se manifestent les échecs du marché qui nous amènent envisager de créer une société d’État? Où sont les lacunes?

M. Campbell : Beaucoup de commentateurs en ont parlé. Sur le marché canadien, il y a une faiblesse particulière — qu’on l’appelle vide, échec du marché ou lacune — dans le domaine du capital de risque. Je ne crois pas que notre marché du capital de risque a suffisamment de maturité et d’étendue. Beaucoup d’entreprises en démarrage qui n’ont pas d’autre actif que leurs idées et qui ne possèdent ni clientèle ni rentrées régulières pour supporter une dette doivent s’adresser au marché du capital de risque.

Or ce marché est très faible au Canada. Nous savons que la BDC n’a qu’un petit rôle en matière de capital de risque. Il y a aussi au Canada une association du secteur du capital du risque que le comité devrait peut-être entendre. Bref, il y a des lacunes.

Je peux en mentionner une autre. Durant la crise financière, le gouvernement a chargé la BDC de jouer un certain rôle. Comme je l’ai dit dans mon exposé, la titrisation a tari à l’automne 2008. Beaucoup de prêteurs non bancaires obtiennent leur financement sur le marché, mais quand celui-ci s’est effondré, ils n’étaient plus en mesure d’accorder de nouveaux prêts, de faire du crédit-bail ou de renouveler leurs engagements. Beaucoup ont simplement mis fin à leurs activités.

Nous commençons à voir une certaine normalisation dans ce domaine, mais la titrisation n’a pas retrouvé les niveaux qu’elle avait atteints avant la crise. De toute façon, même lorsqu’elle se sera rétablie, elle ne sera pas tout à fait la même. C’est la deuxième lacune.

The third gap occurred in the bond market. During the recession we saw funding in the bond market basically tanked. Banks stepped in when people said they needed funding. Over time we have seen the bond market come up, and there has been equalization. However, is it back to where it was in 2007? I do not think so. We are approaching normalization, but we are not quite there yet.

I would point to Senator Gerstein's point about entrepreneurs, venture capital markets and angel investors. They are out there, but that market is not as mature as we have seen elsewhere in the world.

Senator Massicotte: You do not mention expansion capital, growth capital and public capital. Is it only in start-ups?

Marion Wrobel, Director, Market & Regulatory Developments, Canadian Bankers Association: If I may elaborate, it is important to distinguish the role of BDC in the marketplace over the long term and the role of BDC and the kinds of things it was doing during the financial crisis. In many respects we remember the extraordinary things that BDC did over the crisis because we had unique pressures that we hope we never see again. In the longer term, as we return to the normal situation that Mr. Campbell talked about, we are focussing on that complementarity in terms of an identifiable system-wide gap, which the senator was talking about, that meets a public policy rationale. Every business that wants financing does not necessarily deserve it. I am referring to areas where the government thinks that the private sector cannot do it, and I would not even go so far as to say because of market failure but more because of the risks involved, the government would like to see a government agency or a collective supply of capital to certain kinds of firms that would not otherwise find financing. A perfect example is young firms that find it difficult to obtain financing traditionally through bank products. They normally rely on family, friends and other angel investors. Sometimes governments would like to be able to provide an alternative.

Senator Massicotte: We can talk about exceptions. We had a unique situation over the last couple of years, and we all support BDC's role in that. The problem we have going forward, securitization by example and bonds, is that when the government uses its money, which does not bear the same capital cost, it might simply be delaying the market response to a new normal environment. That is tough to judge. Securitization is difficult because when you put public money into it, it might adjust and return more slowly than it should otherwise adjust. There is a reason that the market is not buying into those things: They got shafted in the past and it is complicated; so they need to make changes to adjust to that new normal.

La troisième s'est produite dans le marché obligataire. Durant la récession, le financement du marché obligataire a connu une très forte baisse. Les banques sont intervenues lorsque les gens ont dit avoir besoin de financement. Avec le temps, le marché a remonté et la situation s'est stabilisée. Toutefois, est-il revenu à la situation de 2007? Je ne le crois pas. Nous nous rapprochons de la normale, mais nous n'y sommes pas encore.

Le sénateur Gerstein a parlé d'entrepreneurs, de marchés du capital de risque et d'investisseurs providentiels. Ils sont tous présents, mais le marché n'a pas la maturité que nous avons constatée ailleurs dans le monde.

Le sénateur Massicotte : Vous n'avez pas parlé du capital de croissance et du capital public. N'y en a-t-il que pour les entreprises en démarrage?

Marion Wrobel, directeur, Évolution des marchés et de la réglementation, Association des banquiers canadiens : Il importe de faire la distinction entre le rôle que doit jouer la BDC à long terme et celui qu'elle a tenu durant la crise financière. De bien des façons, nous nous souvenons des choses extraordinaires qu'elle a faites pendant la crise parce que nous avons été soumis alors à des pressions très particulières que nous espérons ne jamais plus connaître à l'avenir. À long terme, quand nous serons revenus à la situation normale dont M. Campbell a parlé, nous porterons à nouveau notre attention sur la complémentarité liée aux lacunes particulières du système qu'a mentionnées le sénateur et aux objectifs d'intérêt public. Les entreprises qui souhaitent obtenir du financement ne méritent pas toutes d'en recevoir. Je veux parler des secteurs dans lesquels le gouvernement pense que le secteur privé ne peut pas répondre à la demande. Je n'irais même pas jusqu'à dire que c'est à cause de l'échec du marché, car c'est plutôt en raison des risques en cause que le gouvernement souhaite voir un organisme public ou un bassin collectif de capital répondre aux besoins de certaines entreprises qui n'auraient pas autrement accès à du financement. On en trouve un exemple parfait dans les jeunes entreprises qui ont de la difficulté à obtenir du crédit traditionnel auprès des banques. Ces entreprises doivent ordinairement compter sur des membres de la famille, des amis ou d'autres investisseurs providentiels. Les gouvernements souhaitent parfois leur offrir une autre possibilité.

Le sénateur Massicotte : Nous pouvons parler d'exceptions. Nous avons eu une situation très particulière dans les deux dernières années. Je crois que nous appuyons tous le rôle joué par la BDC à cette occasion. Le problème que nous aurons à l'avenir, au chapitre de la titrisation et des obligations par exemple, c'est que lorsque le gouvernement utilise des fonds publics, dont le coût d'intérêt n'est pas le même, il ne fait peut-être que retarder la réaction du marché à un nouvel environnement. Il est malaisé de se prononcer à ce sujet. La titrisation est difficile car, si on y consacre des fonds publics, on risque de ralentir l'ajustement et le retour à la normale. Il y a une raison pour laquelle le marché tarde à se rétablir. Les gens se sont fait avoir dans le passé. C'est compliqué. Ils ont besoin de faire des changements pour s'adapter à une nouvelle normale.

Let us talk about SMEs, an area we are sensitive to. You did not mention SMEs when you talked about where the voids lie. Desjardins has a significant presence in that area. Is there an inadequacy of capital and competition there?

Mr. Campbell: The perennial debate in an emergency is usually about what to do. Do you help out immediately with longer term effects? Do you let the cards fall where they may? There is no easy answer to that. We think that BDC played an appropriate role during the crisis.

To your specific question on SMEs, we have been looking at a number of hard and soft indicators. We monitor what the CFIB says on a monthly basis; they put out a barometer. We monitored throughout the crisis. It was quite remarkable in contrast to previous crises of 20 to 30 years ago. The top concerns reported by CFIB did not include access to capital, which was well down the list. Rather, they were worried about regulatory costs, tax costs, insufficient domestic demand and lack of skilled labour. We were not hearing those reports from that particular sector.

We canvass our members constantly. The information coming back to us was about authorizations. The amount of credit that we make available to SMEs in particular was either constant or up. What was not there was that the amount being drawn down was actually in something of a decline. As I was saying earlier, though the credit was available to them, businesses were being extraordinarily conservative in drawing it down. They were basically hunkering down and waiting the crisis out.

There are always individual cases and individual pockets here and there, but, overall, we are making that credit available to the portion of the marketplace that we serve. Remember, banks are only half the market in terms of lending and that kind of credit.

Mr. Martin: Part of this issue is contextual. Industry Canada came out with a report around 2007, just before the downturn, so maybe the data was collected in 2006, where they surveyed availability of financing to small business, and their conclusion was that there was not much of a gap and that much of the demand was being met. Of course, that changes in the context of a downturn, and that raises the question of whether the BDC has a counter-cyclical role. As you say, it is probably not amenable to a precise definition of when they should intervene and how far they should go, and also the question is when they should pull back. They are getting deeper and deeper into the market now. When do they start pulling back on some of these measures? It is the same questions being faced by the government that is engaged in counter-cyclical spending.

Senator Harb: Mr. Campbell, in your presentation, you mentioned that you have a concern about the BDC proposal to get involved in financing foreign direct investment activities because banks are already involved in this particular venture, and furthermore, because EDC is also involved. Ten years ago,

Parlons des PME, secteur auquel nous sommes particulièrement sensibles. Vous n'avez pas mentionné les PME quand vous avez parlé des lacunes. Les caisses Desjardins ont une forte présence dans ce secteur. Manque-t-il de capital ou de concurrence?

M. Campbell : Dans une situation d'urgence, le débat porte toujours sur ce qu'il convient de faire. Faut-il parler immédiatement à d'éventuels effets à long terme? Faut-il laisser les choses se faire sans trop intervenir? Il n'y a pas de réponse facile. Nous croyons que la BDC a joué un rôle approprié durant la crise.

Quant à votre question concernant les PME, nous avons examiné un certain nombre d'indicateurs concrets et secondaires. Nous suivons tous les mois ce que dit la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante dans son *Baromètre des affaires*. Nous l'avons fait pendant toute la durée de la crise. Nous avons trouvé ces renseignements remarquables par rapport à ce que nous savons des crises d'il y a 20 ou 30 ans. Les principales préoccupations signalées par la FCEI ne comprenaient pas l'accès au capital, qui était très bas dans la liste. Elle s'inquiétait plutôt des coûts attribuables à la réglementation et aux impôts, de la baisse de la demande intérieure et de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ce secteur n'avait pas les mêmes problèmes dans le passé.

Nous interrogeons constamment nos membres. L'information qui nous était transmise concernait les autorisations. Le volume du crédit mis à la disposition des PME en particulier était constant ou en hausse, mais les sommes retirées étaient en baisse. Comme je l'ai déjà dit, même si elles avaient accès au crédit, les entreprises se montraient extraordinairement prudentes dans l'utilisation effective des fonds. On avait l'impression qu'elles avaient décidé de marquer une pause en attendant la fin de la crise.

Il y a toujours des cas particuliers et des situations spéciales, mais, dans l'ensemble, nous avons mis l'argent nécessaire à la disposition du secteur du marché que nous desservons. Ne perdez pas de vue que les banques ne représentent que la moitié du marché pour ce qui est des prêts et de ce genre de crédit.

M. Martin : Le problème est en partie conjoncturel. Industrie Canada a publié un rapport en 2007, juste avant le ralentissement, ce qui signifie que les données avaient probablement été recueillies en 2006. Le rapport, qui portait sur l'accès des petites entreprises au financement, aboutissait à la conclusion qu'il n'y avait pratiquement pas d'écart et que la demande était en grande partie satisfaite. Bien sûr, la situation n'est pas la même en cas de ralentissement économique. On peut donc se demander si la BDC n'a pas un rôle anticyclique. Comme vous le dites, il est probablement difficile de donner une définition précise du moment où elle devrait intervenir, de la portée de son intervention et du moment où elle devrait se retirer. À l'heure actuelle, l'intervention de la BDC sur le marché est de plus en plus marquée. À quel moment doit-elle freiner ses activités? Le gouvernement lui-même est confronté aux mêmes questions maintenant qu'il fait des dépenses anticycliques.

Le sénateur Harb : Monsieur Campbell, vous avez dit dans votre exposé que vous vous inquiétez de la proposition de la BDC relative au financement des investissements directs à l'étranger parce que les banques s'occupent déjà de telles activités et qu'EDC y participe aussi. Il y a 10 ans, ce n'était peut-être pas le

maybe, that was not the case. We did not have a lot of Canadian banks involved internationally, but now it is the case because not a month goes by without an announcement from one bank or another that is purchasing or undertaking a joint international venture.

However, when BDC appeared before us, they made a pretty compelling case about why they wanted to follow the customer. In a sense, one can say that when they have this customer here and they have financed this customer here, one would assume it was done on a complementary basis because the bank did not want that customer. Logically, one could say that maybe it makes sense for BDC to follow their customers if they go to Mexico or elsewhere.

You are saying that this can create confusion because EDC is already involved in those kinds of ventures. In light of that, what would you suggest? Should there be some sort of a conference call with the BDC and the banks to determine how far each one player should go, and that will be the end of it? Frankly, we see a role for each one. EDC has a role, you have a role, and BDC has a role. As a committee, we want to determine what the win-win situation is and how we can achieve that.

Mr. Campbell: I can certainly understand that if BDC has a long-term client and the client is seeking to expand, there would be a natural tendency to say, “We wish to help you, because you are a long-term client.”

We are talking here about the entrenchment in legislation, which therefore is forever, of a new power and a new role. Where does that lead going forward? Our point at this stage, because we have not seen really a lot of precision, although we have a general sense, is that we are raising questions and cautions. On the one hand, you can understand why they would want to help their existing customers, but for a wholly de novo kind of activity that BDC would want to continue to service, there would have to be some clear, bright lines so there is not confusion. For instance, potential customers come to us all the time, and even if we cannot provide them help, we advise them, “You should go to this agency or that agency.” At this stage, I wish I could give you a very precise answer, but it is more a question of raising the concern that if this is to be entrenched, it must be thought through carefully so you avoid those questions of confusion and duplication.

Mr. Pigeon: Our proposal speaks to the fact that there is a lot of grey area out there that we would suggest is in the audit realm, where you would at least report to Parliament so that Parliament could help make that assessment of where that line is as the situation evolves. I would refer you back to our proposal to help address that issue.

Senator Ringuette: There is at least one good thing about this committee, and it is that there is institutional memory.

Mr. Campbell, on page 1 of your statement, you say that during this difficult period, in reference to the last three years, banks in Canada continued to make credit available, and then further, in certain responses to questions, you said you have increased your authorization during that period. At the same

cas. Peu de banques canadiennes avaient des activités internationales, mais elles en ont aujourd’hui. En effet, pas un mois ne passe sans qu’une banque ou une autre n’annonce un rachat ou une coentreprise à l’étranger.

Toutefois, lorsque les représentants de la BDC ont comparu devant nous, ils nous ont expliqué d’une façon très persuasive les raisons pour lesquelles ils voulaient suivre certains clients. En un sens, on peut dire que lorsque la BDC a un client qu’elle a financé, elle fait un travail complémentaire parce que le client a été rejeté par les banques. Logiquement, il serait normal que la BDC continue à s’occuper de ce client s’il décide de s’établir au Mexique ou ailleurs.

Vous dites que cela peut susciter de la confusion parce qu’EDC s’occupe déjà de ce genre d’entreprise. Cela étant, que suggérez-vous? Faudrait-il recourir à un appel de conférence entre EDC, la BDC et les banques pour déterminer jusqu’où chaque intervenant peut aller? Est-ce que cela suffirait? En toute franchise, nous croyons que chacun a un rôle à jouer. EDC a un rôle, de même que les banques et la BDC. Comme comité, nous devons essayer de trouver une solution favorable à toutes les parties et chercher un moyen de l’appliquer.

M. Campbell : Je peux sûrement comprendre, si la BDC a un client de longue date qui veut développer ses opérations, qu’elle ait une tendance naturelle à dire : « Nous souhaitons vous aider parce que vous êtes notre client depuis longtemps. »

Toutefois, nous parlons ici d’inscrire de façon permanente dans la loi — c’est-à-dire à jamais — un nouveau pouvoir et un nouveau rôle. Où cela mènera-t-il à l’avenir? À ce stade, comme nous n’avons pas beaucoup de précisions, même si nous avons une idée générale du sens de cette proposition, nous posons des questions et faisons des mises en garde. D’une part, on peut comprendre que la BDC veuille aider des clients existants, mais pour une toute nouvelle sorte d’activité, il faudrait établir des définitions claires pour éviter toute confusion. Ainsi, des clients potentiels viennent constamment nous voir et, même si nous ne pouvons pas les aider, nous leur conseillons de s’adresser à tel ou tel organisme. J’aurais bien voulu pouvoir vous donner tout de suite une réponse plus précise, mais, pour le moment, je veux simplement dire que, si ce pouvoir doit être inscrit dans la loi, il faut y penser sérieusement pour éviter la confusion et les chevauchements.

M. Pigeon : Notre proposition se base sur le fait qu’il y a beaucoup de zones grises qui devraient faire l’objet de vérifications et pour lesquelles il faudrait au moins présenter des rapports au Parlement afin qu’il puisse déterminer où doit se trouver la ligne de démarcation. Je vous renvoie donc à notre proposition à ce sujet.

Le sénateur Ringuette : Il y a au moins une bonne chose dans ce comité : il a une mémoire institutionnelle.

Monsieur Campbell, à la première page de votre mémoire, vous dites que pendant cette période difficile — il s’agit des trois dernières années —, les banques au Canada ont continué à accorder du crédit. Plus loin, ainsi que dans certaines de vos réponses, vous avez ajouté que vous aviez accru les montants

time, this committee has had requests to provide billions of dollars to BDC to provide liquidity. Now I am referring to your comment on page 2 that Senator Gerstein referred to earlier.

As a core principle, it is not appropriate for Crown agencies to use the advantages of the Crown, including the ability to borrow at lower interest rates, to compete directly with the private sector.

That is not what we were told a year ago, Mr. Campbell. It seems that the taxpayers borrowed over \$40 billion to provide you liquidity, and today you are telling us that you had more than enough and you had actually increased your authorization. I have serious doubts as far as your issue of core principles in regard to the BDC.

Furthermore, you say in regard to letters of credit for SMEs that are similar or equal to bonds for SMEs, how many bonds or letters of credit to SMEs would you have provided in the last two years compared to what the Business Development Bank provided using their own capital?

Mr. Campbell: I would like to raise three points, Mr. Chair, if I may. First, in terms of increasing credit, in 2008 and 2009, there was a big problem of accessibility to credit in Canada. There was a big hole. A big chunk of the marketplace was simply vacated. That was not the banks. That was non-bank financial institutions and foreign institutions. Suddenly and dramatically and abruptly, there was a big hole in the marketplace. Banks did what they could do step into that gap. They increased their lending. The statistics will show that in October and November 2008, the amount of credit authorized increased by double digits to take up the slack. However, we were not able to take up all the slack and that is why there was a role for the BDC.

Second, I will speak to your point about liquidity. I think you are referring to the insured mortgage purchase program, which was not an issue with the banks. That was an issue with some failures in the marketplace. There was not any kind of liquidity funding going on.

The government put that in there, and we thought that was a good thing to do. However, those transactions were done on market terms and the government actually made a fair amount of money on them. It was not done at less-than-market terms; it was done on an auction-type basis.

Last, it was not lines of credits I was speaking to specifically but rather performance stand-by lines of credit, which is a particular kind of product. It acts in effect like an equivalent of bonding. This is the power that the BDC is seeking. A bank will issue a performance stand-by line of credit on behalf of their customer to a third party. In effect, it is a kind of guarantee on performance of contract; the bank is saying to the third party that the bank will guarantee their customers' performance.

autorisés durant cette période. En même temps, notre comité recevait des demandes pour que des milliards de dollars soient accordés à la BDC afin d'augmenter les liquidités. Je vais maintenant reprendre l'observation que vous avez formulée à la page 2 et que le sénateur Gerstein a citée tout à l'heure :

Comme principe de base, il n'est pas adéquat pour un organisme de la Couronne d'utiliser les avantages offerts par la Couronne, y compris la possibilité d'emprunter à de faibles taux d'intérêt, pour faire concurrence directement au secteur privé.

Ce n'est pas ce qu'on nous a dit il y a un an, monsieur Campbell. Il semble que les contribuables ont emprunté plus de 40 milliards de dollars pour vous assurer des liquidités. Aujourd'hui, vous nous dites que vous en aviez plus qu'il n'en fallait, au point où vous aviez augmenté vos autorisations. J'ai de sérieux doutes au sujet de votre principe de base concernant la BDC.

De plus, vous avez parlé de lettres de crédit aux PME qui seraient équivalentes ou très semblables aux garanties d'exécution. Combien de telles lettres de crédit avez-vous données à des PME dans les deux dernières années par rapport à ce que la BDC leur a offert en se servant de son propre capital?

M. Campbell : Monsieur le président, je voudrais aborder trois points. Premièrement, pour ce qui est de l'augmentation du crédit, en 2008 et 2009, il y avait un grand problème d'accès au crédit au Canada. C'était une grande brèche. Une grande partie du marché avait simplement été désertée. Cela était attribuable non aux banques, mais aux institutions financières non bancaires et aux institutions étrangères. Il y a eu tout à coup une grande brèche dans le marché. Les banques ont fait leur possible pour la combler. Elles ont augmenté leurs prêts. Les statistiques montrent qu'en octobre et novembre 2008, nous avons essayé de combler l'écart en augmentant le crédit autorisé à un taux de plus de 10 p. 100. Nous n'avons cependant pas réussi à combler tout l'écart. C'est pour cette raison que la BDC avait un rôle à jouer.

Deuxièmement, je vais aborder la question des liquidités. Je crois que vous parlez du programme d'achat des prêts hypothécaires assurés. Le problème n'était pas attribuable aux banques. Il était plutôt attribuable à certains échecs du marché. Il n'y avait aucune sorte de financement des liquidités.

Le gouvernement a mis en place ce programme que nous vous avons trouvé utile. Toutefois, les transactions ont été faites aux conditions du marché, ce qui a permis au gouvernement de réaliser un bénéfice assez important. Les conditions n'étaient pas plus favorables que celles du marché. L'achat s'est fait dans le cadre de ventes aux enchères.

Enfin, je n'ai pas parlé en particulier de lignes de crédit. J'ai plutôt parlé de lettres de crédit en garantie d'exécution, qui constituent un produit particulier effectivement équivalent à un cautionnement d'exécution. C'est le nouveau pouvoir que demande la BDC. Une banque peut émettre, à l'ordre d'une tierce partie, une lettre de crédit en garantie d'exécution au nom d'un client. C'est un genre de garantie d'exécution d'un contrat, la banque garantissant le travail devant être effectué par le client.

I guess the question we are raising, senator, is that if it looks, walks, talks and smells like a bonding exercise, you would have to think carefully as to whether changes to the rules would be getting into that competing kind of space.

Senator Ringuette: As a follow up to your answer in regard to bonding, you have not provided me with any kind of percentage on bonding or letters of credit that you provide specifically to the marketplace for SMEs.

Mr. Campbell: I do not have that at hand. I will see if I can get that and provide it to the committee.

Senator Ringuette: That would be very nice.

Regarding the \$40 billion and the mortgage purchase back, I think many of your members were participants in that exercise.

Mr. Campbell: Indeed they were.

Senator Ringuette: Absolutely. I think it goes back to the issue that you sometimes come here and tell us that you need BDC to supply you with some liquidity, and other times you tell us they absolutely cannot intervene in your marketplace.

If you want us to determine what BDC's marketplace would be, perhaps you could provide with us with the guidelines for your marketplace?

Mr. Campbell: BDC does not provide the banks' liquidity. BDC will work on parts of the marketplace where, either because of risk issues or in partnership with financial institutions, it makes sense that they can service a part of a lending deal. It is certainly their role in the marketplace, in contrast to our role. As I was saying, we are not in the venture capital space. Our risk guidelines would not allow that. Theirs do, and I think that is entirely appropriate.

[Translation]

Senator Hervieux-Payette: First, a word of explanation about EDC and BDC. I know EDC mainly through SNC-Lavalin and the big companies that get huge amounts of money to undertake international projects that create employment here. When you do business with SMEs wishing to have foreign operations — Banks are not present in all countries and all foreign markets. Thus, I would like you to clarify this. You cannot have that kind of vacuum in a global market. You are all anxious to see government do the right thing. You are no doubt aware that there are 60 analysts at EDC and 600 at BDC. You cannot rebuild the same structure since EDC followed it from the beginning. They helped finance the growth of that business and they have an extensive knowledge of its operations. We cannot see on what grounds the number of people in the other institution should be increased.

La question à se poser, sénateur, c'est que si un produit présente toutes les caractéristiques d'une garantie d'exécution, il faudrait se demander sérieusement si le changement apporté aux règles ne permettra pas à la BDC de concurrencer un produit qui existe déjà.

Le sénateur Ringuette : Comme suite à votre réponse concernant le cautionnement d'exécution, je voudrais vous dire que vous ne m'avez pas donné le nombre ou le pourcentage des lettres de crédit de garantie que vous avez données en particulier aux PME.

M. Campbell : Je n'ai pas les chiffres sous la main. Je verrai si je peux les obtenir pour les transmettre au comité.

Le sénateur Ringuette : Ce serait très aimable à vous.

Quant au rachat de 40 milliards de dollars d'hypothèques, je crois que beaucoup de vos membres y ont participé.

M. Campbell : En effet.

Le sénateur Ringuette : Absolument. C'est parce que vous venez parfois ici nous dire que vous voulez que la BDC mette certaines liquidités à votre disposition, et que vous venez à d'autres occasions soutenir que la BDC n'a pas à intervenir dans votre marché.

Si vous voulez que nous déterminions le marché de la BDC, vous voudrez peut-être nous donner quelques précisions sur le vôtre.

M. Campbell : La BDC ne met pas de liquidités à la disposition des banques. Elle s'occupe de parties du marché dans lesquelles il est souhaitable qu'elle offre du crédit soit à cause du risque à courir soit parce qu'elle travaille en partenariat avec des institutions financières. C'est certainement son rôle sur le marché, par opposition au nôtre. Comme je l'ai dit, nous ne nous occupons pas de capital de risque. Les lignes directrices auxquelles nous devons nous conformer à cet égard ne nous le permettent pas, contrairement à celles de la BDC. Je crois que c'est tout à fait indiqué.

[Français]

Le sénateur Hervieux-Payette : Un petit mot d'explication concernant EDC et BDC. Je connais EDC surtout par SNC-Lavalin et les grandes firmes qui vont chercher des sommes considérables pour entreprendre des projets étrangers, qui créent des emplois ici. Quand on fait affaire avec les petites et moyennes entreprises, qui veulent installer des opérations à l'extérieur du pays, — et vous n'êtes pas dans tous les pays de la planète et toutes les banques ne sont pas présentes sur les marchés étrangers. Donc, j'aimerais que vous clarifiez cet aspect. On ne veut pas laisser un vacuum parce que la mondialisation est là. Vous êtes tous soucieux d'un bon rôle de gouvernement, il faut que vous sachiez qu'il y a 60 analystes chez EDC et 600 à la BDC. Il ne faut pas refaire la même structure parce que si EDC ont suivi la même structure depuis le début et qu'ils sont les financiers qui ont aidé cette entreprise à grandir, ils la connaissent très bien. On ne voit pas comment on devrait augmenter le nombre de personnes dans l'autre corporation.

The role should be defined. This is what you want in relation to your organizations and also in relation to our two Crown corporations. I think your insight will be important. We will need to know what you think when EDC appears before the committee. You should think about it and get prepared. That would be good.

My question is about venture capital. While you can say that you are here as bankers, everyone knows that all our banks own brokerage firms that appear on their consolidated financial statements.

Like you, we can see there is a vacuum and we wonder how to close this gap in the system. If we make recommendations to BDC and the minister on how to organize this contribution with private funds, what kind of model would you favour? Should BDC get another \$200 or \$300 million from the government and ask private interests to join them in a partnership? We would then have a ratio of one to one, one to two or one to three depending on the kind of agreement that can be made.

However, given your brokerage expertise, that would be important because you have money. I am talking about the consolidated banking business. We know the money would not come from your bank but from a subsidiary or from the brokerage firm. Our SMEs need money to expand. Often, after five years, they are ready to go on the global market but they do not have the money to market an outstanding product. Then we get to the end of the story: a foreign investor acquires the company, the knowledge and the patent, and we are left with nothing after investing \$10 or \$20 million.

It is important for us to know your views. Even though Mr. Halde did not ask us for an increase in BDC's capital, we may have to decide on an authorized ceiling so it is not open-ended and, at the same time, require that a certain amount be reserved for venture capital to be invested in specific things.

You are financial experts and these are your clients. You would not have to contribute directly, only indirectly. It is important that BDC — I cannot think of any other federal institution — help our businesses grow so that eventually, they may one day become your clients when they are big enough.

[English]

Mr. Campbell: There is a lot in that question, senator. First, we would be delighted to come back when you are studying EDC, because we have some views and we have a good working relationship with that agency as well.

To address one part of your question in terms of the banks and their profiles internationally, it is true that banks do not have a presence in every single country in the world. Of course individual banks will target different areas according to their own business plan.

Il faudrait définir le rôle, c'est ce que vous voulez par rapport à vous autres mais aussi nous par rapport à nos deux organisations. Je pense que votre réflexion sera importante. On aura à vous demander votre avis lorsqu'EDC comparaitra devant nous. Je pense que vous devriez y penser et vous préparez, cela serait bon.

Ma question est celle du capital de risque. Vous avez beau dire que vous êtes ici comme des banquiers, mais il ne faut pas se compter d'histoires, toutes nos banques sont propriétaires de firmes de courtage et vous êtes dans les états financiers consolidés, vous avez le courtage et le système bancaire.

Comme vous, on constate qu'il y a un vacuum, comme vous on se demande comment fermer cette brèche dans le système. Et si on est pour donner des directives à la BDC, au ministre, comment organiser cette contribution, avec des fonds privés, quelle serait la formule que vous préconisez? Est-ce que la BDC via le gouvernement pourrait se voir octroyé 200 ou 300 millions de dollars de plus et demander à des fonds privés de se joindre à eux en partenariat? À ce moment on aurait un ratio un à un, un à deux, un à trois, tout dépendant de l'entente qui peut être faite.

Mais je crois que par le biais de votre compétence dans le domaine du courtage, cela serait important parce que vous avez des fonds, vous avez des sommes d'argent. Je parle de l'entreprise consolidée que sont les banques. On sait que cela ne partira pas de votre banque, mais de la filiale ou de l'autre entité de courtage. Nos PME ont besoin d'argent pour grandir et très souvent, après cinq ans, elles sont prêtes à aller sur le marché mondial et n'ont plus d'argent pour aller faire le marketing pour des produits extraordinaires. Et la fin de l'histoire, c'est un investisseur étranger qui vient acheter l'entreprise, le savoir, le brevet, il s'en va alors que nous avons investi 10 ou 20 millions de dollars.

C'est important que vous nous donniez, même si M. Halde n'est pas venu nous demander d'augmenter les capitaux, si jamais on décidait une limite à ce qu'on va autoriser, donc ne pas avoir un marché ouvert, et en même temps, exiger qu'un certain montant des sommes consacrés soit investi dans le capital de risque avec des choses spécifiques.

Vous êtes des financiers, ce sont vos clients. Ce n'est pas directement que vous aurez à contribuer, mais indirectement. Il est important que la BDC, je ne vois pas d'autres institutions fédérales, aide nos entreprises à s'accroître et peut-être devenir vos clients éventuellement lorsqu'elles seront de grandes entreprises.

[Traduction]

M. Campbell : C'est toute une question, madame le sénateur. Premièrement, nous serions enchantés de revenir lorsque vous entreprendrez l'étude d'EDC parce que nous avons des vues à ce sujet et aussi parce que nous avons de bonnes relations professionnelles avec cet organisme.

Pour répondre à une partie de votre question concernant les banques et leur profil international, je dirai qu'il est vrai que les banques ne sont pas présentes dans tous les pays du monde. Bien entendu, chacune cible des régions particulières en fonction de son propre plan d'activité.

I will turn to my colleague to respond more fully.

Mr. Wrobel: A Canadian bank does not need to have a physical presence in another country in the world to support its Canadian customer who might be operating there.

Mr. Campbell: I was going to say that.

Mr. Wrobel: I think it is important to distinguish between the expansion of Canadian banks internationally and the expansion of Canadian companies internationally, and the way in which we support them.

When we are asking the question about what BDC should be doing with respect to foreign activities of Canadian companies, the discussion about whether the company is a BDC client or a bank client really matters. We were concerned that there was a feeling that Canadian banks were supporting their customers here but were not supporting them internationally. That is not the case.

It is not a matter of BDC versus the banks, but rather the role of BDC and the role of EDC and the appropriate and most efficient division of powers between the two institutions. There is a case to be made — as was made by the senator — that if BDC has a customer, they understand the customer and they understand the balance sheet of the customer, there may be a good justification for having BDC do that directly. Otherwise, it might be a matter of having BDC work closely with EDC.

Ultimately, that is something that this committee will have to decide: What are the efficient roles and the appropriate roles of the various Crown corporations?

Mr. Campbell: I would like to speak on the venture capital issue, if I may. We do not hold ourselves out to be experts in that particular area, and it is not generally the role of the banks. However, I would say as a general principle that we know there is a private sector venture capital organization, and we know that it has a relationship with BDC. We would think that the same principles would apply in the sense that BDC would fill gaps where the private sector private venture capital funds are not able to fill it.

The question for this committee and for public policy makers is: What impediments stand in the way of a more robust venture capital marketplace in Canada? We know that the industry has in the past had some issues about the tax system. The governments have changed some tax rules now. However, I think there will be other impediments out there that the venture capital industry is probably better placed to address than we are.

The Chair: I remind witnesses that should some inspired thought come to you after the hearing, you are quite free to make and we would welcome any comment by letter.

Senator Kochhar: BDC has made a profit in each year of their existence, and they have paid many dividends back to the government. Their main mandate is to be a lender of last resort.

Mon collègue aura sans doute une réponse plus complète à vous donner.

M. Wrobel : Une banque canadienne n'a pas besoin d'une présence physique dans un autre pays du monde pour y appuyer les activités des clients canadiens.

M. Campbell : J'étais sur le point de le dire.

M. Wrobel : Il est important, je crois, de faire la distinction entre l'expansion internationale des banques canadiennes et l'expansion internationale des entreprises canadiennes. Les moyens de les appuyer peuvent aussi différer.

Lorsque nous voulons déterminer ce que la BDC devrait faire à l'égard des activités étrangères des sociétés canadiennes, il est vraiment important de savoir si ces sociétés font partie des clients de la BDC ou des banques. Nous nous inquiétons de l'impression que les banques canadiennes appuient leurs clients dans le pays, mais pas à l'étranger. Ce n'est pas le cas.

Il ne s'agit pas du rôle de la BDC par opposition à celui des banques. Il s'agit plutôt du rôle de la BDC et d'EDC et de la répartition la plus indiquée et la plus efficace des pouvoirs entre les deux institutions. On peut admettre, comme l'a fait le sénateur, que si la BDC a un client qu'elle connaît et dont elle comprend le bilan et les activités, il est peut-être utile qu'elle s'occupe de lui directement. Autrement, il faudrait que la BDC collabore étroitement avec EDC.

En définitive, c'est une question que le comité devra trancher : quels sont les rôles les plus efficaces et les plus indiqués des différentes sociétés d'État?

M. Campbell : J'aimerais aborder si possible la question du capital de risque. Nous ne croyons pas être des experts dans ce domaine particulier, qui ne s'inscrit pas en général dans le rôle des banques. Toutefois, je dirai qu'en règle générale, nous savons qu'il y a une organisation qui s'occupe de capital de risque dans le secteur privé et qu'elle est en rapport avec la BDC. Nous croyons que les mêmes principes s'appliquent, en ce sens que la BDC comble l'écart lorsque le capital de risque privé n'est pas disposé à avancer des fonds.

La question que le comité et les décideurs doivent trancher est la suivante : Quels sont les obstacles qui s'opposent à l'établissement d'un marché plus énergique du capital de risque au Canada? Nous savons que ce secteur a eu des difficultés dans le passé à cause du régime fiscal. Depuis, les gouvernements ont changé certaines règles dans ce domaine. Je crois qu'il y a d'autres obstacles, mais le secteur du capital de risque est probablement mieux placé que nous pour vous en parler.

Le président : Je rappelle aux témoins que s'ils peuvent penser à d'autres éléments après avoir assisté à cette réunion, nous serions très heureux qu'ils nous en fassent part par écrit.

Le sénateur Kochhar : La BDC a réalisé des bénéfices chaque année, depuis sa création, et a très souvent versé un dividende au gouvernement. D'après son mandat, elle constitue un prêteur de

When medium- and small-sized businesses cannot get loans, then they go to BDC. Also new enterprises banks do not want to handle can get help from BDC.

They become customers of BDC and they do well. They make a lot of money, and BDC wants to retain them as a customer because the risk is lower and they are making more money and more profit. However, that is not really their mandate. Once their customer is standing on their own feet, they should kick them out and let them go to the chartered banks to do the business and free up their capital so they can help newcomers who cannot get a loan.

What would your comments be on that?

Mr. Campbell: Broadly, sir, we would agree with that. It is like graduating from primary school into high school and, further, into university. You are graduating into the big leagues. That is an entirely appropriate approach. It is an entirely legitimate role to help entrepreneurs and businesses start. However, as their needs become broader, more complex and more sophisticated, there is the wider world out there, and they should take advantage of that. Therefore, I would agree.

Senator Greene: One of the things that the BDC would like is the ability to make loans to corporations that are expanding into foreign countries with a subsidiary or a plant or what have you. While Mexico was mentioned, I assume they would like that authority for any country.

In general terms, do you view that as complementary to what you do or is that in competition? What would the elements of that be?

Mr. Campbell: Being brief and mindful of the chair's direction, it is hard to say as a blanket rule, "Is it complementary or is it competing?" It would be competing with the industry in the sense that the banks do want to follow their customers abroad; they do want to support them going abroad. Therefore, if we were seeing from BDC a broad range of activities that are normally within the realm of banks in terms of financing foreign activities on a substantive or broad basis, that would raise some questions.

On the other hand, you talk about Mexico, but there is a range of jurisdictions out there.

Senator Greene: Yes.

Mr. Campbell: You would have to look at the risk of individual cases. With different kinds of legal systems, rules of law and business environments, there could be riskier kinds of environments.

That is typically what EDC has done in the past. However, they have done it for the bigger end of things. BDC has told us that if they got into that, they would want to do it at the lower, smaller end.

dernier recours. Quand une PME n'arrive pas à obtenir un prêt, elle s'adresse à la BDC. De plus, les nouvelles entreprises que les banques ne veulent pas desservir peuvent obtenir de l'aide auprès de la BDC.

Une fois devenues clientes de la BDC, ces entreprises font de bonnes affaires et réalisent d'importants bénéfices. À ce moment, la BDC souhaite les garder dans sa clientèle parce qu'elles présentent un risque moins élevé. Toutefois, cela ne fait pas vraiment partie du mandat de la BDC. Lorsque ses clients sont assez forts, elle devrait cesser de traiter avec eux et les laisser s'adresser aux banques à charte. Ainsi, elle peut libérer son capital afin d'aider de nouveaux venus qui ne peuvent pas obtenir un prêt.

Que pensez-vous de cette analyse?

M. Campbell : D'une façon générale, monsieur, nous sommes d'accord. C'est un peu comme des élèves qui finissent l'école primaire, vont à l'école secondaire, puis s'orientent vers l'université en grandissant à chaque étape. C'est une approche tout à fait indiquée. Aider les entrepreneurs et les entreprises en démarrage est un rôle parfaitement légitime pour la BDC. Toutefois, lorsque les besoins des clients deviennent plus importants et plus complexes, ils peuvent recourir à beaucoup d'autres services. Par conséquent, je suis d'accord avec vous.

Le sénateur Greene : L'une des choses que la BDC a demandées est la possibilité d'accorder des prêts à des sociétés qui étendent leurs activités à des pays étrangers en y ouvrant une filiale, une usine ou autre. On a mentionné le Mexique, mais je suppose que la BDC souhaite être autorisée à accorder des prêts dans n'importe quel autre pays.

D'une façon générale, considérez-vous que des activités de ce genre sont complémentaires ou bien s'inscrivent-elles dans le cadre de la concurrence? Quels sont les critères?

M. Campbell : Pour être concis selon les instructions du président, je dois dire qu'il m'est difficile de répondre à cette question. Ce serait de la concurrence avec notre secteur puisque les banques souhaitent suivre leurs clients dans des pays étrangers et les aider à s'y établir. Par conséquent, si la BDC envisage toute une gamme d'activités de financement relevant ordinairement du domaine des banques, nous nous poserions certaines questions.

Par ailleurs, vous parlez du Mexique, mais cela peut concerner beaucoup d'autres pays.

Le sénateur Greene : Oui.

M. Campbell : Il faudrait considérer le risque dans chaque cas. Compte tenu des différences au chapitre des systèmes juridiques, des règles de droit et de l'environnement des affaires, certains pays peuvent présenter plus de risques que d'autres.

C'est un domaine qui relevait ordinairement d'EDC dans le passé, mais il s'agissait surtout de grandes sociétés. La BDC nous a dit qu'elle souhaite occuper des activités de moindre envergure.

I guess the question would be where that dividing line is. They can help their customers now go abroad. It is not that they cannot do that. As they see it, the problem is that they have to give the parent company much more debt — too much leverage. They would like to be able to lend to that foreign subsidiary.

It is not a question that offers an easy answer. We are raising questions now because we are not satisfied that the answers are clear.

The Chair: I am afraid we will have to bring this very interesting discussion to a close. I am sorry there is not more time, but I think it has been a very useful exchange.

Mr. Campbell: We appreciate the opportunity.

The Chair: We were glad to hear from you. We hope your voice recovers, Mr. Campbell. To your colleagues, Mr. Pigeon, Mr. Martin and Mr. Wrobel, thank you very much for being here.

Honourable senators, for the second hour, we will be discussing, pursuant to the User Fees Act, the Department of Industry user fee proposal for services under the Canada Not-for-profit Corporations Act. To assist us in this undertaking, we will be hearing from Cheryl Ringor, Director of the Compliance and Policy Directorate of Industry Canada's Corporations Canada Division. There must be an acronym for that.

Ms. Ringor, welcome to our meeting. If you have any opening remarks, we would be glad to receive them, and then perhaps you would entertain a few questions.

Cheryl Ringor, Director, Compliance and Policy Directorate, Corporations Canada, Industrie Canada: I am at Corporations Canada, their Director of Compliance and Policy.

[*Translation*]

Corporations Canada is an Industry Canada branch responsible for administering federal statutes governing corporations, which include companies, non-profit corporations, cooperative organizations and boards of trade. We receive applications from companies and non-profit organizations wishing to incorporate under federal law.

[*English*]

Corporations Canada will be responsible for the administration of the new Canada Not-for-profit Corporations Act once it comes into force. We are targeting to bring the new act into force by next spring. The act, which received Royal Assent on June 23, 2009, provides a modern corporate governance regime for federal not-for-profit corporations, and it will replace the legislation that we have right now, which has been in existence since 1917. It is an old piece of legislation. The not-for-profit sector has waited quite a while for this new act, and they will be happy once it is in force because it

Je suppose que la question est de savoir où se trouve la ligne de démarcation. La BDC peut maintenant aider ses clients qui vont à l'étranger. Il n'y a rien qui l'en empêche. Pour elle, le problème est qu'elle est obligée d'accorder à la société mère un trop grand crédit. Elle aimerait pouvoir prêter directement à la filiale étrangère.

Ce n'est pas une question qui se prête à des réponses faciles. Nous en parlons maintenant parce que nous ne sommes pas persuadés que les réponses données sont claires.

Le président : Je crains d'être obligé de mettre fin à cette discussion extrêmement intéressante. Je regrette vraiment que nous n'ayons pas plus de temps. Je crois cependant que nous avons eu un échange très utile.

M. Campbell : Nous sommes heureux d'avoir pu profiter de cette occasion.

Le président : Nous sommes heureux d'avoir pu vous entendre. J'espère que vous retrouverez rapidement votre voix, monsieur Campbell. Je tiens également à remercier vos collègues, M. Pigeon, M. Martin et M. Wrobel. Merci beaucoup d'être venus au comité.

Honorables sénateurs, pendant la seconde heure, nous discuterons de la proposition du ministère de l'Industrie d'imposer des frais d'utilisation en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, conformément à la Loi sur les frais d'utilisation. Nous accueillons à cette fin Cheryl Ringor, directrice, Direction de la conformité et des politiques, Corporations Canada, Industrie Canada. Il doit y avoir un acronyme pour désigner ce service.

Madame Ringor, je vous souhaite la bienvenue. Si vous avez un exposé préliminaire à présenter, nous serions heureux de l'entendre. Ensuite, vous voudrez peut-être répondre à quelques questions.

Cheryl Ringor, directrice, Direction de la conformité et des politiques, Corporations Canada, Industrie Canada : Je travaille pour Corporations Canada. Je suis directrice de la conformité et des politiques.

[*Français*]

Corporations Canada, une direction générale d'Industrie Canada, est responsable de l'administration des lois fédérales qui régissent les sociétés par actions, c'est-à-dire les compagnies, ainsi que les corporations à but non lucratif, les coopératives et les chambres de commerce. Les entreprises et organismes à but non lucratif, qui souhaitent se constituer, font appel à nous, du moins sous le régime fédéral.

[*Traduction*]

Corporations Canada sera responsable de l'administration de la nouvelle Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, une fois qu'elle sera entrée en vigueur. Nous espérons que cela se fera le printemps prochain. La loi, qui a reçu la sanction royale le 23 juin 2009, établit un régime moderne de gouvernance pour les organisations à but non lucratif de régime fédéral. Elle remplace la loi actuelle qui est en vigueur depuis 1917 et qui est devenue désuète. Le secteur à but non lucratif attend la nouvelle loi depuis un certain temps déjà et sera donc heureux de sa mise en

provides the sector with a statutory framework that offers flexibility to meet the needs of both large and small organizations, as well as providing accountability and transparency.

In order to bring the new act into force, we are working to put into place the necessary elements, including the regulations. The user fees for services at Corporations Canada we will be delivering under the new act will be set out in these regulations as a fee schedule.

One of the main services for which a fee will be charged, of course, is incorporation. The process is by application. We would receive an application for incorporation from an organization, review it to ensure that it meets the statutory requirements, and, if it does, issue a certificate of incorporation that essentially creates that corporation. Other services that we provide during the life cycle of a corporation include providing certificates of amalgamation and certificates of amendments to effect transactions that a not-for-profit corporation wants to bring into effect.

The proposed user fees for these services are being set in accordance with the User fees Act, and also in accordance with the Treasury Board Secretariat guidelines on user fees. In establishing the user fees, the first step we took was to determine the full cost of administering the new act. The full cost not only includes program costs but all corporate overhead and other costs paid by other government departments, such as accommodation or employee benefit plan.

Once we had the full estimate of the costs, the next step was determining the level of the fees to charge. We had to take into account the full estimate as well as other pricing factors such as what the effect on the demand for these services would be given a certain fee level. We proceeded on the principle of cost recovery but determined that if we wanted to set the fees to recover the full costs of administering the act, the fees would be rather prohibitively high. They would be much higher than the fees charged in other jurisdictions and also higher than the fees that we charge under the for-profit legislation, which is the Canada Business Corporations Act.

Consequently, we decided to set the fees to be the same level as the fees under the Canada Business Corporations Act. Another driver in the considerations was the fact that the new act was modelled on the Canada Business Corporations Act. The services are the same and the process we will be using will be more or less the same.

As well, the service standards will also be the same as the Canada Business Corporations service standards, which are much faster than those under the current legislation. Once the act is in force, an organization could be incorporated within five business days as opposed to twenty business days, which is the service standard under the current regime.

Once we established our fee strategy, we sought consultation. We asked stakeholders for their views on the proposal in January and February of this year, and we received two responses, both of which supported the fee strategy and the service standards, stating that they were fair and reasonable.

vigueur car elle met en place un cadre législatif souple permettant de répondre aux besoins des petites et des grandes organisations tout en assurant la transparence et la responsabilité.

Pour mettre la nouvelle loi en vigueur, nous travaillons sur les éléments nécessaires, y compris le règlement. Les frais d'utilisation liés aux services que dispensera Corporations Canada en vertu de la nouvelle loi figureront dans le règlement.

L'un des principaux services à l'égard desquels des frais seront imposés sera bien sûr la constitution d'organisations. Cela se fera sur demande. Nous recevrons la demande de constitution, l'examinerons pour nous assurer qu'elle satisfait aux exigences de la loi et, si c'est le cas, nous délivrerons un certificat de constitution en vertu duquel l'organisation sera créée. Parmi les autres services que nous offrirons, il y aura les certificats de fusion et les certificats de modification qui donneront effet aux opérations que souhaitent réaliser les organisations à but non lucratif.

Les frais d'utilisation proposés à l'égard de ces services sont fixés conformément à la Loi sur les frais d'utilisation et aux lignes directrices correspondantes du Secrétariat du Conseil du Trésor. Pour déterminer le montant de ces frais, nous avons commencé par déterminer le coût total de l'application de la nouvelle loi. Ce coût comprend non seulement les coûts de programme, mais aussi tous les frais généraux et les coûts acquittés par d'autres ministères fédéraux, notamment à l'égard du logement et des avantages sociaux des employés.

Après l'estimation du coût total, l'étape suivante a consisté à fixer le niveau des frais d'utilisation. Nous devons tenir compte du coût total ainsi que d'autres facteurs tels que l'effet des frais sur la demande de services. Nous avons commencé par appliquer le principe du recouvrement des coûts, mais nous avons constaté que le recouvrement du coût total rendrait les frais beaucoup trop élevés. Ils auraient été sensiblement supérieurs aux frais imposés par d'autres administrations ainsi qu'aux frais imposés aux organisations à but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Nous avons donc décidé de fixer les frais au même niveau que ceux des organisations à but lucratif. Nous avons un autre motif de le faire : c'est le fait que la nouvelle loi a été conçue sur le modèle de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les services sont les mêmes et le processus à suivre est à peu près identique.

De plus, les normes de service seront aussi les mêmes que pour les sociétés par actions, ce qui permettra d'obtenir les documents beaucoup plus rapidement qu'en vertu de la loi actuelle. Une fois la nouvelle loi mise en vigueur, une organisation pourra être constituée dans les cinq jours ouvrables, par rapport à 20 jours ouvrables dans le régime actuel.

Après avoir choisi une stratégie de détermination des frais d'utilisation, nous avons entrepris des consultations. Nous avons demandé aux intervenants leur point de vue sur la proposition en janvier et février de cette année. Nous avons reçu deux réponses qui appuyaient aussi bien la stratégie que les normes de service, les jugeant équitables et raisonnables.

Subsequently, in May, we published an official notice of the fee proposal in the *Canada Gazette*, and this period of publication meets the requirement of the User Fees Act. It is considered the complaint period during which we invite third parties to lodge complaints. During that period and since, we have not received a complaint on the proposed fees.

The final step in the User Fees Act is the tabling of the fees with both houses in Parliament for consideration by committee, and I am here before you today because of that.

Once the user fees process is completed, we will proceed with a regulatory process to bring the act into force so that the not-for-profits corporations could start benefiting from it.

I welcome any questions you may have regarding this proposal.

The Chair: Thank you, Ms. Ringor. Could you repeat whether the end result is that the fees proposed are higher or lower or the same as the CCA or the CBCA?

Ms. Ringor: They are the same as the Canada Business Corporations Act, CBCA.

The Chair: I presume that for provincial incorporations the fees vary from province to province? Where do your fees sit in relation to those?

Ms. Ringor: If we compared the not-for-profit legislation by the provinces, we are actually higher because some provinces charge, for instance, \$50 for incorporation, whereas we charge \$200. When we analyzed that aspect, we determined that the federal legislation was not quite comparable to the not-for-profit legislation of the provinces. They usually operate on letters patent, which are different from the Canada Business Corporations Act, and also the fees really were not set in the provinces with an eye to cost recovery, so they are artificially low.

However, when we compare it to what the provinces charge for for-profit corporations, we are fairly competitive. In fact, we would be amongst the lowest. Also we do charge a fee currently for incorporation under the existing not-for-profit legislation, and that is \$200. That rate has been in existence for quite a while.

With the new act, we are proposing \$250 for a paper application, and once we have the online system in place, we will be charging \$200 for an online incorporation.

Senator Harb: How many corporations do you have in the system?

Par la suite, en mai, nous avons publié un avis officiel concernant les frais proposés dans la *Gazette du Canada*. La période de publication était conforme aux exigences de la Loi sur les frais d'utilisation et donnait aux intervenants la possibilité de déposer des plaintes pendant une période prescrite. Durant cette période et depuis, nous n'avons reçu aucune plainte au sujet des frais proposés.

La dernière étape prévue dans la Loi sur les frais d'utilisation est le dépôt du barème des frais auprès des deux Chambres du Parlement pour examen par les comités compétents. C'est pour cette raison que je comparais devant vous aujourd'hui.

Une fois ce processus terminé, nous entamerons le processus réglementaire destiné à mettre la loi en vigueur pour que les organisations à but non lucratif puissent commencer à se prévaloir de ses dispositions.

Je suis maintenant prête à répondre à toute question concernant cette proposition.

Le président : Merci, madame Ringor. Pouvez-vous nous dire encore une fois si, en définitive, les frais proposés sont supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux qui sont prévus dans la Loi sur les corporations canadiennes ou la Loi canadienne sur les sociétés par actions?

Mme Ringor : Les frais sont les mêmes que ceux qui sont imposés en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions.

Le président : Je suppose que les frais de constitution provinciaux varient d'une province à l'autre. Où se situent vos frais par rapport à ceux des provinces?

Mme Ringor : Nous nous situons en fait au-dessus des provinces. Certaines, par exemple, imposent des frais de 50 \$ pour la constitution, tandis que nous demandons 200 \$. Lorsque nous avons analysé cet aspect, nous avons déterminé que les dispositions fédérales n'étaient pas tout à fait comparables aux dispositions provinciales relatives aux organisations à but non lucratif. Les provinces fonctionnent sur la base de lettres patentes, ce qui est différent de ce que prévoit la Loi canadienne sur les sociétés par actions. De plus, les provinces ne semblent pas avoir fixé leurs frais en vue de recouvrer leurs coûts. De ce fait, ils sont artificiellement bas.

Toutefois, si on considère les frais que les provinces imposent aux organisations à but lucratif, nos frais sont assez comparables. En fait, ils comptent parmi les moins élevés. De plus, nous demandons actuellement 200 \$ pour la constitution en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes. Ce taux est en vigueur depuis un certain temps déjà.

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, nous proposons d'imposer des frais de 250 \$ pour les demandes sur support papier. Dès que nous aurons notre système informatique, les frais pour une demande de constitution présentée en ligne seront de 200 \$.

Le sénateur Harb : Combien de sociétés sont inscrites dans votre système?

Ms. Ringor: For active corporations, we estimate about 19,000, and there is a fair number of inactive. Before we transition into the new act, we will be cleaning up our database, but we expect there to be about 19,000 active.

Senator Harb: When you say “active,” what does that mean?

Ms. Ringor: Operating.

Senator Harb: That have renewed on an annual basis or been active in the last five years? Some corporations may not have renewed yet are still active, so what do you mean by “active”?

Ms. Ringor: “Active” means still in existence and still operating. There are those that have done annual filings. I think we are at about 13,000 corporations that have made their annual filings, but we do recognize that a number of active corporations are not generally aware of some of their compliance obligations for filing.

Senator Harb: How long does it take before you drop a corporation from the active list?

Ms. Ringor: When clearing out inactive firms, we follow a process that dissolves the corporation, but we have not been really doing that under the current legislation. Unlike the CBCA, where if we dissolve a firm inadvertently they could revive again and continue their operations, if we dissolve under the CCA, they would be dissolved for good and could not revive again because the legislation does not allow that. Therefore, we have been cautious in dissolving corporations.

Once the new act comes into force, corporations that we dissolve under the old act will have the ability to revive under the new act, so we will go through a process of cleanup prior to the new one.

We have not been really active in clearing out our database, because it is not a level playing field as between for-profit and not-for-profit corporations.

Senator Harb: In your communication with stakeholders you talk about the reasonable measures that were taken to notify a client, and you specifically state that, between January 4, 2010 and February 5, 2010, you did consultation, you sent out the notification. I presume you sent out notifications to 19,000 corporations?

Ms. Ringor: No, not all 19,000 of them. We posted it on our website.

Senator Harb: How many would you say?

Ms. Ringor: I believe for our email account, because we sent it for those who have signed up to get our emails, about 3,000, and then 300 by letter. Those were primarily stakeholders that were involved during the development of the not-for-profit legislation.

Mme Ringor : Nous estimons le nombre des sociétés actives à environ 19 000. Nous avons aussi un nombre assez élevé de sociétés inactives. Avant de faire la transition à la nouvelle loi, nous avons l'intention de faire le ménage dans notre base de données, mais nous nous attendons à avoir environ 19 000 sociétés actives.

Le sénateur Harb : Qu'entendez-vous exactement par « actives »?

Mme Ringor : En fonctionnement.

Le sénateur Harb : S'agit-il de sociétés qui ont renouvelé leur inscription sur une base annuelle ou qui ont été actives dans les cinq dernières années? Certaines peuvent être encore actives, mais ne pas avoir renouvelé leur inscription. Quelle est donc votre définition d'« actives »?

Mme Ringor : « Actives » s'entend des sociétés qui existent et fonctionnent encore. Il y en a qui ont produit des déclarations annuelles. Je crois que leur nombre s'élève à environ 13 000. Toutefois, nous reconnaissons qu'un certain nombre de sociétés actives ne savent pas qu'elles ont l'obligation de produire une déclaration annuelle.

Le sénateur Harb : Combien de temps attendez-vous avant de retirer une société de la liste active?

Mme Ringor : Lorsque nous éliminons les sociétés inactives, nous suivons un processus qui aboutit à leur dissolution, mais nous ne l'avons pas vraiment fait dans le cadre de la loi actuelle. En vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, une société qui a été accidentellement dissoute peut être rétablie et poursuivre ses opérations. Par contre, une dissolution effectuée en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes est définitive : la société en cause ne peut pas être rétablie parce que la loi ne le permet pas. Par conséquent, nous avons été prudents en matière de dissolution.

Lorsque la nouvelle loi entrera en vigueur, les sociétés qui seraient dissoutes aux termes de l'ancienne loi pourront être rétablies en vertu de la nouvelle. Nous avons donc l'intention de nettoyer la base de données avant la transition.

Nous n'avons pas vraiment entrepris ce nettoyage parce que les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour les organisations à but lucratif et à but non lucratif.

Le sénateur Harb : En parlant de vos communications avec les intervenants, vous dites que des mesures raisonnables ont été prises pour avertir les clients. Vous dites en particulier que vous avez procédé à des consultations et envoyé des avis entre le 4 janvier et le 5 février 2010. Je suppose que vous avez envoyé des avis aux 19 000 sociétés?

Mme Ringor : Non, pas à l'ensemble des 19 000. Nous avons affiché l'avis sur notre site web.

Le sénateur Harb : Combien de sociétés ont reçu cet avis?

Mme Ringor : Nous avons envoyé l'avis à ceux qui s'étaient inscrits pour recevoir notre documentation par courrier électronique. Il y en a environ 3 000. Nous avons également envoyé 300 avis par la poste. Il s'agissait essentiellement d'intervenants qui avaient participé à l'élaboration de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Senator Harb: They were participants in the development of the legislation?

Ms. Ringor: Yes. They were on the mailing list for when the bill was tabled. These are people who were consulted during the development of the bill, as well as those people who expressed an interest to be notified.

Senator Harb: However, you have said that only two comments were received.

Ms. Ringor: Yes.

Senator Harb: So out of the 3,300, only 2?

Ms. Ringor: Yes.

Senator Harb: Both of them were supportive of what you have proposed?

Ms. Ringor: Yes.

Senator Harb: Did you notify those people about the fees, the \$200 using Industry Canada online incorporation features? Did you give them the list of charges?

Ms. Ringor: Yes, that was part of our consultation documents.

Senator Harb: Would it be possible for you to table the documents with the committee, if you do not mind?

Ms. Ringor: The consultation documents?

Senator Harb: Yes, the consultation letter as well as confirmation of the number of corporations communicated with and the fact that only two have responded, both positively.

What I find interesting here is that, for something so important, the community did not seem to get involved. They did not seem to question the charge of \$200 for the service. That is what I would question. There is no implication on you. You did your job.

However, it is really intriguing that the not-for-profit sector in Canada would be so disconnected from the system that when a schedule for fees and the proposal for possible changes to the act came out, they were completely oblivious and did not participate at all.

Ms. Ringor: I cannot speculate, but the fee for incorporation under the current legislation is \$200. What we are proposing is not much different, although we do offer more services, but, yes, we only received two.

Senator Harb: Nonetheless, you were seeking input and basically it was not there.

Senator Oliver: I have a question about the process. This bill got Royal Assent on June 23, 2009, a year and a half ago, and you said in your remarks that you hope that you might have everything ready to go into effect next spring.

Ms. Ringor: Yes.

Le sénateur Harb : Ils ont participé à l'élaboration de la loi?

Mme Ringor : Oui. Ils étaient inscrits sur notre liste d'envoi au moment du dépôt du projet de loi. Ce sont des gens que nous avons consultés au stade de la rédaction du projet de loi. Il y en avait aussi qui nous avaient demandé de les tenir au courant.

Le sénateur Harb : Vous avez cependant dit que vous n'avez reçu que deux réponses lorsque vous avez demandé des observations.

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Harb : Vous avez donc envoyé 3 300 avis, mais n'avez reçu que deux commentaires?

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Harb : Et les deux appuyaient vos propositions?

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Harb : Aviez-vous informé ces gens du fait que les frais de constitution seraient de 200 \$ pour les demandes en ligne? Leur aviez-vous communiqué le barème des frais?

Mme Ringor : Oui, cela faisait partie des documents de consultation.

Le sénateur Harb : Vous serait-il possible de déposer ces documents auprès du comité?

Mme Ringor : Les documents de consultation?

Le sénateur Harb : Oui, la lettre de consultation ainsi que la confirmation du nombre de sociétés avec lesquelles vous avez pris contact et le fait que vous n'avez reçu que deux réactions positives.

Je trouve particulièrement intéressant le fait qu'une question de cette importance n'ait pas suscité de réactions. Personne n'a semblé s'opposer aux frais de 200 \$ devant être imposés pour ce service. Je me pose des questions à ce sujet. Cela n'a rien à voir avec vous. Vous avez fait votre devoir.

Toutefois, je trouve un peu étrange que le secteur à but non lucratif du Canada soit tellement désintéressé qu'il ne réagit pas du tout quand on lui annonce un nouveau barème de frais et des changements proposés de la loi.

Mme Ringor : Je ne veux pas me livrer à des conjectures, mais les frais de constitution en vertu de la présente loi sont de 200 \$. Ce que nous proposons n'est pas très différent, même si nous offrons davantage de services. Quoi qu'il en soit, oui, nous n'avons reçu que deux commentaires.

Le sénateur Harb : Vous avez néanmoins essayé d'obtenir des commentaires, mais, en pratique, il n'y en avait pas.

Le sénateur Oliver : J'ai une question à poser au sujet du processus. Le projet de loi a reçu la sanction royale le 23 juin 2009, il y a un an et demi. Vous avez dit, dans votre exposé, que vous espérez que tout sera prêt pour l'entrée en vigueur de la loi le printemps prochain.

Mme Ringor : Oui.

Senator Oliver: After Parliament finishes with these user fees, what is the next step? Are there more regulations that you have to draw up and get approved?

Ms. Ringor: The next step is the regulatory process, which means going to the Treasury Board to get prepublication of the proposed regulations, which are then pre-published for 30 days in the *Canada Gazette*, Part I. After that, the regulations go again for final approval.

Senator Oliver: Do you think this could be up and running before the beginning of the next fiscal year?

Ms. Ringor: No, given the regulatory process, we would probably need about five or six months.

Senator Oliver: Instead of being spring then, it might be summer. You said in your remarks that we hope to have it ready by spring.

Ms. Ringor: Spring being from March to June.

One of the considerations, too, is the IT system we are building.

Senator Oliver: That was my next question.

Ms. Ringor: It does take time. We are in the development phase, and we will be testing, so we have to allow sufficient time for that.

The other issue is that under the current act, annual summaries, which are annual filings for not-for-profit corporations, have to be filed between April 1 to June 1. We have to ensure we do not disrupt that process as well while bringing the new act into force.

Senator Oliver: There are a number of not-for-profit corporations that are eager to get going under the new legislation.

Ms. Ringor: Yes.

Senator Oliver: It just seems like it is a long time, and it will take a lot more time yet, so it is disappointing.

Ms. Ringor: It is, but there are a lot of operational matters, as well as putting together the support documents. I think one of the witnesses expressed, during the development of the bill, expressed the need for corporations documents. We will be putting forward a step-by-step transition kit well in advance of the coming-into-force date so that the not-for-profit corporations that exist currently under the act can start thinking about what changes they require to their constituting documents to fall under the new act.

We will catch their spring meeting, because there normally has to be a meeting of members. They will have the materials before then. Once the act comes into force, they can make an application for a transition certificate right away.

Senator Oliver: You have already alluded to the IT process. I know that some of these fees were paid before but, once you get new regulations, it will mean much more work. Will the new IT system that you put in place mean that you will have to hire many

Le sénateur Oliver : Une fois que le Parlement en aura fini avec ces frais d'utilisation, quelle est l'étape suivante? Devez-vous élaborer un règlement et le faire approuver?

Mme Ringor : À l'étape suivante, nous devons nous occuper du processus réglementaire. Autrement dit, nous devons nous adresser au Conseil du Trésor pour obtenir une publication préalable du projet de règlement, qui paraît alors pendant 30 jours dans la partie I de la *Gazette du Canada*. Ensuite, le règlement est présenté à nouveau pour approbation finale.

Le sénateur Oliver : Croyez-vous que tout cela puisse être terminé avant le commencement du prochain exercice?

Mme Ringor : Non. Compte tenu de la durée du processus réglementaire, nous aurons probablement besoin de cinq à six mois.

Le sénateur Oliver : Par conséquent, ce sera l'été plutôt que le printemps. Vous avez dit, dans votre exposé, que vous espériez que tout serait prêt au printemps.

Mme Ringor : Le printemps va de mars à juin.

Il ne faut pas non plus oublier le système informatique à établir.

Le sénateur Oliver : C'était le sujet de ma question suivante.

Mme Ringor : Cela prend du temps. Nous en sommes à l'étape du développement et passerons bientôt aux essais. Nous devons donc prévoir suffisamment de temps.

Par ailleurs, en vertu de la présente loi, les résumés annuels — ce sont les déclarations annuelles des organisations à but non lucratif — doivent être produits entre le 1^{er} avril et le 1^{er} juin. Nous devons veiller à ne pas perturber ce processus lorsque nous mettrons en vigueur la nouvelle loi.

Le sénateur Oliver : Un certain nombre d'organisations à but non lucratif sont impatientes de passer à la nouvelle loi.

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Oliver : J'ai l'impression que tout cela est bien long. Il faudra attendre longtemps encore. C'est décevant.

Mme Ringor : En effet, mais nous devons nous occuper d'une multitude de questions opérationnelles et réunir les documents de soutien. Au cours de l'élaboration du projet de loi, je crois qu'un des témoins a parlé de la nécessité de ces documents. Nous avons l'intention de produire une trousse de transition étape par étape et de la distribuer avant la date d'entrée en vigueur pour que les organisations à but non lucratif créées en vertu de la présente loi puissent commencer à penser aux changements qu'elles ont besoin d'apporter à leurs documents de constitution pour passer à la nouvelle loi.

Nous profiterons de la réunion du printemps, à laquelle les membres assistent ordinairement. Les documents leur auront déjà été distribués. Lorsque la loi sera entrée en vigueur, les organisations pourront immédiatement présenter une demande de certificat de transition.

Le sénateur Oliver : Vous avez déjà mentionné le système informatique. Je sais que certains de ces frais étaient déjà perçus, mais, une fois que vous aurez le nouveau règlement, il vous imposera beaucoup plus de travail. Est-ce que le nouveau système

more men and women to carry out these new regulations? Can you do it through digitization and new technologies to reduce the PYs required?

Ms. Ringor: This act is more streamlined than the current legislation which involves more manual effort. This will allow us to piggyback onto existing processes for the CBCA. We will be able to take advantage of the more streamlined enhancements that we have put in the system. This will not require more resources; in fact, it should require fewer resources.

Senator Oliver: You will not have to hire more people.

Ms. Ringor: No. The idea was to streamline it more and integrate it into our current system so that there is no additional demand.

Senator Hervieux-Payette: I have the same concern. Is the same IT system used by for-profit corporations as the one used by not-for-profit corporations? Why would they be different? As far as I am concerned, the files have to go through the same process. Why does it have to be in a bill and not in regulation? Normally, fees are found in the regulations that support the legislation so there is some flexibility. We would have to introduce another bill just to propose an increase or a decrease in future fees.

Ms. Ringor: The fee schedule will be in the regulations.

Senator Hervieux-Payette: The law will enable the regulations to deal with this table.

Ms. Ringor: Yes.

Senator Hervieux-Payette: I have a question about the IT system. I do not know how many for-profit corporations you have — probably more than 19,000. Why would that system not be available now? Why do you have to make special computer changes?

Ms. Ringor: That is what we are struggling with our CIO about. There are different changes. For instance, the residency of directors is not an issue with not-for-profit corporations, where it is an issue with for-profits. We have to make these cosmetic changes, as we see them. CIO sees it as major coding changes because they have to ensure that the application goes in the right direction. It is quite complicated. We had a process to detail all the business requirements, and some enhancements must be made to the existing system. They will constitute enhancements to the system, not a whole separate system. These enhancements must be made because we are dealing with not-for-profits.

informatique que vous mettez en place vous obligera à engager beaucoup plus d'employés pour appliquer le nouveau règlement? Pouvez-vous recourir à la numérisation et aux nouvelles technologies pour réduire les années-personnes nécessaires?

Mme Ringor : La nouvelle loi a fait l'objet d'une grande rationalisation par rapport à la loi actuelle, qui nécessite davantage d'interventions manuelles. Cela nous permettra d'utiliser les processus existants de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Nous serons en mesure de profiter des mesures de rationalisation prévues. Par conséquent, nous n'aurons pas besoin de ressources humaines supplémentaires. En fait, nos besoins de ressources diminueront.

Le sénateur Oliver : Vous n'aurez donc pas à engager du personnel supplémentaire?

Mme Ringor : Non. L'idée était de rationaliser davantage et de réaliser une plus grande intégration avec notre système actuel. Nous n'aurons donc pas besoin de ressources supplémentaires.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'avais la même préoccupation. Utiliserez-vous le même système informatique pour les sociétés à but lucratif et les organisations à but non lucratif? Pourquoi auriez-vous besoin de deux systèmes différents? J'ai l'impression que les dossiers doivent passer par le même processus. Pourquoi avez-vous besoin d'un projet de loi au lieu d'un règlement? Ordinairement, les frais sont prévus par règlement pour assurer plus de souplesse. Vous allez devoir déposer un nouveau projet de loi chaque fois que vous voudrez majorer ou réduire les frais.

Mme Ringor : Le barème des frais se trouvera dans le règlement.

Le sénateur Hervieux-Payette : La loi permet donc de fixer les frais par règlement.

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Hervieux-Payette : J'ai une question à poser au sujet du système informatique. Je ne sais pas combien de sociétés à but lucratif vous avez. C'est probablement plus de 19 000. Pourquoi le système n'est-il pas prêt tout de suite? Pourquoi devez-vous faire des changements spéciaux dans le système informatique?

Mme Ringor : Nous sommes en train de nous battre à ce sujet avec notre dirigeant principal de l'information. Il y a différents changements à apporter. Par exemple, le lieu de résidence des administrateurs importe peu dans le cas des organisations à but non lucratif, contrairement aux sociétés à but lucratif. Nous devons prévoir ces changements de forme au fur et à mesure. Pour le DPI, c'est un important changement de codage parce qu'il doit s'assurer que l'application va dans la bonne direction. C'est très compliqué. Nous avons un processus permettant de prévoir en détail toutes les exigences commerciales. De plus, nous devons faire quelques améliorations dans le système existant. Il s'agira donc d'améliorations, et non de tout un système distinct. Ces améliorations sont nécessaires parce qu'il s'agit d'organisations à but non lucratif.

Senator Hervieux-Payette: You present this document to the committee and say “when it is available.” After 12 months they have not managed to modify the computer program according to the new approach. This part of the bill was adopted over a year ago.

Ms. Ringor: This is a new system. The CIO and IT resources were developing the new system for the CBCA. Until it was complete, they could not start working on this new system. Some pieces are still being implemented into the new system.

It was a matter of focussing resources on replacing the old system. They were not freed up until the summer, when we went through the project management process of identifying the requirements and starting the development.

Senator Hervieux-Payette: What is your time line for designing the new system and training the employee who will work on it? You mentioned that it could take until next June.

Ms. Ringor: We are targeting a specific date in June.

Senator Hervieux-Payette: The system is one thing and the training is another, because you need the system in place before you train the employees to use it.

Ms. Ringor: Yes. We are developing the pieces as we go along. By January, we will have developed the incorporation and the continuance, which is the transition piece. The employees will test it out. These are the same processes as those that exist for the for-profits so employees are familiar with it already. There will be a training period of about one week or so before the release of the system.

Senator Ringuette: I am looking at your statement on page 2 of revenues and costs. Maybe you can explain this quickly. I am looking at the year over year differences with regard to 2011 and 2012 revenues. Is the difference in revenues between 2011 and 2012 the figure of \$13,000 or \$130,000?

Ms. Ringor: It is \$1.3 million.

Senator Ringuette: There does not seem to be a direct relationship between your revenue and your cost. I assume that your revenue will increase with the increased demand for incorporation, letters patent and various other services. However, according to these figures, your cost will increase three times more than your revenues.

Ms. Ringor: Yes. We do not anticipate huge demands, so our revenues will increase only marginally. Our costs will increase because they include the salary increases and the IT increases. These are part of the estimates. We do not anticipate generating revenues that will meet our costs because we cannot set fee levels. If we set fee levels, they would be prohibitively high, and the not-for-profit sector would not be pleased, especially since for-profits are paying a lower fee. Those are the pricing factors that we took into consideration.

Le sénateur Hervieux-Payette : Vous présentez ce document au comité en disant « lorsque disponible ». Après 12 mois, le ministère n’a pas encore réussi à modifier le système informatique en fonction de la nouvelle approche. Pourtant, cette partie du projet de loi a été adoptée il y a plus d’un an.

Mme Ringor : C’est un nouveau système. Le DPI et les services informatiques étaient en train de concevoir un système en fonction de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Ils devaient attendre d’avoir terminé avant de commencer à travailler sur ce nouveau système. Certains éléments restent encore à réaliser.

Il a fallu concentrer les ressources disponibles sur le remplacement de l’ancien système. C’est seulement cet été qu’il a été possible de libérer certaines ressources. Nous avons alors entrepris de déterminer les besoins, puis avons commencé le développement.

Le sénateur Hervieux-Payette : Quel délai prévoyez-vous pour la conception du nouveau système et la formation des employés qui vont s’en occuper? Vous avez dit que cela pourrait aller jusqu’à juin prochain.

Mme Ringor : Nous comptons terminer à une date précise en juin.

Le sénateur Hervieux-Payette : Le système est une chose, et la formation en est une autre. Votre système doit être en place avant qu’il ne vous soit possible de donner de la formation aux employés.

Mme Ringor : Oui. Nous développons les éléments au fur et à mesure. En janvier, nous aurons conçu les éléments de constitution et de prorogation. Ce dernier concerne la transition. Les employés le mettront à l’essai. Comme ces processus sont les mêmes que ceux des sociétés à but lucratif, les employés les connaissent déjà. Il y aura une période de formation d’environ une semaine avant la mise en œuvre du système.

Le sénateur Ringuette : Je suis en train de regarder le tableau des revenus et des coûts à la page 3. Vous allez peut-être pouvoir nous expliquer cela rapidement. Il y a des différences entre les revenus de 2011 et ceux de 2012. Est-ce que la différence est de 13 000 \$ ou de 130 000 \$?

Mme Ringor : C’est plutôt 1,3 million de dollars.

Le sénateur Ringuette : Il ne semble pas y avoir de rapport direct entre les revenus et les coûts. Je suppose que vos revenus monteront à mesure qu’augmentera le nombre de demandes de constitution, de lettres patentes et d’autres services. Toutefois, d’après ces chiffres, vos coûts augmenteront trois fois plus que vos revenus.

Mme Ringor : Oui. Nous ne nous attendons pas à une demande considérable. Par conséquent, l’augmentation de nos revenus sera marginale. Nos coûts vont monter parce qu’ils tiennent compte des augmentations salariales et de la hausse des coûts des services informatiques. Tout cela fait partie des estimations. Nous ne croyons pas que nos revenus couvriront nos coûts parce que nous ne pouvons pas majorer les frais. Si les frais devaient couvrir les coûts, ils seraient bien trop élevés, ce qui déplairait au secteur à but non lucratif parce que les sociétés à but lucratif paieraient alors des frais moindres. Ce sont les facteurs dont nous avons dû tenir compte.

These costs are full costs, not just costs to the program. They are costs of corporate overhead including accommodation, employee benefits, et cetera. These are not simply costs that the organization pays out of pocket. Generally, they are paid by either a separate authority or by general tax revenues.

Senator Ringuette: Within your costing, have you included the cost for the method of payment?

Ms. Ringor: By method of payment are you referring to credit cards?

Senator Ringuette: Yes.

Ms. Ringor: Corporations could pay by credit card or by cheque. We have administrative support to deal with finances, which is included in the costing.

Senator Ringuette: Likely, about 2 per cent of these costs is attributed to transaction fees costs from Visa or MasterCard.

Ms. Ringor: Yes. We worked with our comptroller's office to determine the estimates.

Senator Ringuette: Going on line will increase your costing because of the greater use of the new modes of payment.

Ms. Ringor: That is right.

[Translation]

Senator Massicotte: You clearly indicated that the proposed user fees will not cover your costs. I am not making a big issue of this but, as a matter of principle, this upsets me because someone else will be paying. It is easy for you to say that it would be too costly. This is why I am making this comment. It is not too costly when someone else has to pay. Why should Canadian taxpayers fund services provided to a third party? What is your rationale for subsidizing people who require services?

[English]

Ms. Ringor: Services for the incorporation amount to a private benefit, and that justifies a user fee.

Senator Massicotte: Why are they not paying the full cost of receiving that service? The shortfall is being funded by the taxpayer. Why is the taxpayer being asked to subsidize a private service?

Ms. Ringor: It is not completely private. We still have some obligations. The information is posted on our online database, which is for the public interest. It is in the interest of the public to know who the directors are and where this corporation is located. We do provide copies on the structure of the corporation.

Je précise qu'il s'agit des coûts totaux et non des coûts de programme. Ils comprennent les frais généraux, le logement, les avantages sociaux des employés, et cetera. Ce ne sont pas simplement les coûts qui sont déboursés. En général, ils sont assumés par un ministère différent ou sont directement prélevés sur le Trésor.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous prévu dans vos calculs le coût lié à la méthode de paiement?

Mme Ringor : Quand vous parlez de méthodes de paiement, pensez-vous aux cartes de crédit?

Le sénateur Ringuette : Oui.

Mme Ringor : Les sociétés peuvent payer par carte de crédit ou par chèque. Nous avons le soutien administratif nécessaire pour nous en occuper. Nous en avons tenu compte dans le calcul des coûts.

Le sénateur Ringuette : Il est probable que près de 2 p. 100 de ces coûts sont attribuables aux frais facturés par Visa et MasterCard.

Mme Ringor : Oui. Nous avons consulté le bureau du contrôleur à ce sujet.

Le sénateur Ringuette : Le service en ligne vous coûtera plus cher à cause de l'utilisation plus intensive des nouvelles méthodes de paiement.

Mme Ringor : C'est exact.

[Français]

Le sénateur Massicotte : Vous avez noté clairement que les frais proposés sont tels qu'il y a un manque à gagner. Cela ne couvre pas vos coûts. Je ne veux pas faire un grand débat mais, en principe, c'est quelque chose qui m'offusque parce que quelqu'un d'autre le paie. Il est facile pour vous de dire que c'est déjà trop cher. C'est pour cela que j'ai fait le commentaire parce que ce n'est pas très cher. Quelqu'un d'autre paie. Pourquoi le contribuable paierait-il pour des services rendus à une tierce partie? Quel est l'argument pour subventionner ces demandeurs de services de votre part?

[Traduction]

Mme Ringor : Les services liés à la constitution d'une organisation constituent un avantage privé, ce qui justifie des frais d'utilisation.

Le sénateur Massicotte : Pourquoi les bénéficiaires ne paient-ils pas le coût total du service qu'ils reçoivent? Le reste doit être assumé par le contribuable. Pourquoi le contribuable doit-il subventionner un service privé?

Mme Ringor : Le service n'est pas tout à fait privé. Nous avons encore certaines obligations. L'information est inscrite dans notre base de données en ligne, qui existe dans l'intérêt public. C'est dans l'intérêt public qu'on permet aux gens de savoir qui sont les administrateurs et où se trouve le siège de l'organisation. Nous fournissons des copies de la structure de l'organisation.

The incorporation serves a public benefit in the sense that it contributes to the economy, and there is the social aspect. We do other things that are not necessarily a private benefit type activity. For instance, our compliance activities and our policies are also to the benefit of public interest because it creates more certainty in the marketplace, which helps contribute to social and economic situations.

Senator Massicotte: I will not make a big deal about it because the amount is not significant, but as a concept it offends me. Everyone says that, which means that you are stuck with a deficit. In principle, that should not occur. They get benefit far in excess of their costs. That is my only point.

Senator Moore: Ms. Ringor, am I correct that this statute and the fees that we are talking about do not apply to charities?

Ms. Ringor: This is the act under which not-for-profit corporations incorporate, and those corporations could also apply for charitable status. In fact, about 8,000 of our current not-for-profit corporations are registered charities as well.

Senator Moore: Does a charity have to register under this act?

Ms. Ringor: They incorporate under this act, so this act creates them. Registration for charitable status is with the Canada Revenue Agency. It is an additional step they must take to become a registered charity.

The Chair: There are two stages in the process for a charity.

Ms. Ringor: Yes.

Senator Moore: Do the charities have to pay an annual fee to you?

Ms. Ringor: There is an annual filing fee, which is \$40 if made by paper and \$20 if made online. They have to file whatever is required with the Canada Revenue Agency.

Senator Harb: Every year these corporations have to file with Industry Canada, and every year they have to pay \$40 or \$20 whether or not you provide them with a service?

Ms. Ringor: The service we are providing is registration with our system, and it is supported by a system. There is a fee charged, but it is also to cover free services that we offer to such corporations. We bundle it into one filing fee. If they update their director information or change their registered office, they would have to file that information with us and we process it. The costing takes into account our cost of processing these changes.

La constitution comporte un élément d'intérêt public parce qu'elle contribue à l'économie et qu'il y a un aspect social. Nous faisons d'autres choses qui ne sont pas strictement d'intérêt privé. Par exemple, nos activités de vérification de la conformité et nos politiques servent l'intérêt public en créant plus de certitude sur le marché, ce qui est favorable à la situation économique et sociale.

Le sénateur Massicotte : Je ne m'en fais pas trop parce que le montant est insignifiant, mais, sur le plan des principes, je trouve cela choquant. Chacun parle d'intérêt public, et nous sommes ensuite aux prises avec un déficit. Cela ne devrait pas être. Ces gens obtiennent un avantage qui dépasse de loin ce qu'ils ont à payer. C'est tout ce que j'ai à dire.

Le sénateur Moore : Madame Ringor, ai-je raison de penser que cette loi et les frais correspondants ne s'appliquent pas aux œuvres de bienfaisance?

Mme Ringor : Il s'agit ici de la loi prévoyant la constitution des organisations à but non lucratif. Ces organisations peuvent aussi demander le statut d'œuvre de bienfaisance. En fait, près de 8 000 de nos organisations à but non lucratif sont aussi des organismes de bienfaisance enregistrés.

Le sénateur Moore : Est-ce que les organismes de bienfaisance doivent s'enregistrer en vertu de cette loi?

Mme Ringor : Elles sont constituées en vertu de cette loi, qui permet donc de les créer. L'enregistrement à titre d'organismes de bienfaisance se fait auprès de l'Agence du revenu du Canada. C'est une étape supplémentaire par laquelle les organismes doivent passer pour avoir le statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

Le président : Il y a donc deux étapes pour les organismes de bienfaisance.

Mme Ringor : Oui.

Le sénateur Moore : Ces organismes doivent-ils aussi vous verser des frais d'utilisation annuels?

Mme Ringor : Il y a un droit annuel de dépôt, qui est de 40 \$ sur support papier et de 20 \$ en ligne. Les organismes doivent présenter les déclarations requises à l'Agence du revenu du Canada.

Le sénateur Harb : Chaque année, ces organismes doivent présenter une déclaration à Industrie Canada et, chaque année, ils doivent payer 40 \$ ou 20 \$ que vous leur offriez un service ou non?

Mme Ringor : Le service que nous donnons permet aux organismes d'être enregistrés dans notre système. Nous imposons un droit, mais il couvre aussi des services gratuits que nous offrons à ces organismes. Nous réunissons tous les frais dans le droit de dépôt. Si l'organisme doit mettre à jour les renseignements concernant ses administrateurs ou son adresse, il doit nous présenter cette information et nous devons la traiter. Le droit que nous fixons tient compte des coûts que nous assumons pour traiter ces changements.

Senator Harb: This is really not a fee for service; it is a tax, in a way. A corporation that has done nothing new, that still has the same board and everything, nonetheless has to pay \$20 or \$40. It is not a fee for service because you are not servicing anything if nothing has changed with the corporation.

Ms. Ringor: Right.

Senator Harb: Thank you.

Ms. Ringor: In our experience, not-for-profits usually change their boards of directors, so they do at least one of those filings a year.

The Chair: Presumably you have to verify whether or not they have changed.

There being no further questions, honourable senators, is it agreed that I report to the Senate that the committee has examined the user fee proposal of the Department of Industry and, in accordance with section 5 of the User Fees Act, recommends that it be approved?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Thank you, Ms. Ringor, for appearing before us.

(The committee adjourned.)

Le sénateur Harb : Il ne s'agit pas vraiment de frais d'utilisation. C'est en quelque sorte une taxe. L'organisme qui n'a rien fait de neuf, qui a toujours le même conseil d'administration et ainsi de suite, doit quand même payer 20 \$ ou 40 \$. Ce ne sont pas vraiment des frais d'utilisation parce que l'organisme n'a rien utilisé, n'ayant eu aucun changement.

Mme Ringor : C'est exact.

Le sénateur Harb : Je vous remercie.

Mme Ringor : D'après notre expérience, les organisations à but non lucratif changent souvent de conseil d'administration. Par conséquent, elles ont des changements à déclarer au moins une fois par an.

Le président : Vous devez probablement vérifier si ces changements sont réels.

Honorables sénateurs, comme il n'y a pas d'autres questions, êtes-vous d'accord pour que je rapporte au Sénat que le comité a examiné la proposition du ministère de l'Industrie relative aux frais d'utilisation et recommande qu'elle soit approuvée en vertu de l'article 5 de la Loi sur les frais d'utilisation?

Des voix : D'accord.

Le président : Je vous remercie, madame Ringor, d'avoir comparu devant le comité.

(La séance est levée.)



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, October 27, 2010

Bank of Canada:

Mark J. Carney, Governor;
Tiff Macklem, Senior Deputy Governor.

Thursday, October 28, 2010

Canadian Bankers Association:

Terry Campbell, Vice President, Policy;
Marion Wrobel, Director, Market & Regulatory Developments.

Credit Union Central of Canada:

Robert Martin, Senior Policy Analyst;
Marc-André Pigeon, Director, Financial Sector Policy.

Industry Canada:

Cheryl Ringor, Director, Compliance and Policy Directorate,
Corporations Canada.

TÉMOINS

Le mercredi 27 octobre 2010

Banque du Canada :

Mark J. Carney, gouverneur;
Tiff Macklem, premier sous-gouverneur.

Le jeudi 28 octobre 2010

Association des banquiers canadiens :

Terry Campbell, vice-président, Politiques;
Marion Wrobel, directeur, Évolution des marchés et de la réglementation.

Centrale des caisses de crédit du Canada :

Robert Martin, analyste principal des politiques;
Marc-André Pigeon, directeur, Politique du secteur financier.

Industrie Canada :

Cheryl Ringor, directrice, Direction de la conformité et des
politiques, Corporations Canada.